Formations et emploi

Édition 2013

STATISTIQUE PUBLIQUE

Insee

Coordination Daniel Martinelli

Contribution

Insee :
Sébastien Gossiaux, Daniel Martinelli

Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) :
Renaud Descamps, Olivier Joseph, Isabelle Recotillet

Ministère de l'Éducation nationale (Depp) :
Dominique Abriac, Aurélie Demongeot, Joëlle Grille,
Béatrice Le Rhun, Jacqueline Perrin-Haynes,
Pascale Poulet-Coulibando, Isabelle Robert-Bobée

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SIES) :
Laurence Dauphin, Hélène Michaudon

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social (Dares) :
Johanne Aude, Zélie Legrand, Claude Minni, Patrick Pommier

Directeur de la publication Jean-Luc Tavernier

Directeur de la collection Stéphane Tagnani

Rédaction Sophie Planson, Jean-Philippe Rathle, Stéphane Tagnani

Composition Ineiaki Global Design

Couverture

Coordination
Sophie Planson

Conception et réalisation
Ineiaki Global Design

Éditeur Institut national de la statistique et des études économiques
18, boulevard Adolphe-Pinard 75675 PARIS CEDEX 14
www.insee.fr

© Insee 2013 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur ».

Avertissement

Les sites Internet *www.insee.fr* et *http://epp.eurostat.ec.europa.eu* pour les chiffres internationaux mettent en ligne les actualisations de certaines données présentées dans les fiches thématiques.
Sur le site Internet *www.insee.fr*, ces données sont rassemblées dans la partie intitulée « Bilan Formation-Emploi » accessible à partir du thème « Enseignement - Éducation ».
Les comparaisons internationales s'appuient sur les données harmonisées publiées par Eurostat qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

…	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Édition 2013

Formations et emploi

Vue d'ensemble

Face à la crise, le diplôme protège du chômage et favorise l'accès à la formation continue 9

Dossiers

Origine et insertion des jeunes sans diplôme 23

Les défis des demandeurs d'emploi face à la formation professionnelle : accéder aux formations et s'insérer 33

Fiches thématiques

1. L'école et ses sortants

1.1 Durée de scolarisation 46
1.2 Niveau de formation 48
1.3 Diplômes de l'enseignement supérieur 50
1.4 Apprentis en formation 52
1.5 Cumul emploi-études 54
1.6 Éducation, comparaisons européennes 56

2. L'insertion des jeunes

2.1 Jeunes actifs de 15 à 29 ans 60
2.2 Chômage en phase d'insertion professionnelle 62
2.3 Sous-emploi 64
2.4 Statuts des emplois 66
2.5 Jeunes dans les emplois aidés 68
2.6 Catégories socioprofessionnelles 70
2.7 Salaires 72

2.8 Secteurs d'activité économique 74
2.9 Trajectoires en début de carrière 76
2.10 Mobilités et situation en début de carrière 78
2.11 Inégalités en début de carrière 80
2.12 Domaine de formation et emploi des jeunes 82
2.13 Formation et emploi des jeunes selon la région 84

3. La formation tout au long de la vie

3.1 Formation des adultes 88
3.2 Demandeurs d'emploi en formation 90
3.3 Diplômes en formation continue 92
3.4 Validation des acquis de l'expérience 94
3.5 Formation continue financée par les entreprises 96

Annexes

Glossaire 101
Sources 107

Vue d’ensemble

Face à la crise, le diplôme protège du chômage et favorise l'accès à la formation continue

*Daniel Martinelli, Claude Minni**

Le niveau de formation des jeunes a beaucoup progressé au cours des années 1990, suite à une forte hausse du nombre de bacheliers et à des poursuites d'études massives dans le supérieur. La réforme de la voie professionnelle dans le secondaire à la fin des années 2000 ne s'est pas encore traduite par une nouvelle hausse du niveau de formation des jeunes. Ce niveau est stable depuis le début des années 2000 et à l'issue de la formation initiale, 70 % des jeunes possèdent aujourd'hui le baccalauréat ou un diplôme du supérieur. L'insertion professionnelle des jeunes reste très inégale selon leur niveau de formation. Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes actifs diplômés de l'enseignement supérieur sont près de cinq fois moins souvent au chômage que ceux qui ont au plus un brevet des collèges. La crise a affecté le taux de chômage des jeunes qui est brutalement remonté en 2009. En 2012, un à quatre ans après leur sortie de formation initiale, le taux de chômage des jeunes possédant au plus le brevet est très élevé (47 %). Les jeunes diplômés du supérieur ont encore un taux de chômage relativement modéré (10 %).

Le salaire des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, qui progressait depuis le début des années 2000, a baissé en euros constants à partir de 2010. Ils perçoivent par ailleurs des salaires nettement plus élevés que ceux du secondaire.

Face aux inégalités d'insertion professionnelle en début de vie active, la formation continue peut constituer une deuxième chance. Toutefois, les chômeurs accèdent moins souvent à la formation que les actifs en emploi. Parmi les actifs en emploi, la formation professionnelle concerne plus souvent les plus diplômés : 67 % des diplômés du supérieur long suivent une formation pour raisons professionnelles au cours d'une année contre 26 % seulement des non-diplômés. Le volume d'heures de formation par salarié est stable ces dernières années ainsi que le nombre de diplômes délivrés en formation continue.

À la rentrée 2011, 14,9 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis étaient inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé de France (hors Mayotte). Le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis représente ainsi 23 % de la population. Parmi les inscrits dans le système éducatif, 6,7 millions sont élèves du 1er degré (maternelle au CM2), 5,7 millions étudient dans le second degré (collèges, lycées) et 2,4 millions dans le supérieur. Parmi les élèves du secondaire et du supérieur, 436 000 sont apprentis : 313 000 dans le secondaire et 123 000 dans le supérieur, soit un peu plus de 5 % des effectifs dans chacun des cas. Les effectifs scolarisés évoluent en

* Claude Minni, Dares ; Daniel Martinelli, Insee.

fonction de la démographie et des taux de scolarisation des élèves, étudiants et apprentis. Après la période du baby-boom entre 1946 et 1973, les naissances ont baissé en 1974 et 1975 puis se sont maintenues ensuite à un niveau nettement plus bas jusqu'en 1995. L'effet de la démographie sur les effectifs scolaires a donc été négatif de la seconde moitié des années 1970 aux années 1990. Avec l'augmentation du nombre de naissances à partir de 1995, l'impact de la démographie est redevenu positif.

À la rentrée 2011, alors que 12 % des enfants de 2 ans (génération 2009) sont scolarisés, les taux de scolarisation sont proches de 100 % entre 3 et 15 ans. Ils baissent progressivement à partir de l'âge correspondant à la fin de la scolarité obligatoire (16 ans). Un peu plus de 2 jeunes sur 3 sont scolarisés à 18 ans, 1 sur 2 à 20 ans, 1 sur 4 à 23 ans et moins de 1 sur 10 à 26 ans. En maternelle, l'accueil des enfants de 3 et 4 ans s'est généralisé au cours des années 1970 et 1980 et depuis 1990 tous les enfants sont scolarisés à ces âges. L'accueil des enfants de 2 ans dépend souvent des places disponibles et, avec la reprise démographique, le taux de scolarisation à 2 ans a baissé à partir de 2003.

Au total, la durée moyenne de scolarisation en 2012 d'un enfant inscrit en première année de maternelle est estimée à 18,2 années[1]. Elle est plus élevée chez les filles (18,4 années) que chez les garçons (18,0 années) car, en moyenne, les filles poursuivent des études supérieures plus longues que les garçons. Cet écart entre filles et garçons est constant depuis le début des années 2000.

Enseignement secondaire : la réforme de la voie professionnelle devrait accroître durablement la proportion de bacheliers professionnels

La voie professionnelle a été profondément rénovée à partir de la rentrée 2009. La filière préparant au BEP en 2 ans après la classe de 3e, avec poursuite vers le bac professionnel en 2 ans, a été progressivement supprimée au profit d'une préparation directe du baccalauréat professionnel en 3 ans après la 3e. Le baccalauréat professionnel se prépare donc désormais sur la même durée que les baccalauréats généraux et technologiques. Le CAP préparé en 2 ans a, pour sa part, été maintenu. 21 % des diplômés d'un CAP en 2011 ont poursuivi leurs études en bac pro.

La réforme de la voie professionnelle a eu pour première conséquence un gonflement ponctuel des effectifs de candidats au bac pro aux sessions 2011, 2012 et 2013, du fait de l'arrivée simultanée de candidats issus des BEP et de la nouvelle filière professionnelle. À partir de 2014, cette réforme devrait avoir pour conséquence une hausse durable du pourcentage de jeunes qui passent le baccalauréat professionnel. En effet, avant la réforme de la voie professionnelle, seuls 50 % à 55 % des élèves de deuxième année de BEP poursuivaient vers un baccalauréat professionnel ou technologique. Au total, on a compté 142 000 candidats au bac pro en 2011 et 183 000 en 2012 contre 93 000 en 2010.

Toutes filières confondues, la proportion de bacheliers dans une génération atteint 73 % en 2013, en augmentation de 11 points depuis 2008, après avoir stagné plusieurs années (*figure 1*). 38 % des membres de la génération obtiennent un baccalauréat général (+ 4 points par rapport à 2008), 20 % un bac pro (+ 8 points) et 16 % un bac techno (– 1 point). L'accès au baccalauréat, et surtout au type de baccalauréat, dépend fortement de l'origine sociale. En 2012, 74 % des jeunes nés entre 1985 et 1989 possèdent un bac général lorsque leur père est cadre, contre seulement 27 % lorsque leur père est ouvrier ou employé. Pour le baccalauréat professionnel, le résultat est inversé (respectivement 6 % et 17 %), tandis que pour le baccalauréat technologique ces proportions sont proches (environ 12 %).

1. Cette durée est celle qui serait observée pour une génération fictive qui aurait à chaque âge (à partir de la première année de maternelle) les taux de scolarisation observés à la rentrée 2011 (année scolaire 2011-2012).

1. Proportion de bacheliers dans une génération

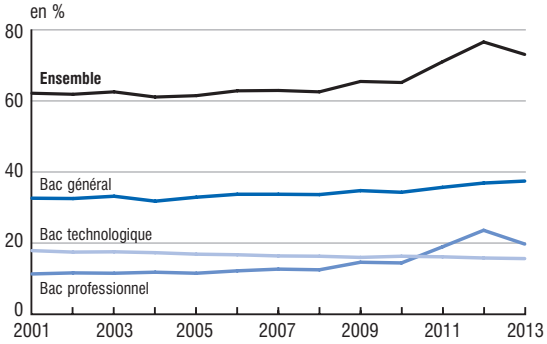

Champ : France.
Lecture : selon les résultats provisoires de la session du baccalauréat de 2013, la proportion de bacheliers professionnels dans une génération est de 19,9 %.
Note : il s'agit de la proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Cette proportion est obtenue en calculant pour chaque âge le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge en en faisant la somme de ces taux par âge. Les années 2011, 2012 et 2013 sont provisoires.
Sources : Depp, Insee.

En 2012, 28 % des élèves de CAP ou bac pro sont apprentis. La part des apprentis dans la filière professionnelle est globalement stable depuis 2001. Elle est en nette hausse sur longue période parmi les élèves préparant un diplôme de niveau CAP (52 % d'apprentis en 2012 contre 29 % en 2001). La part des apprentis recule en revanche depuis quelques années parmi les jeunes qui préparent un bac pro ou un brevet professionnel (17 % d'apprentis en 2012, contre près de 30 % en 2008).

Enseignement supérieur : développement de l'apprentissage et des effectifs des grandes écoles

En 2012, comme en 2000, près de 100 % des bacheliers généraux et 84 % des bacheliers technologiques poursuivent des études dans l'enseignement supérieur. L'accès à l'enseignement supérieur des bacheliers professionnels, bien qu'il se soit développé, n'atteint que 48 % en 2012. Le type d'études poursuivies dans le supérieur, ainsi que les chances de succès varient fortement selon le type de baccalauréat. 80 % des bacheliers professionnels se dirigent vers les sections de techniciens supérieurs. Un sur deux obtient ensuite un BTS. Les chances de réussite des bacheliers professionnels à l'université sont très faibles, seuls 3 % de ceux qui s'engagent dans ces études obtenant une licence en 3 ans contre 35 % des titulaires d'un baccalauréat général. Alors que les bacheliers généraux représentent un peu plus d'un bachelier sur deux, ils constituent 95 % des entrants en classes préparatoires aux grandes écoles, environ 80 % à l'université (hors IUT) ainsi que dans les différentes écoles du supérieur. Toutes séries du baccalauréat confondues, l'échec au cours des premières années d'études supérieures reste élevé. Près de 20 % des entrants dans l'enseignement supérieur n'y obtiennent pas de diplôme.

Au cours des années 1990 et 2000, le nombre d'étudiants étrangers a beaucoup augmenté dans le supérieur (12 % des effectifs en 2012, contre 9 % en 1991). Toutes nationalités confondues, les études supérieures se font de moins en moins souvent à l'université (59 % des étudiants à la rentrée 2012 contre 65 % à la rentrée 2000). Depuis le début des années 2000, les écoles d'ingénieurs, de commerce et les écoles paramédicales et sociales accueillent de plus en plus d'étudiants. Chacun de ces types d'écoles regroupe 5 à 6 % des effectifs d'étudiants en 2013. En lien avec cet essor, la part de l'enseignement privé s'est accrue.

Si la part des apprentis parmi les élèves du secondaire est stable depuis dix ans, l'apprentissage se développe dans le supérieur, ceci à tous les niveaux. Au total, à la rentrée 2011, les apprentis sont au nombre de 123 000 dans le supérieur, soit près de deux fois plus qu'en 2005 et six fois plus qu'en 1995.

Le niveau de diplôme atteint par les jeunes est stable au cours des années 2000

Parmi les jeunes sortis de formation initiale entre 2009 et 2011, 42 % sont diplômés du supérieur, 42 % sont diplômés du secondaire et 16 % n'ont pas de diplôme ou seulement le brevet des collèges (*figure 2*). La hausse récente du nombre de bacheliers professionnels entre 2009 et 2011 ne se traduit pas encore par une hausse globale du niveau de formation. Au sein des diplômés du supérieur, ceux qui ont au moins une licence sont un peu plus nombreux parmi les jeunes sortis entre 2009 et 2011 (27 %) que parmi ceux sortis entre 2002 et 2004 (25 %). La réforme LMD (licence-master-doctorat) a entraîné une forte baisse des sorties aux niveaux Deug et maîtrise pendant la seconde moitié des années 2000. Avec la réforme de la voie professionnelle dans le secondaire, la proportion de sortants titulaires d'un diplôme de niveau bac s'est accrue entre 2009 et 2011 par rapport à la période 2002-2004 (28 % contre 23 %). Cette hausse s'est réalisée au détriment des sorties au niveau CAP ou BEP.

Les jeunes filles restent nettement plus diplômées que les jeunes hommes. Entre 2009 et 2011, 47 % achèvent leur formation initiale avec un diplôme du supérieur (+ 10 points par rapport aux jeunes hommes). Seules 11 % des jeunes femmes sortent du système éducatif sans diplôme (– 9 points par rapport aux jeunes hommes). Les spécialités de formation diffèrent selon le sexe, à tous les niveaux d'études : les filles ont plus souvent un diplôme des services, du secteur médical et social ou du domaine « lettres et sciences humaines ».

2. Sortants de formation initiale selon l'année de sortie, le sexe et le diplôme le plus élevé

en %

	2002 à 2004			2009 à 2011		
	Ensemble	Hommes	Femmes	**Ensemble**	Hommes	Femmes
Doctorat, DEA, DESS, master	**8**	7	8	**12**	10	15
Écoles supérieures	**6**	7	5	**5**	4	7
Licence, maîtrise	**11**	8	14	**10**	10	9
Diplôme du supérieur long	**25**	**22**	**27**	**27**	**24**	**31**
Diplôme d'études universitaires générales	**1**	1	1	**0**	0	0
BTS, DUT ou équivalents	**14**	13	15	**12**	12	11
Paramédical et social	**3**	1	5	**3**	1	5
Diplôme du supérieur court	**18**	**15**	**21**	**15**	**13**	**16**
Baccalauréat général	**8**	7	9	**9**	8	10
Baccalauréat technologique, professionnel ou assimilé	**15**	15	16	**19**	19	19
Baccalauréat ou équivalent	**23**	**22**	**25**	**28**	**27**	**29**
CAP BEP ou équivalent	**18**	**21**	**15**	**14**	**16**	**13**
Brevet seul	**6**	7	5	**7**	8	6
Aucun diplôme	**10**	13	7	**9**	12	5
Brevet ou aucun diplôme	**16**	**20**	**12**	**16**	**20**	**11**
Ensemble sortants de formation initiale	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Dares.

L'insertion des jeunes dépend de leur niveau de formation et de la conjoncture économique

Depuis le développement d'un chômage structurel au cours des années 1970, l'insertion des jeunes est devenue plus difficile. Les jeunes ont vu leur durée d'accès à l'emploi augmenter. En 2012, seuls quatre jeunes sur dix travaillent un mois après la fin des études, les deux tiers au bout d'un an et les trois quarts après trois ans. Cet accès progressif à l'emploi a pour conséquence un taux de chômage élevé en début de vie active. Ainsi, 20 % des actifs ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans (actifs récents) sont au chômage en 2012, contre 8 % de ceux qui ont plus de dix ans d'ancienneté (*figure 3*). Le taux de chômage atteint 47 % en 2012 chez les actifs récents

non diplômés qui connaissent une insertion lente et difficile. Les débutants sans diplôme sont en majorité des garçons issus de milieux défavorisés (voir *dossier* « Origine et insertion des jeunes sans diplôme » de cet ouvrage). Le taux de chômage n'atteint en revanche que 10 % pour les jeunes diplômés du supérieur. Il se situe à un niveau intermédiaire pour les titulaires de CAP, BEP ou baccalauréat (24 %). Les écarts selon le niveau de diplôme sont beaucoup moins marqués pour les actifs plus anciens.

3. Chômage, sous-emploi et emplois temporaires en 2012 selon l'ancienneté, le sexe et le diplôme

en %

	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale			Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale		
	Taux de chômage	Taux de sous-emploi	Part des emplois temporaires	Taux de chômage	Taux de sous-emploi	Part des emplois temporaires
Hommes	21,4	6,0	29,9	7,6	2,4	5,9
Femmes	19,4	13,3	35,1	8,1	7,4	8,0
Diplôme du supérieur	10,3	5,8	26,3	4,2	2,5	4,6
Bac, CAP, BEP ou équivalent	24,1	13,2	38,0	7,4	4,8	6,9
Brevet des collèges, CEP ou pas diplômés	46,9	17,5	46,5	12,9	7,6	9,7
Ensemble	**20,4**	**9,6**	**32,5**	**7,8**	**4,8**	**6,9**

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi 2012.

Du fait de l'importance des emplois temporaires, la situation des jeunes sur le marché du travail est très sensible aux fluctuations de la conjoncture économique. Le taux de chômage des actifs récents a ainsi plus augmenté que celui des actifs plus anciens entre 2008 et 2009 (*figure 4*). Inversement, le taux de chômage des actifs récents a diminué entre 2010 et 2011 alors que celui des actifs plus anciens est resté stable. Au total, entre 2008 et 2012, le taux de chômage des actifs récents a augmenté de 6 points, contre 2 points pour les actifs ayant plus de dix ans d'ancienneté.

4. Taux de chômage selon la durée écoulée depuis la fin des études et le diplôme, de 1978 à 2012

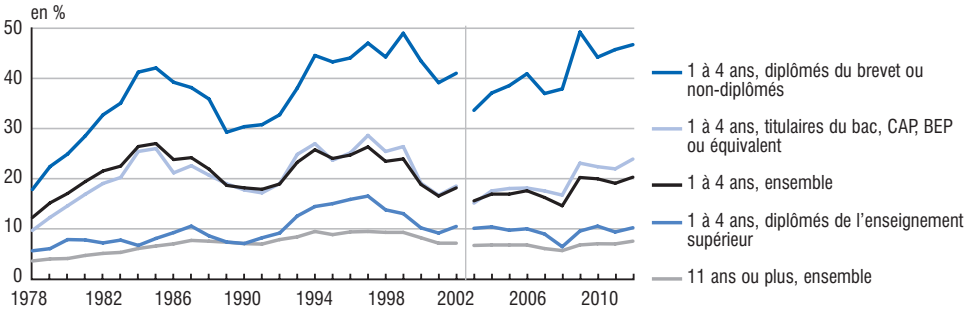

Champ : France métropolitaine.
Lecture : en 2012, 24,1 % des actifs diplômés du 2e cycle du secondaire ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans sont au chômage.
Note : la mise en place de l'enquête emploi en continu en 2003 entraîne une rupture de série.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Lorsqu'ils ont un emploi, 10 % des actifs récents sont en situation de sous-emploi en 2012, taux en augmentation depuis 2008 : ils sont le plus souvent employés à temps partiel mais souhaitent travailler davantage et le peuvent. Le taux de sous-emploi est deux fois plus élevé parmi les actifs récents que chez ceux qui ont achevé leur formation initiale depuis plus de dix ans. Par ailleurs, un tiers des actifs récents en emploi ont un contrat temporaire (mission d'intérim, CDD, contrat aidé), contre seulement 7 % au-delà de dix ans d'ancienneté. En matière d'emplois temporaires, la tendance de moyen terme n'est pas très nette depuis une dizaine d'années. En 2012, la part des emplois temporaires est proche de celle de 2000 pour les actifs récents comme pour les plus anciens.

Au sein des actifs récents, taux de sous-emploi et part des emplois temporaires diminuent lorsque le niveau de diplôme augmente. En 2012, parmi les jeunes non-diplômés qui ont un emploi, 18 % sont en sous-emploi et 47 % ont des emplois temporaires. Parmi les jeunes diplômés du supérieur, ces taux n'atteignent respectivement que 6 % et 26 %.

Depuis 2006, le taux de chômage des femmes est inférieur à celui des hommes en début de vie active. L'écart en faveur des jeunes femmes atteint 2 points en 2012. Les jeunes femmes ont un niveau de diplôme plus élevé que leurs homologues masculins. Elles bénéficient du développement du secteur tertiaire où elles sont très présentes. Si les femmes sont un peu moins souvent au chômage que les hommes en début de vie active, celles qui travaillent sont plus souvent en situation de sous-emploi (13 % contre 6 % pour les hommes) ; les jeunes femmes ont aussi plus de contrats temporaires (35 % contre 30 % pour les hommes).

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des moins de 26 ans, de nombreuses mesures pour l'emploi ou au titre de la formation professionnelle s'adressent à ce public. Fin 2012, 644 000 emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans relèvent de contrats aidés ou d'aides à la formation (apprentissage, formation en alternance). Cela représente 25 % de l'ensemble des emplois dans cette classe d'âge contre 30 % à la fin des années 1990. Pour l'ensemble des actifs occupés, seul un emploi sur trente est concerné. Dans le secteur marchand, les contrats aidés destinés aux jeunes concernent principalement des formations en alternance : contrats d'apprentissage et de professionnalisation (23 % des emplois des moins de 26 ans fin 2012, soit 584 000 personnes). Dans le secteur non marchand, avec la disparition du dispositif des emplois jeunes, le nombre de jeunes en contrat aidé a beaucoup diminué entre 2000 et 2008 (de 163 000 à 30 000). Il s'est ensuite légèrement redressé suite au développement des mesures en réponse à la crise de 2008 et, fin 2012, 49 000 jeunes de moins de 26 ans sont concernés.

Les jeunes ne tirent que partiellement profit de leur niveau élevé de formation

À niveau de formation équivalent, les générations les plus anciennes occupent des emplois plus qualifiés, ce qui reflète en partie les déroulements de carrière. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur court, 60 % des actifs récents occupant un emploi ont un poste de cadre ou une profession intermédiaire en 2012 (*figure 5*), contre 72 % plus de dix ans après la fin des études. Parmi les titulaires de CAP et de BEP, 46 % des actifs récents qui travaillent sont

5. Part de cadres et professions intermédiaires selon le niveau de diplôme

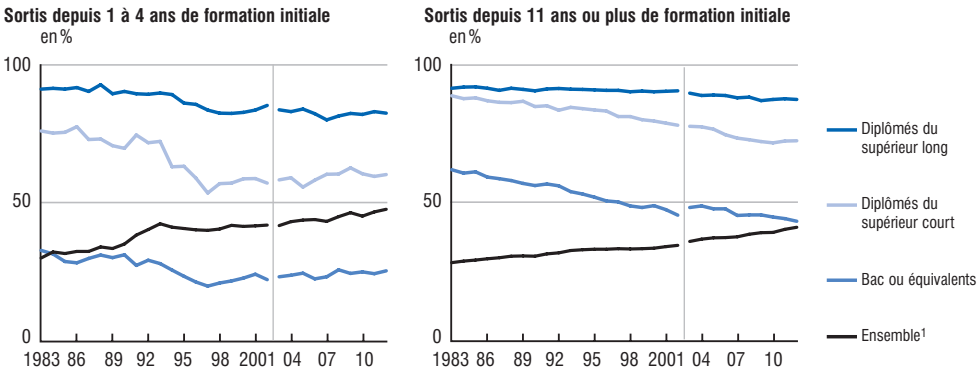

1. Cette catégorie comporte tous les débutants quel que soit leur niveau de formation. Les courbes concernant les titulaires de CAP-BEP et les sans-diplôme ne figurent pas dans ce graphique car ces niveaux de formation débouchent très rarement sur des professions intermédiaires ou des emplois de cadres.
Champ : France métropolitaine.
Note : suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a une rupture de série à partir de 2003.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

employés ou ouvriers non qualifiés, contre seulement 24 % parmi les générations ayant terminé leurs études depuis plus de dix ans.

Toutefois, tous niveaux de formation confondus, les actifs récents occupent des emplois en moyenne plus qualifiés que leurs aînés. En 2012, parmi les actifs occupant un emploi, 48 % sont cadres ou occupent une profession intermédiaire parmi les débutants contre 42 % parmi la population ayant terminé ses études depuis plus de dix ans. Le niveau d'études élevé des débutants compense leur faible expérience professionnelle.

À niveau de formation donné, le niveau de qualification des emplois occupés par les jeunes a cessé de baisser depuis le début des années 2000. En revanche, pour les générations plus anciennes sur le marché du travail, à niveau de formation donné, la part des emplois qualifiés a poursuivi sa baisse.

Le salaire médian en euros constants, tous temps de travail confondus, a suivi la même tendance que le niveau des emplois occupés jusqu'à 2009 (*figure 6*). Il a progressé chez les débutants comme chez leurs aînés, tous niveaux de formation confondus jusqu'à cette date. Il a ensuite stagné à partir de 2010 du fait de la crise économique, toutes anciennetés et tous niveaux de formation confondus. À chaque niveau de formation, le salaire réel médian baisse ou stagne entre 2010 et 2012, chez les débutants comme parmi les personnes plus expérimentées. Chez les débutants, ce sont surtout les diplômés de l'enseignement supérieur qui ont vu leur salaire médian baisser entre 2010 et 2012 (– 4 %). Malgré cette baisse, les jeunes diplômés du supérieur long conservent en 2012 un salaire médian (1 770 euros nets mensuels, tous temps de travail confondus) nettement supérieur à celui des diplômés du supérieur court (1 450 euros), lui-même supérieur à celui des jeunes bacheliers (1 220 euros). Chez les débutants, le salaire médian des bacheliers est proche de celui des titulaires de CAP ou de BEP (1 200 euros). Les jeunes peu diplômés perçoivent un salaire médian de 1 100 euros, proche du niveau du Smic à temps complet, et travaillent plus souvent à temps partiel que les autres jeunes.

Bien qu'elles soient plus diplômées, les jeunes femmes conservent des salaires inférieurs à ceux de leurs homologues masculins. Les jeunes hommes ont des salaires médians supérieurs de 10 %

6. Salaire mensuel net médian des actifs selon le diplôme

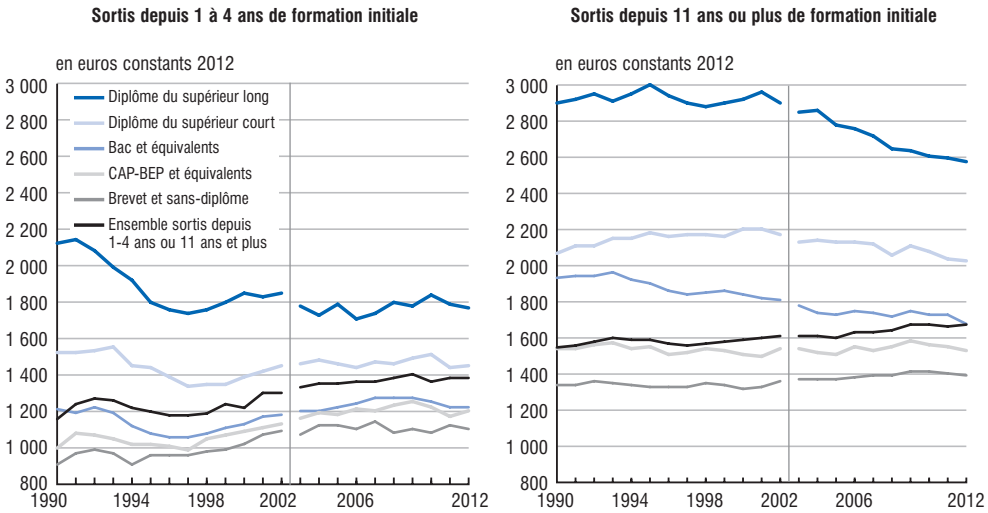

Champ : France métropolitaine.
Lecture : en 2012, le salaire net médian des diplômés du supérieur long sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans s'élève à 1 770 euros.
Note : suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a une rupture de série à partir de 2003.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

à celui des jeunes femmes, tous temps de travail confondus. À temps complet, les jeunes hommes perçoivent encore des salaires supérieurs de 4 % à celui des jeunes femmes.

Des parcours d'insertion impactés par la crise, surtout pour les moins diplômés

Pendant l'année 2009, cinq ans après la fin des études de la génération 2004, la conjoncture économique se dégrade, ce qui affecte principalement les jeunes sortis sans diplôme du système éducatif. Le taux de chômage des jeunes sortis sans diplôme en 2004 recommence à augmenter en 2009 (*figure 7*). Les jeunes diplômés du supérieur sont relativement épargnés par cette hausse du chômage. À l'automne 2011, sept ans après la fin des études, plus de huit jeunes sur dix ont un emploi. Les jeunes non diplômés continuent de connaître des difficultés. Seuls 67 % ont un emploi et, parmi ceux qui sont sur le marché du travail, 26 % sont au chômage. Les diplômés de l'enseignement secondaire poursuivent leur carrière de manière plus favorable. Leur trajectoire entre 2007 et 2011 se caractérise par la montée de l'emploi à durée indéterminée. 83 % des diplômés du secondaire ont un emploi, sept ans après la fin des études et 82 % des emplois occupés sont à durée indéterminée. Toutefois, 12 % des diplômés du secondaire présents sur le marché du travail sont encore au chômage sept ans après la fin des études. Quant aux diplômés du supérieur, 93 % travaillent en 2011, sept ans après leur sortie de formation initiale. Parmi ces diplômés, seuls 4 % des actifs sont au chômage.

7. Situation des jeunes sur le marché de travail mois par mois depuis leur sortie de formation initiale en 2004

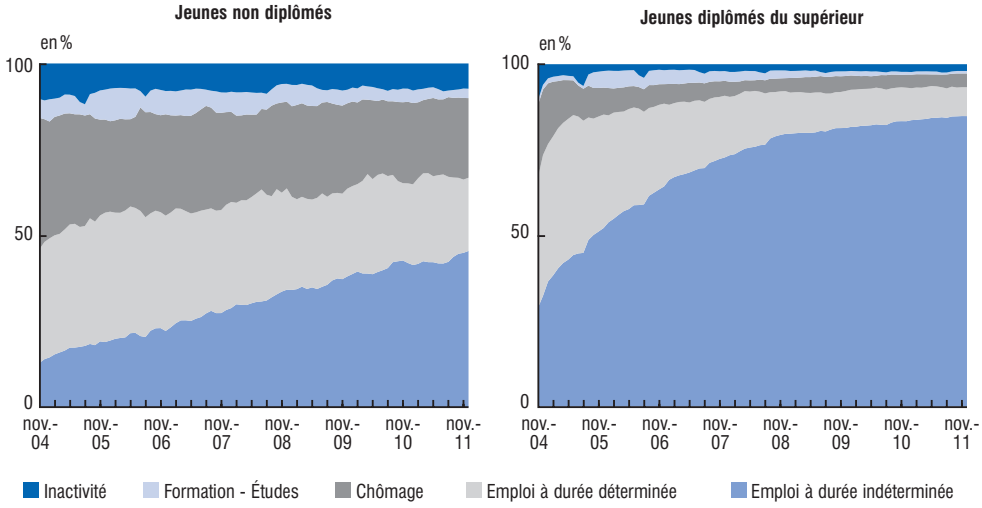

Champ : France métropolitaine.
Source : Céreq, enquête 2011 auprès de la « Génération 2004 ».

Chez les jeunes sortis du système éducatif en 2004, ceux dont les parents sont nés hors de l'Union européenne (UE) ont des difficultés à s'insérer pendant leurs trois premières années de vie active. Ces difficultés perdurent sept ans après la fin de leurs études. Fin 2011, le taux de chômage des jeunes dont les deux parents sont nés hors de l'Union européenne est de 24 % contre 9 % pour les jeunes dont les deux parents sont nés en France.

Ces écarts de taux de chômage reflètent en partie les écarts de niveau de diplôme. Ils se maintiennent pour les jeunes sortis sans diplôme. En 2011, parmi les jeunes sans diplôme sortis de formation initiale en 2004, ceux qui sont issus de l'immigration non européenne ont un taux de chômage de 40 % contre 23 % pour les jeunes dont les deux parents sont nés en France. Les écarts diminuent lorsque le niveau de formation augmente. Après sept ans de vie active, les taux de chômage des diplômés du supérieur long tendent à se rapprocher, tout en restant légèrement plus élevés pour les jeunes issus de l'immigration non européenne (6 %, contre 4 % pour les jeunes dont les deux parents son nés en France).

La spécialité de formation et la région de résidence influent aussi sur les débuts de carrière

Le devenir professionnel des jeunes est lié à leur niveau de formation mais il dépend beaucoup aussi de leur domaine d'études. À niveau de formation équivalent, les spécialités de la production conduisent plus souvent à l'emploi, de même que les formations supérieures en sciences exactes ou en informatique. Ainsi, les bacheliers professionnels de la production ont des taux de chômage situés entre 8 et 12 % en moyenne en début de carrière (taux de chômage moyen au cours des dix premières années de vie active des jeunes interrogés entre 2008 et 2012). Malgré leur moindre niveau de diplôme, ces bacheliers ont un taux de chômage inférieur à celui des titulaires de master en sociologie et arts (autour de 15 %). Les bacheliers professionnels en commerce-vente ont pour leur part un taux de chômage de 19 %, proche de celui des titulaires de CAP-BEP de la production, dont le niveau de diplôme est pourtant plus faible.

La région de résidence joue également un rôle important en matière d'insertion, le devenir des débutants étant corrélé à la situation locale du marché du travail. Ainsi en Guadeloupe, Martinique, Guyane et à La Réunion, près de la moitié des jeunes actifs âgés de 15 à 29 ans sont au chômage en 2010 (taux de chômage au sens du recensement). C'est dans ces départements que le taux de chômage de l'ensemble des actifs est le plus élevé en France. En métropole, c'est aussi dans les régions où le taux de chômage global est élevé que celui des jeunes est le plus haut (Nord - Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, notamment). La qualification des emplois occupés par les jeunes varie également selon la région de résidence. En Corse, seuls 25 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans occupent une profession intermédiaire ou un poste de cadre en 2010 (*figure 8*). L'Île-de-France se distingue sur ce point : les jeunes y sont plus diplômés qu'ailleurs (46 % de diplômés du supérieur) et ont des emplois nettement plus qualifiés (52 % ont un emploi de cadre ou une profession intermédiaire).

8. Part des cadres et des professions intermédiaires parmi les actifs occupés âgés de 15 à 29 ans

France entière : 37,1 %

Taux en %
- 37,6 - 51,8
- 32,6 - 37,5
- 30,8 - 32,5
- 24,6 - 30,7

© IGN-Insee
Source : Insee, RP 2010, exploitation complémentaire.

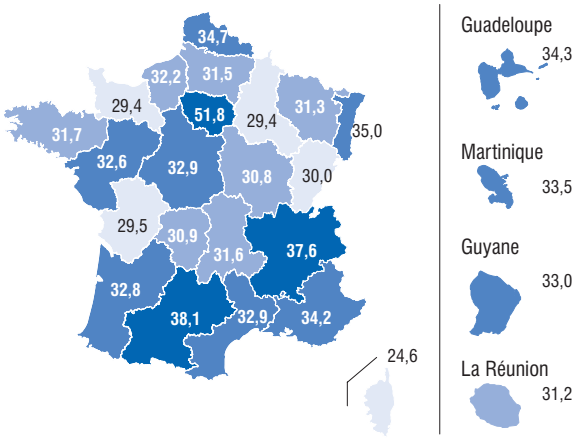

La formation continue peut constituer une seconde chance après une scolarité difficile mais son accès demeure inégalitaire

Toutes formations confondues, 51 % des adultes âgés de 25 à 64 ans ont participé à une formation au cours des douze derniers mois, selon l'enquête sur la Formation des adultes réalisée en 2012. Dans cette classe d'âge, les femmes se forment autant que les hommes. Plus de sept formations sur dix sont suivies dans un but professionnel. Les adultes se forment moins lorsque leur âge augmente. En 2012, 61 % des 25-34 ans ont accédé à la formation au cours des douze derniers mois contre 33 % des 55-64 ans.

Toutes formations confondues, toujours, les demandeurs d'emploi accèdent moins souvent à la formation (39 %) que les actifs en emploi (58 %). Ils expriment des réticences plus importantes vis à vis de la formation et y accèdent dans des délais relativement longs. Pourtant, si leur formation est bien ciblée, elle a un effet favorable sur leur retour à l'emploi (voir *dossier* « Les défis des demandeurs d'emploi face à la formation professionnelle : accéder aux formations et s'insérer » de cet ouvrage). Au cours de l'année 2011, en France, 566 000 demandeurs d'emploi sont entrés en formation, 90 % des stagiaires étant rémunérés. Les régions constituent le principal financeur des formations destinées aux demandeurs d'emploi. La moitié des stages qu'elles financent sont consacrés aux chômeurs de moins de 26 ans.

Parmi les adultes ayant un emploi, les cadres, les techniciens et les diplômés du supérieur accèdent plus souvent à la formation que le personnel moins qualifié. 68 % des cadres interrogés en 2012 ont ainsi accédé à la formation au cours des douze derniers mois (formation non diplômante pour raisons professionnelles, *figure 9*). Seuls 43 % des employés et 36 % des ouvriers y ont accédé. Corrélativement, parmi les adultes en emploi, les deux tiers des diplômés du supérieur long accèdent à la formation professionnelle contre le quart seulement des non diplômés. Les salariés (51 %) se forment plus que les non salariés (33 %).

9. Part des actifs en emploi ayant accédé à une formation non diplômante pour raisons professionnelles au cours des douze derniers mois

en %

Diplôme	
Diplôme de niveau supérieur à bac+2	66,6
Diplôme de niveau bac+2	61,3
Bac, brevet professionnel ou équivalent	51,6
CAP, BEP et équivalent	43,2
BEPC, DNB, brevet des collèges	39,0
Aucun diplôme	25,6
Catégorie socioprofessionnelle	
Agriculteurs exploitants	32,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	24,6
Cadres et professions intellectuelles	68,3
Professions Intermédiaires	61,3
Employés	42,6
Ouvriers	36,2
Ensemble actifs en emploi	**49,1**

Champ : France métropolitaine, actifs en emploi âgés de 25 à 64 ans.
Source : Insee, enquête sur la Formation des adultes 2012.

Les entreprises restent le principal financeur de la formation professionnelle continue des salariés. Les entreprises ayant au moins dix salariés ont une obligation légale de financer ce type de formation. Elles dépassent en moyenne largement leur obligation dans ce domaine. Les entreprises de 10 salariés ou plus ont consacré globalement 2,8 % de leur masse salariale au financement de la formation continue en 2011 alors que leur obligation de financement concerne moins de 1,6 % de leur masse salariale. Une part croissante des salariés accèdent à la formation

financée par les entreprises, cette part atteignant 43 % en 2011, mais la durée moyenne des formations diminue. De ce fait, le nombre moyen d'heures de formation par salarié a peu évolué depuis les années 1970 ; il s'établit à 12,5 heures par salarié en 2011. L'accès des salariés à la formation est plus fréquent dans les grandes entreprises. Dans les entreprises ayant entre 10 et 19 salariés, 15 % du personnel a accédé à la formation continue en 2011 contre 59 % dans les entreprises de 2000 salariés ou plus. Le nombre d'heures de formation moyen par stagiaire est également plus élevé dans les grandes entreprises.

La formation continue n'est pas souvent diplômante. Elle est néanmoins à l'origine de 121 000 diplômes en 2011. Le nombre de diplômes délivrés en formation continue est stable depuis 2004. Ces diplômes sont de niveau plutôt élevé puisque 70 % relèvent de l'enseignement supérieur. La validation des acquis de l'expérience (VAE) concerne plutôt, en revanche, les diplômes du secondaire. Les candidats à la VAE visent principalement ce niveau de diplôme (70 %), la moitié cherchant à valider un diplôme de niveau CAP-BEP. Le nombre de diplômes obtenus grâce à la VAE évolue peu depuis 2007, oscillant entre 28 000 et 32 000, alors que ce dispositif s'était rapidement développé après sa création, entre 2003 et 2005.

Si le nombre de diplômes délivrés en formation continue évolue peu depuis le milieu des années 2000, ces diplômes concernent toutefois une partie non négligeable des adultes. 11 % de la population âgée de 30 à 69 ans en 2011 a ainsi décroché son plus haut diplôme grâce à la formation continue. ■

Dossiers

Origine et insertion des jeunes sans diplôme

*Béatrice Le Rhun, Daniel Martinelli, Claude Minni, Isabelle Recotillet**

La part des jeunes sortant de formation initiale sans diplôme s'est stabilisée autour de 17 % depuis le milieu des années 1990. Ces jeunes sont plus souvent que les autres issus de milieux défavorisés ou de l'immigration. Ils s'insèrent dans des conditions différentes selon leur niveau d'études, les sortants de terminale trouvant plus facilement un emploi que les jeunes ayant arrêté leurs études au collège ou en cours de cursus préparant au CAP-BEP. Toutes choses égales par ailleurs, les origines sociales et nationales de ces jeunes influent sensiblement sur leur niveau d'études mais aussi sur leur insertion à niveau d'études donné. Sept ans après la fin de leur formation initiale, la situation professionnelle des jeunes sans diplôme n'est souvent pas encore stabilisée. Un quart d'entre eux reprennent des études après être entrés dans la vie active et obtiennent un diplôme. Ce diplôme, généralement obtenu un à trois ans après la sortie, leur permet d'améliorer nettement leurs perspectives professionnelles.

La hausse du chômage des jeunes de 1975 à 1985 et les besoins en personnel qualifié ont amené les pouvoirs publics à développer l'offre de formations secondaires. La durée des études s'est progressivement allongée et la part des sortants sans diplôme a diminué. Au début des années 1990, 30 % des jeunes quittaient l'école sans diplôme. Entre 2002 et 2011, le niveau de formation s'est stabilisé. Pendant cette période, 17 % en moyenne des jeunes sortant de formation initiale n'ont pas obtenu de diplôme, 41 % ont été diplômés de l'enseignement secondaire (baccalauréat, CAP ou BEP) et 42 % diplômés du supérieur (*figure 1*).

Les sortants sans diplôme ont arrêté leur formation initiale à différents niveaux d'études, avec des connaissances, des compétences et des réseaux différents. Sur la période 2002-2011, la moitié a terminé ses études en classe de terminale générale, technologique ou professionnelle ou en dernière année de CAP-BEP. Un quart ont quitté l'école en seconde, en première ou avant la dernière année de CAP-BEP. Un quart ont terminé leur scolarité à l'issue d'une classe de collège (*encadré 1*).

* Isabelle Recotillet, Céreq ; Claude Minni, Dares ; Béatrice Le Rhun, Depp ; Daniel Martinelli, Insee.

1. Caractéristiques des sortants de formation initiale selon leur niveau de sortie

en %

	Caractéristique des sortants				
	Part parmi les sortants	Part des garçons	Âge médian de sortie d'études initiales (ans)	Part des enfants dont le père est cadre ou occupe une profession intermédiaire	Part d'immigrés ou d'enfants d'immigrés[1]
Caractéristiques des jeunes selon le niveau de diplôme					
Diplômés du supérieur	42	44	23	50	19
Diplômés du baccalauréat	24	48	21	30	18
Diplômés de CAP-BEP	17	56	20	18	18
Non-diplômés	17	63	19	14	27
Ensemble tous niveaux de diplôme	**100**	**50**	**21**	**34**	**20**
Caractéristiques des non-diplômés selon la classe de sortie					
Terminale générale, techno. ou pro.	20	53	20	21	28
Dernière année CAP-BEP	30	66	19	12	26
Seconde ou première générale, techno. ou pro.	13	59	19	23	30
Première année CAP-BEP	12	65	18	7	32
Troisième	18	65	17	12	21
Inférieur à la troisième	7	70	18	8	19
Ensemble non-diplômés	**100**	**63**	**19**	**14**	**27**

1. Question introduite dans l'enquête Emploi en 2005 ; données disponibles sur l'échantillon complet à partir de 2007.
Champ : France métropolitaine, sortants de formation initiale entre 2002 et 2011.
Lecture : 44 % des jeunes sortis de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur entre 2002 et 2011 sont des garçons, contre 63 % des jeunes sortis sans diplôme.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2003-2012.

Les jeunes quittant l'école sans diplôme sont souvent des garçons issus de milieux défavorisés

Entre 2002 et 2011, 63 % en moyenne des jeunes quittant l'école sans diplôme sont des garçons. La part de ces derniers parmi les sortants de formation initiale diminue lorsque le niveau de formation s'élève : 56 % des diplômés sortis après un CAP ou un BEP sont des garçons, 48 % des bacheliers et 44 % des diplômés du supérieur. À leur sortie de formation initiale, les jeunes sans diplôme sont un peu plus jeunes que les sortants diplômés du secondaire, mais l'écart est relativement faible car les sortants non diplômés ont plus souvent redoublé.

La baisse du nombre de sans-diplôme depuis trente ans s'est accompagnée d'une masculinisation de ces derniers et d'une hausse de l'âge de sortie. Parmi les jeunes quittant leur formation initiale sans diplôme, la moitié était des garçons au cours des années 1980, 55 % au cours des années 1990 et 60 % à partir de la fin des années 1990. L'âge médian des sortants sans diplôme a augmenté de 2 ans depuis 1980.

Les sortants quittant le lycée après la seconde, la première ou la terminale alors qu'ils avaient entamé un cycle menant directement au baccalauréat ont un profil en matière de sexe et d'âge assez proche de celui des titulaires de CAP-BEP. Les sortants de CAP-BEP sans diplôme se distinguent en revanche des titulaires de CAP-BEP diplômés : 66 % des sans-diplôme sont des garçons contre seulement 56 % des diplômés. Les sortants de niveau collège sont également souvent des garçons, en particulier lorsqu'ils ont arrêté leurs études avant la troisième (70 % de garçons).

Parmi les sortants sans diplôme, 14 % ont un père occupant ou ayant occupé un emploi de cadre ou une profession intermédiaire, contre 25 % des diplômés de l'enseignement secondaire et 50 % des diplômés du supérieur. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène dont les

Encadré 1

Sources et concepts

Les sans-diplôme regroupent les jeunes sortant de formation initiale sans aucun diplôme ou possédant le brevet des collèges. La fin des études initiales correspond à la première interruption des études durant un an ou plus.

L'enquête Emploi et ses concepts

Entre 2003 et 2012, l'enquête Emploi de l'Insee a été réalisée sur la France métropolitaine, hors personnes vivant en communauté. 70 000 personnes âgées de 15 ans ou plus répondaient chaque trimestre jusqu'en 2008 et, après augmentation de l'échantillon, on en compte 105 000 depuis début 2010.

L'ancienneté depuis la fin des études est appréhendée ici en années par différence entre l'année d'enquête et celle de fin de formation initiale. Les niveaux de diplôme et d'étude sont les plus hauts détenus à la date de l'enquête. Les actifs rassemblent les actifs occupés et les chômeurs au sens du BIT. Les actifs occupés sont les personnes ayant exercé une activité rémunérée au cours de la semaine précédant l'interrogation. Les enquêtés qui recherchent activement un emploi et qui sont disponibles pour travailler sont classés comme chômeurs au sens du BIT. Ceux qui ne sont ni actifs occupés ni chômeurs sont inactifs. Le taux d'activité des sortants du système éducatif (respectivement taux d'emploi) est le rapport du nombre d'actifs (respectivement actifs occupés) à la population totale. Le taux de chômage est le rapport du nombre de chômeurs au nombre d'actifs. Les contrats temporaires regroupent les missions d'intérim, les CDD du privé et du public, y compris les emplois aidés en CDD.

Les actifs en emploi sont répartis selon leur groupe social tel que défini dans la nomenclature PCS (professions et catégories socioprofessionnelles). On distingue en plus, au sein des ouvriers et des employés, les qualifiés et les non-qualifiés.

Les immigrés sont les personnes nées étrangères à l'étranger et les descendants d'immigrés sont les personnes non immigrées dont au moins un des deux parents est immigré. Les questions permettant de repérer les descendants d'immigrés ne sont posées que depuis le 1er trimestre 2005 dans l'enquête Emploi. L'échantillon étant renouvelé par sixième tous les trimestres, l'information n'est disponible sur l'échantillon complet qu'à partir de l'année 2007. En revanche, les modèles utilisent cette information à partir de 2005, pour les vagues où elle est disponible.

Les enquêtes Génération et leurs concepts

Les enquêtes Génération du Céreq permettent de suivre l'insertion professionnelle des jeunes. L'enquête Génération 2004 a comporté trois interrogations successives (2007, 2009, 2011) réalisées auprès de 33 000 sortants de formation initiale en 2004, issus d'un établissement de formation de France métropolitaine et âgés de moins de 35 ans. En 2009, environ 16 000 jeunes ont accepté de répondre au questionnaire d'enquête. En 2011, ils étaient un peu plus de 12 000. L'analyse porte sur les jeunes ayant répondu à toutes les interrogations.

Les situations d'emploi, de chômage et d'inactivité sont fondées sur une déclaration de la situation professionnelle par l'enquêté et s'écartent donc de la définition du BIT. Pour chaque mois depuis la fin des études initiales, le jeune déclare sa situation principale : en emploi, sans emploi mais en recherchant un, sans emploi mais n'en recherchant pas, en formation, en reprise d'études à temps plein dans un établissement scolaire ou universitaire.

ressources financières, le capital culturel, la moindre connaissance du monde de l'éducation. Les sortants non diplômés sont plus souvent immigrés ou enfants d'immigrés : c'est le cas de 27% d'entre eux contre 20% de l'ensemble des sortants. Ils sont notamment 22% à être immigrés ou enfants d'immigrés non européens contre 15% parmi l'ensemble des sortants.

Les sortants sans diplôme qui ont préparé un baccalauréat ont plus souvent un père cadre ou occupant une profession intermédiaire que les autres non diplômés (21% contre 12% des sortants d'année terminale de CAP-BEP ou de troisième). Les sortants de première année de CAP-BEP ou de classes inférieures à la troisième ont très rarement un père cadre ou exerçant une profession intermédiaire (7% à 8%).

Parmi les jeunes sans diplôme, ceux qui sortent de terminale s'insèrent moins difficilement que les autres

Les jeunes sortant sans diplôme du système éducatif ont de grandes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. L'insertion des jeunes est analysée dans cette partie et dans la suivante grâce aux données issues des enquêtes Emploi de l'Insee. Un à quatre ans après la fin des études, une grande partie d'entre eux connaissent le chômage ou la précarité pendant la période observée (2003-2012). En moyenne, durant cette période, un quart des jeunes sans diplôme sont inactifs contre seulement 8 % des diplômés. Parmi les jeunes actifs, 42 % des sans-diplôme sont au chômage contre 14 % des diplômés (*figure 2*). Au total, seulement 44 % des jeunes sans diplôme ont un emploi contre 79 % des jeunes possédant au moins un CAP ou un BEP. Lorsqu'ils occupent un emploi, ils sont plus souvent en contrat temporaire que les diplômés et travaillent plus fréquemment à temps partiel. La majorité des jeunes sans diplôme qui ont un emploi sont ouvriers ou employés non qualifiés (57 %) contre seulement 19 % des jeunes diplômés. Les jeunes non diplômés travaillent souvent comme employé non qualifié dans les hôpitaux, le commerce, l'hôtellerie-restauration ou comme aides à domicile. Lorsqu'ils sont ouvriers non qualifiés, ils sont manutentionnaires, travaillent dans le tri, l'emballage, le bâtiment ou l'assainissement.

2. Indicateurs sur l'entrée dans la vie active des jeunes selon leur niveau de formation

en %

	Taux d'activité	Taux de chômage BIT	Parmi ceux qui ont un emploi :		
			part des emplois à durée limitée	part des emplois à temps partiel	part des emplois non qualifiés
Diplômés					
Diplômés du supérieur	94,4	9,6	23,7	9,9	7,0
Baccalauréat	88,6	16,4	35,3	18,4	29,4
CAP-BEP de la production	93,2	21,7	36,0	8,5	39,6
CAP-BEP des services	86,0	26,6	42,6	30,8	50,5
Non-diplômés selon la classe de sortie					
Terminale générale, technologique ou professionnelle	82,0	27,8	37,7	24,7	45,0
Seconde ou première générale, technologique ou professionnelle	82,0	41,9	49,1	23,4	60,9
Dernière année CAP-BEP	71,3	42,3	46,7	22,3	55,7
Première année CAP-BEP	68,2	48,9	52,4	25,9	61,1
Troisième	71,3	55,1	56,6	30,8	66,3
Avant la troisième	57,5	47,5	39,7	19,5	72,1
Ensemble sortis depuis 1 à 4 ans	**89,3**	**17,7**	**30,8**	**14,5**	**22,7**
Ensemble diplômés	**91,9**	**14,2**	**29,3**	**13,5**	**19,2**
Ensemble non-diplômés	**74,8**	**41,7**	**46,2**	**24,4**	**56,9**

Champ : France métropolitaine, jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2003-2012.

Par rapport à 1990, la situation des jeunes sans diplôme apparaît très détériorée en 2012 : entre un et quatre ans après la fin de leurs études initiales, le taux de chômage des jeunes sans diplôme s'est fortement accru, passant de 29 à 47 %, alors que celui des diplômés a peu augmenté, passant de 18 % à 20 % (voir *fiche 2.2* notamment). Les débutants sans diplôme sont moins nombreux aujourd'hui et le marché du travail est de plus en plus sélectif en faveur des jeunes ayant un diplôme, même peu élevé.

Les jeunes sans diplôme constituent cependant une catégorie hétérogène et le niveau d'études atteint joue sur leur insertion professionnelle. Les sortants de terminale entrent dans la vie active dans des conditions semblables à celles des titulaires de CAP-BEP des services. Entre 2003 et 2012, un à quatre ans après la fin des études, le taux de chômage des jeunes sortis de terminale sans baccalauréat (28 %) est proche de celui des titulaires de CAP-BEP tertiaire (27 %). Pour les sortants de terminale sans diplôme, les emplois occupés sont légèrement plus qualifiés que ceux

occupés par les titulaires de CAP-BEP tertiaire et ils travaillent moins souvent à temps partiel. Il est vrai que les titulaires de CAP-BEP tertiaires connaissent de longue date des difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Les jeunes sans diplôme n'ayant pas atteint la terminale s'en tirent nettement plus mal. Les jeunes actifs qui abandonnent en dernière année de CAP-BEP, après la seconde ou la première en lycée, sont massivement au chômage (42 %). La majorité des emplois qu'ils occupent sont peu qualifiés et près de la moitié est à durée limitée. Les jeunes quittant l'école à l'issue de la troisième ou d'une année non terminale de CAP-BEP sont dans une situation pire encore : près de 30 % sont inactifs et, parmi les actifs, plus de la moitié est au chômage. Parmi ces jeunes, au final, seul un tiers occupe un emploi. Il s'agit en majorité d'emplois à temps partiel.

Pour leur part, les jeunes qui arrêtent leurs études avant la troisième sont encore moins présents que les autres sur le marché du travail. Un peu plus de la moitié seulement sont actifs et, parmi les actifs, près de la moitié est au chômage. Lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes ayant quitté l'école avant la troisième ont essentiellement des postes d'employés ou d'ouvriers non qualifiés.

Depuis 2008, la crise a eu un impact différent sur les jeunes selon qu'ils sont diplômés ou non. Entre les périodes 2003-2007 et 2008-2012, le taux de chômage d'insertion (1 à 4 ans après la sortie de formation initiale) des jeunes diplômés est passé de 13 à 15 %, celui des non-diplômés a augmenté plus nettement, passant de 38 à 46 %. En outre, plus de jeunes sans diplôme se sont retirés du marché du travail, le taux d'activité des sans-diplôme régressant de trois points. Au total, 47 % des jeunes sans diplôme occupaient un emploi entre 2003 et 2007 et seulement 40 % entre 2008 et 2012. Par comparaison, chez les jeunes diplômés, la part de ceux qui ont un emploi a peu baissé entre les deux périodes, passant de 80 à 78 %. Par ailleurs, les jeunes sans diplôme, lorsqu'ils travaillent, occupent plus souvent des emplois à temps partiel entre 2008 et 2012 qu'au cours de la période précédente (26 % contre 23 %).

À classe de sortie identique, l'insertion des non-diplômés issus de milieux défavorisés ou de l'immigration est plus difficile

De 1 à 4 ans après la fin de la formation initiale, le taux de chômage des non-diplômés dont l'origine sociale est la moins favorable à la réussite scolaire (père employé, ouvrier ou n'ayant jamais travaillé) est de 49 % en moyenne sur la période 2008-2012 (période pour laquelle toutes les données descriptives sont disponibles). C'est dix points de plus que pour les autres non-diplômés (pères cadres supérieurs ou chefs d'entreprise, professions intermédiaires ou non-salariés). De même, le taux de chômage des non-diplômés immigrés ou descendants d'immigrés d'origine non européenne est nettement plus élevé que celui des Français d'origine (55 % contre 43 %).

Une partie de ces écarts s'explique par des différences dans les niveaux scolaires atteints par les non-diplômés à la sortie de la formation initiale. Mais, à niveau identique, des écarts significatifs demeurent. Ainsi, sur la période 2008-2012, le taux de chômage des sortants de terminale de 1 à 4 ans après la fin des études est de 36 % pour ceux dont l'origine sociale est la moins favorable à la réussite scolaire, contre 29 % pour ceux dont l'origine sociale est la plus favorable.

L'insertion des jeunes ne dépend donc pas seulement de leur niveau de sortie, mais aussi des caractéristiques individuelles telles que les origines sociale ou migratoire. Les origines sociales les moins favorables à la réussite scolaire sont également les moins favorables à la réussite sur le marché du travail. Toutes choses égales par ailleurs, sur les années 2005-2012, entre 1 et 4 ans

après la fin des études, la probabilité d'être actif dépend surtout du diplôme et, pour ceux qui n'en ont pas, du niveau de sortie (*figure 3*). Toutefois, les hommes et les femmes immigrés ou descendants d'immigrés d'origine non européenne sont, à autres caractéristiques comparables, moins souvent sur le marché du travail que les Français d'origine. Par ailleurs, les jeunes hommes dont le père est agriculteur ou ouvrier, sont plus souvent présents sur le marché du travail que les enfants d'employés et de cadres.

3. Facteurs explicatifs de l'insertion de 1 à 4 ans et de 5 à 10 ans après la fin des études

	Chances d'être actif de 1 à 4 ans après la fin des études		Risque d'être au chômage pour un actif		Chances d'être sur un poste qualifié pour un actif occupé	
	Hommes	Femmes	1 à 4 ans	5 à 10 ans	1 à 4 ans	5 à 10 ans
Taux de chômage général	0,94	0,97[1]	1,19	1,11	0,93	0,98[1]
Niveau d'études						
Diplômés du baccalauréat ou du supérieur	2,04	2,58	0,39	0,35	4,97	4,61
Diplômés d'un CAP ou BEP de la production	2,00	1,56	0,85	0,81	1,44	1,15
Diplômés d'un CAP ou BEP des services	1,38	1,38	n.s.	n.s.	n.s.	0,78
Non-diplômés sortant de :						
terminale (générale, technonologique ou professionnelle)	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
seconde, première générale, technologique ou professionnelle	0,40	0,62	1,92	1,71	0,84[1]	0,77
dernière année de CAP-BEP	0,79	0,78	2,08	1,98	0,62	0,51
première année de CAP-BEP	0,39	0,43	2,81	2,33	0,68	0,44
troisième	0,43	0,54	3,71	2,87	0,47	0,40
inférieur à la troisième	0,27	0,27	2,18	2,44	0,46	0,31
Sexe						
Hommes	///	///	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Femmes	///	///	1,05	1,26	0,82	0,54
Origine migratoire						
Français d'origine	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Immigrés d'origine européenne	n.s.	0,57	n.s.	n.s.	n.s.	0,67
Immigrés d'origine non européenne	0,52	0,30	1,85	2,60	0,80	0,40
Descendants d'immigrés d'origine européenne	0,83	n.s.	n.s.	n.s.	1,09	1,16
Descendants d'immigrés d'origine non européenne	0,62	0,75	1,84	2,00	n.s.	n.s.
Origine sociale						
Agriculteurs	1,71	n.s.	0,49	0,55	n.s.	n.s.
Artisans, commerçants	n.s.	0,85	0,76	0,86	1,12	1,37
Cadres et chefs d'entreprises de dix salariés ou plus	n.s.	n.s.	0,78	0,88	2,20	2,37
Professions intermédiaires	n.s.	n.s.	0,86	0,94[1]	1,36	1,38
Employés	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Ouvriers qualifiés	1,25	0,90	n.s.	n.s.	0,75	0,89
Ouvriers non qualifiés	1,15	0,86	1,06[1]	1,11	0,70	0,75
Personnes n'ayant jamais travaillé	0,78	0,67	1,42	1,65	0,62	0,70

1. Significatif au seuil de 5 %, mais pas de 1 %.
Champ : France métropolitaine.
Lecture : sur la période 2005-2012, à niveau de sortie, origine nationale et sexe donnés, la probabilité d'être au chômage de 1 à 4 ans après la fin des études plutôt qu'en emploi est, pour un enfant de cadre supérieur ou chef d'entreprise de 10 salariés ou plus, égale à 78 % de celle d'un enfant d'employé.
Note : les coefficients correspondent au rapport des chances entre la modalité concernée et celle de référence.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2005-2012.

Un à quatre ans après la fin de la formation initiale, la probabilité d'être au chômage dépend bien sûr du niveau de diplôme. Mais, pour les non-diplômés, elle diffère aussi très sensiblement selon le niveau de sortie, à origine sociale et migratoire donnée. Ainsi, sur 2005-2012, un jeune actif non diplômé n'ayant atteint que la classe de troisième a une probabilité d'être au chômage plutôt qu'en emploi 3,7 fois plus élevée qu'un non-diplômé ayant atteint la terminale. Entre un jeune non diplômé ayant atteint la terminale et un jeune ayant au moins le baccalauréat, l'écart est moindre (2,6). L'impact des origines sociale et migratoire sur la probabilité d'être au chômage est lui aussi important. À autres caractéristiques comparables (y compris le niveau de sortie du système éducatif), entre 1 et 4 ans après la fin des études, les jeunes dont l'origine sociale est favorable à la réussite scolaire ont une probabilité d'être au chômage plutôt qu'en emploi allant

de 0,5 fois (père agriculteur) à 0,9 fois (père profession intermédiaire) celle d'un jeune dont le père est employé. À l'inverse, cette probabilité d'être au chômage est plus élevée que celle d'un jeune dont le père est employé pour ceux dont le père est ouvrier non qualifié ou n'a jamais travaillé. Les jeunes dont le père est non-salarié, cadre ou occupe une profession intermédiaire semblent ainsi bénéficier de meilleurs réseaux que ceux dont le père est employé, ouvrier ou n'a jamais travaillé. Lorsqu'ils sont salariés, les premiers ont trouvé leur emploi par relations familiales, personnelles ou professionnelles dans près de quatre cas sur dix contre moins de trois cas sur dix pour les seconds. De même, les immigrés et descendants d'immigrés d'origine non européenne ont un risque de chômage 1,8 fois supérieur à celui d'un Français d'origine. De 5 à 10 ans après la fin des études, les effets de l'origine sociale, migratoire et du niveau d'études restent de même nature qu'en tout début de vie active, mais leur ampleur a tendance à se réduire, sauf pour l'origine migratoire.

Pour résumer à grands traits, les origines sociales et migratoires ont le même type d'impact sur le taux d'emploi et sur le risque de chômage en début de vie active. On peut toutefois noter qu'il n'apparaît pas de différence en matière de taux d'emploi entre les enfants de cadre et ceux d'employé : si les enfants de cadre ont un risque de chômage moindre, leur probabilité d'activité est moindre elle aussi.

Toutes choses égales par ailleurs, l'origine sociale joue également sur la qualification des emplois occupés par les jeunes de 1 à 4 ans et de 5 à 10 ans après la fin des études. Entre les jeunes dont le père est ouvrier ou n'a jamais travaillé et ceux dont le père est cadre, la probabilité d'occuper un emploi qualifié 1 à 4 ans après la fin des études varie du simple au triple, soit un rapport équivalent à celui qui sépare les sortants qui ne vont pas au-delà de la troisième de ceux ayant un CAP ou un BEP dans les domaines de la production.

Sept ans après la fin des études, les trajectoires des non-diplômés ne sont pas encore stabilisées

Cette partie exploite l'enquête Génération 2004, réalisée auprès des jeunes sortis en 2004 de formation initiale. Ils ont été interrogés en 2007, 2009 et 2011. Ce suivi permet de connaître les trajectoires professionnelles d'une cohorte de jeunes ayant terminé leur formation initiale au même moment. Il complète utilement les données issues de l'enquête Emploi en apportant un éclairage sur la dynamique de l'insertion des jeunes. L'enquête Génération confirme les constats mis en évidence dans les parties précédentes de ce dossier. Ainsi, dans les tout premiers mois suivant la fin de leurs études, le taux de chômage des jeunes sans diplôme de la génération 2004 est de 45 %, soit dix points de plus que celui de l'ensemble des sortants de l'enseignement secondaire. Cet écart perdure tout au long des sept premières années de vie active (*figure 4*). Le taux de chômage des non-diplômés se stabilise autour de 25 % au début de l'année 2010, c'est-à-dire six ans après l'arrêt des études.

4. Taux de chômage mensuel au cours des sept premières années de vie active

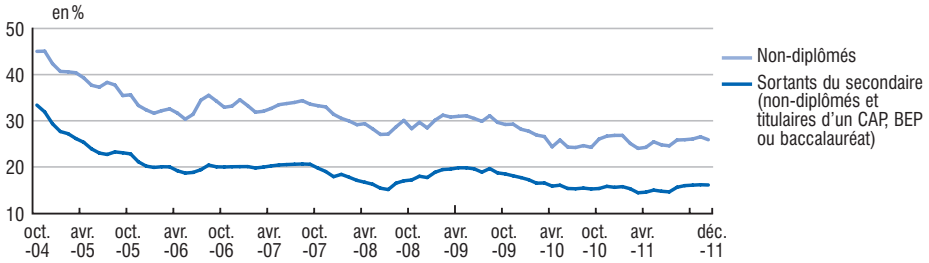

Champ : France Métropolitaine.
Source : Céreq, enquête Génération 2004, interrogation de 2011.

Parmi la génération suivie entre 2004 et 2011, comme parmi les jeunes interrogés dans l'enquête Emploi, les non-diplômés sont dans une situation professionnelle nettement plus défavorable que les diplômés. Le suivi réalisé entre 2004 et 2011 montre en outre que les taux d'emploi des non-diplômés et des diplômés du secondaire convergent peu au fil des ans. Trois ans après la fin des études, les écarts de taux d'emploi sont de 20 points, ils sont encore de 16 points après sept ans (*figure 5*). Les non-diplômés sont deux fois plus nombreux à être au chômage ou inactifs à chacune des vagues d'interrogation. Pour ceux qui occupent un emploi, un écart subsiste sur le taux d'emploi à durée indéterminée (46 % pour les non-diplômés à sept ans, 68 % pour les diplômés du secondaire). Ces jeunes ont plus fréquemment des emplois à durée déterminée, intérimaires ou aidés, ceci pendant toute la période où ils ont été suivis. Lorsqu'ils travaillent, en dépit de conditions d'emploi moins favorables, huit sur dix déclarent se réaliser professionnellement et vouloir rester dans l'emploi qu'ils occupent.

5. La situation des jeunes de la génération 2004

en %

	Non-diplômés				Diplômés de l'enseignement secondaire			
	Au terme de la				Au terme de la			
	1re	3e	5e	7e	1re	3e	5e	7e
	année sur le marché du travail				année sur le marché du travail			
	2005	2007	2009	2011	2005	2007	2009	2011
Situation professionnelle								
En emploi	57	56	60	67	75	76	78	83
En contrat à durée indéterminée	20	26	35	46	37	49	60	68
En contrat à durée déterminée	11	8	11	10	15	12	10	9
En contrat d'intérim	12	11	6	8	10	6	4	4
En contrat aidé	11	9	6	2	11	7	3	1
En contrat autre emploi à durée déterminée	3	2	2	1	2	2	2	2
dont : en emploi à temps partiel	...	*15*	*16*	*12*	...	*15*	*14*	*14*
Au chômage	27	29	28	23	13	13	13	11
En inactivité	8	8	7	7	4	4	4	4
En formation	6	5	3	1	4	4	2	1
En reprise d'études	3	3	2	2	4	5	3	1
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Satisfaction professionnelle des jeunes en emploi								
Recherchent un autre emploi	...	24	20	21	...	21	15	16
Travaillent et souhaitent rester dans cet emploi	...	71	83	80	...	73	83	79
Se réalisent professionnellement	...	69	79	83	...	76	83	83
S'estiment employés à leur niveau de compétences	...	86	84	83	...	88	87	86
Priorités professionnelles pour tous								
Trouver ou conserver un emploi stable	...	53	50	51	...	46	47	42
Améliorer leur situation professionnelle	...	37	36	33	...	39	35	35
Ménager leur vie hors travail	...	10	13	16	...	15	18	23
Salaire médian mensuel net (en euros)								
À temps plein	...	1 117	1 090	1 078	...	1 164	1 173	1 138
À temps partiel	...	694	708	687	...	729	805	767

Champ : France métropolitaine.
Lecture : au bout de 7 ans de vie active, 67 % des jeunes non diplômés occupent un emploi.
Note : le salaire médian est tel que la moitié des actifs en emploi gagne plus et que l'autre moitié gagne moins ; il s'agit ici du salaire médian net toutes primes comprises.
Source : Céreq, enquête Génération 2004, interrogation de 2011.

Le retour en formation améliore les perspectives professionnelles des jeunes sans diplôme

Suivre pendant sept ans les jeunes sortis en 2004 sans diplôme permet notamment de déterminer si ceux qui reprennent des études et obtiennent un diplôme améliorent significativement leur situation professionnelle. L'acquisition d'un diplôme est loin d'être marginale : au cours des sept premières années suivant la fin de leurs études initiales, environ un jeune sortant sans diplôme sur

quatre en a obtenu un. Celui-ci est de niveau CAP-BEP pour les deux tiers et de niveau bac pour le tiers restant. Ces jeunes l'obtiennent plus fréquemment pendant les trois premières années de vie active. La moitié des sans-diplôme ayant terminé leur formation initiale en 2004 ont acquis ce diplôme entre 2005 et 2007. Deux sur trois étaient en situation de chômage ou d'inactivité au moment où ils ont commencé à préparer ce diplôme. Ils se sont principalement orientés par eux-mêmes ou grâce à leur entourage (63 %) ou suite à un contact avec une mission locale (16 %).

Les jeunes qui ont commencé à préparer ce diplôme alors qu'ils étaient au chômage ou inactifs l'ont fait principalement dans le cadre d'une reprise d'études à temps plein ou en alternance, moins souvent en étant stagiaire de la formation professionnelle. Ils déclarent alors que ce diplôme leur a permis de trouver un emploi pour la moitié d'entre eux ou, dans un cas sur dix, de créer ou reprendre une entreprise. Lorsqu'ils occupaient un emploi avant de commencer à préparer ce diplôme, les jeunes déclarent avoir bénéficié de cours ou stages dans le cadre de leur entreprise ou d'un contrat en alternance. Ils y ont vu l'opportunité d'apprendre un nouveau métier, d'évoluer au sein de leur entreprise, de trouver un emploi dans une autre entreprise. De leur point de vue, obtenir un diplôme a été plutôt bénéfique pour leur parcours professionnel : un peu moins de la moitié déclare que ce diplôme leur a permis d'apprendre un nouveau métier ou de se reconvertir et un peu plus de la moitié que cela leur a permis d'évoluer au sein de leur entreprise.

Les jeunes sortis de formation initiale sans diplôme et qui en ont ensuite obtenu un détiennent plus souvent un emploi. Leur taux d'emploi est supérieur de dix points par rapport aux jeunes ne détenant aucun diplôme (*figure 6*). Cette différence de taux d'emploi peut-elle être attribuée au diplôme obtenu ou est-elle le reflet de caractéristiques individuelles qui expliqueraient leur propension à obtenir un diplôme ? Les modèles utilisés (*encadré 2*) montrent que les jeunes qui obtiennent un diplôme en cours de vie active sont significativement différents du point de vue de leurs caractéristiques individuelles. Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes non diplômés qui arrivent à obtenir un diplôme ont cependant des probabilités de détenir un emploi qui s'améliorent (+ 5 %), comparativement à la situation hypothétique correspondant à l'absence d'acquisition de diplôme après la fin des études initiales. Pour les jeunes qui détenaient déjà un emploi, l'effet sur la probabilité de détenir un emploi à durée indéterminée est significativement positif (+ 7 %) de même que l'effet sur la probabilité d'occuper un emploi d'ouvrier ou employé qualifié (+ 4 %). ■

6. Situation professionnelle après sept ans de vie active des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme

en %

	Répartion des sortants sans diplôme	Part de ceux qui ont un emploi en 2011	Part de ceux qui ont un contrat à durée indéterminée parmi ceux qui ont un emploi
Jeunes ayant obtenu un diplôme depuis la fin de leur formation initiale	24	75	71
Jeunes n'ayant pas obtenu de diplôme depuis la fin de formation initiale	76	64	67

Champ : France métropolitaine, ensemble des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme en 2004.
Source : Céreq, enquête Génération 2004, interrogation de 2011.

Encadré 2

Les modèles utilisés concernant le retour des jeunes en formation

Les résultats s'appuient sur un modèle estimant conjointement la probabilité de détenir un emploi et d'obtenir un diplôme afin de contrôler le biais de sélection lié à l'obtention d'un diplôme et de calculer l'effet de cette obtention. Chaque jeune peut occuper deux états exclusifs : avoir obtenu un diplôme et n'en avoir pas obtenu, avec pour chaque état, une valeur de la variable de résultat, *Y*, mesurant l'occupation d'un emploi à durée indéterminée ou de niveau employé-ouvrier qualifié. On ne peut pas observer toutes les réalisations de la variable d'intérêt pour chaque individu. La solution consiste à mesurer l'écart entre les jeunes ayant obtenu postérieurement un diplôme et ceux qui n'en n'ont pas obtenu.

Les modèles économétriques estimés sont des modèles à variable qualitative à deux équations. La première permet d'expliquer la probabilité d'obtenir un diplôme. Les variables explicatives sont les suivantes : motif d'arrêt des études en 2004, retard scolaire en sixième, père ouvrier, au moins un des deux parents né à l'étranger, sexe, nombre de séquences de chômage sur sept ans, contact avec une mission locale, insatisfait de sa situation, période d'obtention du diplôme. L'année d'obtention du diplôme est considérée comme une variable d'exclusion, c'est-à-dire qu'elle détermine la probabilité d'avoir un diplôme mais pas la probabilité de détenir un emploi. La seconde équation permet d'expliquer la probabilité de détenir un emploi sept ans après l'arrêt des études en 2011. Les variables explicatives sont les suivantes : occupait un emploi en 2007, occupait un emploi en préparant le diplôme, sexe, parent ouvrier, au moins un des deux parents né à l'étranger, souhait d'avoir un emploi stable, obtention d'un diplôme. La particularité du modèle est d'inclure dans la seconde équation la variable dépendante de la première (modèle récursif). Les deux équations sont estimées simultanément par maximum de vraisemblance.

Pour en savoir plus

Inégalités des jeunes sur fond de crise, Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2012, La Documentation française.

Le Rhun B., Minni C., « Évolution récente de l'insertion des jeunes sur le marché du travail selon le niveau de diplôme », *Dares analyses* n° 013, 2012.

Bouhia R., Garrouste M., Lebrère A., Ricroh L., De Saint Paul T., « Être sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques , quels parcours et quel destin ? », *Économie et statistique* n° 443, Insee, 2011.

Minni C., « Participation des jeunes actifs à l'emploi non qualifié, diplôme et conjoncture », in *Le travail non qualifié, permanence et paradoxe*, La Découverte, 2004.

Gasquet C., « Les jeunes sans qualification, un groupe hétérogène, des parcours d'insertion divers », *Bref* n° 202, Céreq, 2002.

Un devoir national : l'insertion des jeunes sans diplôme, Cerc, Rapport n° 09, 2008.

http://www.cerc.gouv.fr/rapports/rapport9/rapport9cerc.pdf

Caille J.P., « Le vécu des phases d'orientation en fin de troisième et de seconde », *Éducation et Formation* n° 72, Depp, 2005.

Gehin J.P., Palheta U., « Les devenirs socioprofessionnels des sortants sans diplôme : un état des lieux dix ans après la sortie du système éducatif (1998-2008) », *Formation et emploi* n° 118, Céreq, 2012.

Martinelli D., Prost C., « Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière », *Insee Première* n° 1313, 2010.

Les défis des demandeurs d'emploi face à la formation professionnelle : accéder aux formations et s'insérer

*Johanne Aude, Patrick Pommier**

Selon une enquête réalisée en 2012, les personnes qui sont au chômage ont moins fréquemment accédé à une formation professionnelle que les actifs ayant un emploi, sur une période d'un an. Elles rencontrent, pour suivre des formations ou même pour en formuler le projet, des obstacles qui leur sont spécifiques, comme le sentiment de n'avoir pas le niveau suffisant ; elles nourrissent aussi des réticences plus importantes vis-à-vis des formations. Le parcours qui prélude à l'entrée en formation professionnelle des personnes privées d'emploi suppose des interventions multiples et des délais parfois importants.

Parmi les personnes au chômage ayant suivi une formation professionnelle, une forte majorité témoigne de sa satisfaction et de l'utilité présente ou future des acquis de la formation. Dans une perspective dynamique, les personnes qui étaient déjà bien insérées sur le marché du travail sont celles qui ont les meilleures perspectives de reprise d'emploi à l'issue de la formation. À caractéristiques individuelles identiques, les stagiaires qui bénéficient de formations ciblées comportant un fort contenu opérationnel, dans des domaines professionnels précis ou pour se perfectionner dans un métier, accèdent plus rapidement à un emploi.

La formation professionnelle des personnes privées d'emploi est actuellement un thème majeur du débat économique et social. Pour l'ensemble de la population, en emploi ou non, la qualification professionnelle constitue une protection contre la perte d'emploi ou la persistance du chômage. La nécessité d'entretenir les compétences et de les faire évoluer, y compris les « compétences-clefs » dans les savoirs de base, la faculté à opérer une reconversion, sont autant de raisons de stimuler le recours à la formation, en particulier dans les périodes critiques du parcours professionnel.

Mesurer et décrire l'accès à la formation des personnes privées d'emploi et leurs trajectoires à l'issue de la formation n'est pas simple. Être demandeur d'emploi ou chômeur n'est pas un statut pérenne, alors que la formation, investissement en « capital humain » relève plutôt du long terme. Un projet de formation, en particulier s'il est ambitieux, nécessite une construction (diagnostic

* Johanne Aude, Patrick Pommier, Dares.

des besoins, organisation, montage financier…) en amont de la participation à la formation elle-même. Celle-ci peut être plus ou moins différée dans le temps après cette phase préparatoire, puis s'étendre sur une durée parfois importante, de plusieurs semaines à plusieurs mois. La situation sur le marché du travail peut changer à l'issue d'une formation. Ainsi, lorsqu'on interroge des personnes sur les formations qu'elles ont suivies récemment, celles qui sont temporairement à la recherche d'un emploi peuvent avoir suivi récemment des formations en tant que demandeur d'emploi, étudiant, ou salarié occupant un emploi. Réciproquement, celles qui sont alors salariées peuvent avoir repris depuis peu un emploi après avoir été au chômage et avoir suivi une formation pendant cet épisode de chômage. Il est aussi possible d'avoir formulé un projet de formation en tant que demandeur d'emploi, mais de voir son statut d'emploi changer avant qu'il ne se soit concrétisé. L'appréhension statistique de l'individu « chômeur ou demandeur d'emploi en formation » est donc complexe. D'ailleurs, selon les définitions du Bureau international du travail (BIT), un chômeur qui entre en formation n'est plus un chômeur, puisque son statut de stagiaire de la formation professionnelle fait qu'il n'est pas disponible, temporairement du moins, pour occuper un emploi. Par ailleurs, il n'existe pas de source unique récente[1] qui permette de traiter du sujet dans toutes ses dimensions, dans une perspective dynamique articulant accès à la formation continue et succession de périodes de chômage ou d'emploi.

L'article mobilise deux types de sources complémentaires offrant une vision structurelle du rapport à la formation des personnes privées d'emploi. D'une part, l'enquête sur la Formation des adultes, réalisée en 2012 par l'Insee, interroge les personnes âgées de 18 à 64 ans résidant en France métropolitaine sur leur rapport à la formation au cours de l'année précédant l'enquête. D'autre part, l'enquête de la Dares sur le Devenir des stagiaires de la formation professionnelle, réalisée en France en 2008 et 2009, offre une approche dynamique de l'itinéraire de personnes ayant suivi des formations au titre de leur situation de demandeur d'emploi.

Un moindre accès à la formation professionnelle continue pour les personnes se déclarant au chômage

Selon l'enquête de 2012 sur la Formation des adultes, près de 55 % des personnes âgées de 18 à 64 ans déclarent avoir suivi au moins une formation au cours des 12 mois qui ont précédé l'interrogation. Cette enquête adopte une définition extensive de la formation : est considérée comme formation toute activité organisée cumulant l'intention d'apprendre et la présence d'un formateur (même à distance). Les formations concernées relèvent aussi bien de la sphère professionnelle que des activités de loisirs. En se restreignant aux formations non diplômantes suivies dans un but professionnel (champ traditionnel de la formation professionnelle continue), le taux d'accès annuel à la formation de l'ensemble de la population est de 39 % (il est de 40 % pour les 25-64 ans). Parmi les personnes se déclarant au chômage à la date de l'enquête, 28 % ont accédé à une telle formation, contre 49 % des personnes occupant un emploi (et 11 % des inactifs). L'écart entre actifs en emploi et chômeurs atteint 24 points chez les 25-54 ans, générations les plus actives, avec des taux d'accès de respectivement 51 % et 27 %. Même si les taux d'accès mesurés par cette enquête sont plus élevés que ceux mesurés *via* d'autres sources, ces résultats rejoignent les diagnostics récurrents sur le fait que l'accès à la formation tout au long de la vie est plus fréquent pour les personnes qui sont en emploi [Gelot et Minni, 2004]. Les employeurs ont un rôle important sur le marché de la formation des adultes, les entreprises concourant à plus de 40 % des dépenses nationales dans ce domaine. Les personnes privées d'activité professionnelle sont donc évincées de la voie privilégiée pour se former.

1. L'enquête de l'Insee sur la Formation et la qualification professionnelle (FQP) permet une telle articulation. La dernière édition date toutefois de 2003, la prochaine aura lieu en 2014-2015.

Des obstacles spécifiques aux personnes privées d'emploi

55 % des personnes qui se déclarent au chômage à la date de l'enquête auraient souhaité suivre une formation au cours des 12 mois écoulés (ou une formation supplémentaire, s'ils en ont déjà suivi au moins une), mais leur projet n'a pas abouti ; cette proportion n'est que de 37 % parmi les personnes ayant un emploi. Les motifs donnés pour caractériser les obstacles sont différents selon que la personne est en emploi ou au chômage (*figure 1*). Pour les personnes en emploi, les raisons les plus souvent citées sont le coût des formations (cité par 28 % des personnes), le manque de soutien de l'employeur (30 %), mais avant tout les contraintes liées aux responsabilités familiales (39 %). Les personnes au chômage dont le projet de formation n'a pas débouché citent plus souvent le coût (42 %) et le manque de soutien du service public de l'emploi (Pôle emploi, mission locale, Afpa, etc.) (37 %). Les responsabilités familiales ne sont citées que par 8 % des personnes au chômage. Elles se distinguent radicalement en invoquant le manque de prérequis (22 % contre 8 % pour les personnes en emploi) et les problèmes de santé (13 % contre 3 %) ou d'âge (10 % contre 2 %). Le fait de ne pas avoir trouvé de formation qui leur convienne est également cité pour 34 % des personnes au chômage et 22 % des personnes en emploi. L'éloignement des lieux de formation est aussi plus fréquemment cité par les personnes au chômage (21 %) que par celles qui occupent un emploi (14 %). Enfin les chômeurs comme les actifs occupés déclarent, dans un cas sur cinq, avoir essuyé un refus, du service public de l'emploi ou de l'employeur.

1. Obstacles à la formation (première formation ou une autre formation)

en %

	Personne en emploi	Personne au chômage	**Ensemble, y compris inactifs**
Incompatible avec responsabilités familiales	39	8	**34**
Formation trop chère	28	42	**31**
Pas aidé par employeur ou service public de l'emploi	30	37	**28**
Pas trouvé de formation qui convienne	22	34	**24**
Formation pas commencée ou annulée	21	20	**20**
Refus de l'employeur ou du service public de l'emploi	22	18	**19**
Formation a lieu trop loin	14	21	**16**
Incompatibilité avec travail ou emploi du temps	12	13	**13**
Prérequis ou niveau insuffisants	8	22	**11**
Pas de place disponible	9	14	**9**
Problème de santé	3	13	**5**
Problème d'âge	2	10	**3**

Champ : France métropolitaine, personnes de 18 à 64 ans ayant souhaité suivre une formation (ou une autre formation que celles effectuées) au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Lecture : parmi les raisons les ayant empêchés de se former (ou de se former davantage), 8 % des personnes en emploi à la date de l'enquête citent des prérequis ou un niveau insuffisants.
Note : plusieurs raisons peuvent être citées.
Source : Insee, enquête sur la Formation des adultes 2012.

Parmi les personnes au chômage, 45 % n'ont pas souhaité suivre de formation supplémentaire, voire pas de formation du tout. Le motif invoqué le plus souvent (71 %) est qu'elles n'en ont pas ressenti le besoin (*figure 2*). C'est un peu moins fréquent que parmi les personnes ayant un emploi (79 %). En revanche, les chômeurs citent plus souvent que les actifs en emploi les autres obstacles à la formation. Ainsi 20 % des chômeurs désignent le coût (coûts induits, comme le transport, la garde des enfants, éventuellement coût de la formation, etc.) comme une des explications à l'absence de souhait de se former (contre 6 % des personnes en emploi), 16 % disent « ne pas avoir le niveau » (contre 7 %), 15 % invoquent des raisons de santé. L'âge est aussi un obstacle à la formation non négligeable pour 13 % des chômeurs (cité par seulement 4 % des personnes en emploi). Enfin, 20 % des chômeurs déclarent « ne pas aimer les formations », ce qui est même le cas de 29 % de ceux qui n'en ont suivi aucune.

2. Raisons pour lesquelles les personnes n'ont pas souhaité suivre ou suivre à nouveau une formation

en %

	Personne en emploi	Personne au chômage	**Ensemble, y compris inactifs**
Pas besoin	79	71	**78**
Formation trop chère	6	20	**8**
Pas proposé par employeur ou service public de l'emploi	15	20	**12**
N'aime pas les formations	12	20	**12**
Pas de formation qui convienne	15	20	**14**
Niveau insuffisant	7	16	**8**
Problème de santé	3	15	**7**
Problème d'âge	4	13	**5**
Formation aurait lieu trop loin	7	11	**7**
Incompatible avec responsabilités familiales	21	9	**18**
Incompatibilité avec travail ou emploi du temps	8	8	**8**

Champ : France métropolitainre, personnes de 18 à 64 ans n'ayant pas souhaité suivre de formation (ou d'autre formation que celles effectuées) au cours des 12 mois précédant l'enquête.
Lecture : parmi les raisons expliquant qu'ils n'ont pas souhaité se former (ou se former davantage), 79 % des personnes en emploi à la date de l'enquête citent le fait qu'ils n'en avaient pas besoin.
Note : plusieurs raisons peuvent être citées.
Source : Insee, enquête sur la Formation des adultes 2012.

Le fait de ne pas souhaiter de formation ne se réduit donc pas à l'absence de besoin. L'intériorisation de schémas tels que le fait de s'estimer d'un niveau trop faible, de se sentir diminué ou trop âgé, d'entretenir une distance avec un monde de la formation jugé peut-être trop académique, affecte tout particulièrement une frange de la population privée d'emploi qui considère alors que la formation n'est pas pour elle. Au total, aux côtés de contraintes matérielles telles que le coût ou l'éloignement, des difficultés plus personnelles contribuent à certains échecs, renoncements ou retraits face à la formation.

L'accès à la formation, un cheminement parfois long

La Dares a mené en 2008-2009 une enquête en deux vagues auprès de demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle ayant débuté une formation en 2006 ; cette enquête décrit la diversité des stages ainsi que la trajectoire des stagiaires avant et après la formation (*encadré 1*). S'agissant de la période qui précède l'entrée en formation, un projet de formation commence généralement par une phase préliminaire d'échanges avec différents interlocuteurs afin de définir et de choisir la formation la mieux adaptée. Les interlocuteurs les plus fréquents sont l'ANPE (à l'époque de l'enquête), avec laquelle 60 % des stagiaires disent avoir été en contact, et les prestataires de formation (pour 63 % des stagiaires) avec lesquels ils ont été mis en relation *via* l'ANPE, ou la mission locale pour les plus jeunes, ou par une annonce d'un organisme de formation par exemple. Un tiers des stagiaires interrogés a eu, pour suivre cette formation, des contacts avec le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), dont la mission est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Il est vrai que plus de 40 % des stagiaires sont des jeunes de moins de 26 ans. 20 % des stagiaires ont eu des contacts avec une ou plusieurs entreprises, 6 % avec un service d'action sociale et la même proportion avec une association intermédiaire ou une entreprise d'insertion. 10 % indiquent avoir eu des contacts avec d'autres organismes.

Au total, une pluralité d'interlocuteurs est souvent nécessaire au demandeur d'emploi pour construire son projet et trouver sa formation : ainsi, près des deux tiers des stagiaires (personnes qui sont effectivement entrées en formation) contactent au moins deux points d'information différents (ANPE, Afpa, mission locale ou PAIO, organisme de formation, entreprise).

Encadré 1

Les sources mobilisées

La problématique de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi comporte de multiples facettes qu'aucune source statistique ne permet à elle seule d'englober : caractéristiques des personnes formées, des formations suivies, organisation et déroulement de la phase qui prélude à la formation elle-même, bénéfices retirés, dans une optique dynamique, le tout devant comporter un nombre suffisant d'observations… Aussi, il est nécessaire de mobiliser plusieurs sources différentes pour couvrir ces différentes dimensions.

L'enquête Formation des adultes

L'enquête sur la Formation des adultes de 2012 a été élaborée par l'Insee et la Dares. Elle s'inscrit dans le cadre de l'enquête européenne *Adult Education Survey*, conduite par Eurostat et qui fait l'objet d'un règlement européen. L'enquête s'adresse aux personnes de 18 à 64 ans, résidant en France métropolitaine dans un logement ordinaire. La collecte a été réalisée en face-à-face par le réseau d'enquêteurs de l'Insee d'avril à juin 2012. 13 857 personnes ont été interrogées sur les formations suivies au cours des douze mois précédant l'interrogation, dont 1 201 se déclarant présentement au chômage. La position sur le marché du travail qu'appréhende l'enquête est fondée sur la déclaration par les personnes d'une « situation principale vis-à-vis du travail ». Il s'agit d'une déclaration spontanée, et non pas du statut d'activité au sens du BIT. Certaines se disent « chômeur, inscrit ou non à Pôle emploi ». Les personnes disant occuper un emploi, être apprenti ou stagiaire rémunéré, ou bien au chômage, représentent la population active, les autres répondants sont considérés comme inactifs. Cette situation est recueillie au moment de l'interrogation, ainsi que sur les 12 mois qui précèdent, ce qui permet de connaître aussi la situation sur le marché du travail le mois de l'entrée en formation. Les personnes considérées ici comme « au chômage » sont celles qui se déclarent comme telles le mois où elles débutent la formation considérée. Les caractéristiques définissant une formation sont l'intention d'apprendre, l'organisation, et l'intervention d'un formateur. 13 737 formations ont été décrites par les 7 240 répondants qui en ont suivi, chaque personne pouvant décrire en détail jusqu'à trois formations suivies. 575 formations à vocation professionnelle ou diplômante ont été entreprises par des personnes au chômage à la date du début de formation. Les formations décrites englobent toutes celles qui ont été suivies (y compris la formation initiale) et ne se limitent donc pas aux seules formations à finalité professionnelle. Le champ des formations décrites au travers de l'enquête est circonscrit aux formations à vocation professionnelle ou diplômante qui ont été entreprises par des personnes au chômage, afin de recouper au plus près le champ de l'enquête de la Dares.

L'enquête permet de mesurer l'accès annuel des adultes à la formation selon la nature de celle-ci (diplômante, non diplômante), de caractériser les formations suivies (niveau, domaine, durée, etc.) et de connaître les raisons de la participation, les sources de financement (telles que perçues par les usagers, soit une vision très partielle du système de financement de la formation) et les bénéfices éventuels tirés par les participants. Les autres thèmes abordés sont, notamment, les sources d'information, la connaissance et l'usage des outils d'accès à la formation, le contexte professionnel dans lequel s'insère la formation, les freins éventuels et la conciliation formation-travail.

L'enquête de la Dares sur le devenir des demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle

Fin 2008 et fin 2009, la Dares a mené une enquête en deux vagues sur le devenir des demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle. L'objectif de cette enquête était, d'une part, de décrire la diversité des stages et de les caractériser selon leurs objectifs, leur spécialité, leur niveau de formation et, d'autre part, de connaître la trajectoire du stagiaire avant et après la formation et la manière dont la formation s'inscrit dans son parcours professionnel.

L'échantillon des répondants a été tiré dans la base Brest, qui est une base de données exhaustive sur la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, constituée par la Dares depuis 2003 à partir des fichiers de gestion de la rémunération ou de la protection sociale des stagiaires, envoyés par les différents gestionnaires de rémunération de demandeurs d'emploi en formation (tels que Pôle

Encadré 1 (suite)

emploi - ANPE au moment de l'enquête -, l'Agence de services et de paiement, l'Afpa, certains conseils régionaux qui gèrent en interne la rémunération de leurs stagiaires). Cette base annuelle permet d'avoir une vision complète des formations débutées une année donnée par des personnes sans emploi, quels que soient leur statut (inscrites ou non à Pôle emploi notamment), le financeur de leur formation et leur régime de rémunération.

La première vague de l'enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle s'est déroulée par téléphone entre novembre 2008 et début janvier 2009, auprès d'un échantillon de personnes entrées en formation au cours de l'année 2006 et recensées comme telles dans la base Brest. Au total, 4 689 personnes ont répondu au questionnaire de la première vague de l'enquête. Ces répondants sont représentatifs des 632 000 demandeurs d'emploi entrés en formation en 2006 en France, notamment par âge, durée de formation et financeur du stage.

La deuxième vague de l'enquête a eu lieu à l'automne 2009 et a donné lieu à 4 100 entretiens parmi l'ensemble des répondants à la première vague. La prolongation de l'observation de la trajectoire professionnelle constitue le principal objectif de la seconde vague de l'enquête, qui recueille des éléments de description des trajectoires sur une année supplémentaire. Le questionnaire vise à connaître de manière détaillée les différentes situations d'emploi et de non-emploi entre la fin du stage et la date de l'enquête. Les premier et dernier emplois occupés après le stage y sont ainsi décrits avec précision (statut, type de contrat, activité de l'établissement, métier exercé, salaire, temps de travail, motif de fin d'emploi, lien éventuel entre le poste occupé et le stage).

À l'inverse, 10 % des stagiaires ne contactent aucun organisme. Malgré l'existence de nombreux interlocuteurs, 43 % des stagiaires déclarent qu'au final, ils se sont orientés eux-mêmes vers la formation suivie. 22 % déclarent l'avoir été par l'ANPE et 20 % par le réseau des missions locales et PAIO.

La durée écoulée entre la décision de faire une formation et le début de celle-ci est inférieure à deux mois pour la majorité des stagiaires (55 %), mais elle dépend des caractéristiques de la formation et de ses objectifs. Globalement, les demandeurs d'emploi qui entrent dans des formations longues et diplômantes, davantage rythmées par les années scolaires, patientent plus longtemps que les autres ; à l'inverse, ces délais sont plus courts pour les formations qui permettent de réapprendre à chercher un emploi et celles de courte durée. Ainsi, 39 % des stagiaires qui suivent des formations dans le domaine de la santé ont attendu au moins six mois pour débuter leur formation (contre 16 % pour l'ensemble des stagiaires) tandis que 43 % de ceux qui suivent des formations de développement personnel ont attendu moins d'un mois (contre 33 % pour l'ensemble des stagiaires).

Une qualification pour les jeunes, une réorientation pour les autres

Les motifs qui conduisent les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle à suivre une formation sont divers. Interrogés sur l'objectif principal de leur formation, un tiers des stagiaires déclarent que leur formation vise à « faire de nouveaux apprentissages professionnels pour changer de métier » ; autant déclarent que l'objectif premier de la formation est d'obtenir un diplôme, un titre ou une certification professionnelle, 14 % qu'il s'agit de se perfectionner dans leur métier, 12 % de se remettre à niveau et 9 % de réapprendre à chercher un emploi.

Les objectifs des stagiaires varient selon leur situation, et notamment selon leur âge et leur niveau de formation initiale. Ainsi, l'objectif de réorientation professionnelle croît logiquement avec l'âge (36 % pour les 45 ans ou plus, contre 26 % pour les moins de 26 ans), tout comme

celui de se perfectionner dans son métier (*figure 3*). Les jeunes suivent, pour leur part, davantage de formations pour préparer un diplôme ou une certification (34 % contre 19 % des stagiaires de 45 ans ou plus). Par ailleurs, les moins qualifiés se forment moins souvent que les autres dans le but d'obtenir un diplôme ou un titre : 26 % de ceux qui ont un niveau d'étude inférieur au bac, contre 35 % de ceux qui ont un niveau équivalent ou supérieur au bac. Les personnes ayant connu de longues périodes de chômage ou d'inactivité juste avant d'entrer en formation effectuent un peu plus souvent que les autres des stages de remise à niveau : c'est le cas de 16 % de celles qui sont au chômage depuis au moins un an avant le stage contre 12 % des autres. De même, 12 % des premières indiquent qu'elles souhaitent réapprendre à chercher un emploi grâce à leur stage, contre 8 % des secondes.

3. Objectif de la formation selon l'âge du stagiaire

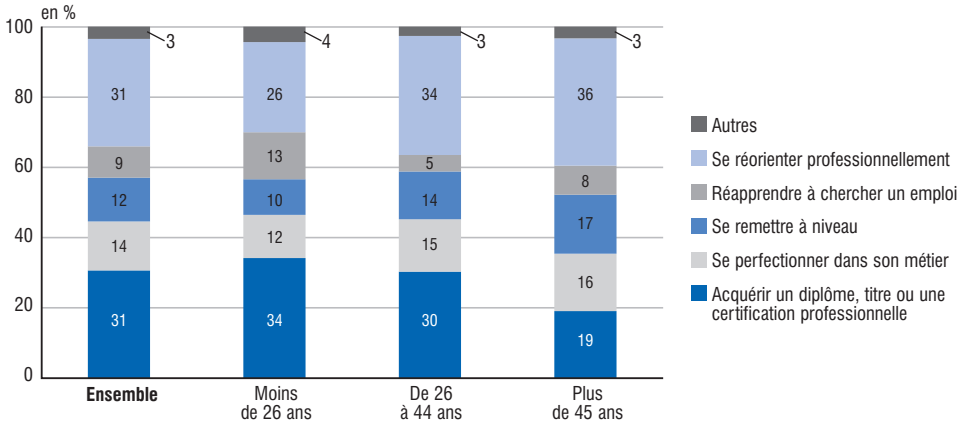

Champ : France métropolitaine, personnes sans emploi ayant débuté une formation en 2006.
Source : Dares, enquête Devenir des stagiaires de la formation professionnelle, 2008.

70 % des formations s'étendent sur une période de moins de 6 mois

Les durées des formations suivies par les demandeurs d'emploi entrés en formation en 2006 sont très variables. 45 % des formations durent moins de 30 heures (dont 29 % moins de 10 heures), 35 % durent entre 30 heures et 200 heures et 20 % durent plus de 200 heures. Les formations conduisant à un diplôme ou à une certification professionnelle durent en moyenne 450 heures et sont logiquement plus longues que les autres formations suivies dans un but professionnel, qui durent en moyenne 76 heures.

La période sur laquelle s'étalent les formations varie en fonction du domaine étudié. Alors que 41 % des formations durent moins de trois mois, cette proportion atteint 53 % pour celles qui ciblent le développement personnel et 48 % pour celles des disciplines générales (*figure 4*). Les formations dans les domaines de la santé et de l'agriculture se déroulent sur les périodes les plus longues : 49 % des premières et 38 % des secondes durent plus de six mois, contre 30 % toutes spécialités confondues. 35 % des stages financés par l'État durent au moins six mois, alors que 85 % des stages financés par les Assédic durent au contraire moins de six mois. Ces écarts s'expliquent probablement par la particularité de ces formations, les Assédic finançant essentiellement des formations visant un retour rapide à l'emploi pour répondre aux besoins immédiats des entreprises. En outre, l'amplitude de la période de formation dépend aussi de la situation du stagiaire sur le marché du travail : ceux ayant connu de longues périodes de chômage effectuent plus fréquemment que les autres des stages de moins de six mois, pour partie parce qu'ils sont plus âgés et moins concernés par les stages diplômants que les autres stagiaires.

4. Durée de la formation selon ses caractéristiques

en %

	Inférieure à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Supérieure à 6 mois	Ensemble
Ensemble	**41**	**29**	**30**	**100**
Objectif				
Obtenir un diplôme, un titre ou une certification	27	24	48	**100**
Se perfectionner dans son métier	49	25	26	**100**
Se remettre à niveau	50	36	14	**100**
Réapprendre à chercher un emploi	56	34	10	**100**
Se réorienter professionnellement	40	31	28	**100**
Autres	64	23	13	**100**
Domaine de la formation				
Spécialités des services	38	29	32	**100**
dont : santé	*23*	*28*	*49*	***100***
Spécialités de la production	37	27	35	**100**
Domaine du développement personnel	53	32	15	**100**
Disciplines générales	48	28	24	**100**
Autres	36	24	40	**100**

Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi ayant débuté une formation en 2006.
Lecture : 41 % de l'ensemble des formations durent moins de trois mois, contre 49 % de celles qui ont pour objectif de perfectionner le stagiaire dans son métier.
Source : Dares, enquête Devenir des stagiaires de la formation professionnelle, 2008.

Selon l'enquête de 2012 sur la Formation des adultes, 19 % des formations professionnelles suivies entre avril 2011 et juin 2012 par des personnes au chômage préparent à un diplôme ou un titre professionnel reconnu. Parmi ces formations, 19 % sont effectuées dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, d'un contrat de professionnalisation ou d'un autre type d'alternance entre organisme de formation et emploi en entreprise. Deux tiers des personnes qui n'effectuent pas ces formations en alternance connaissent tout de même des périodes en entreprise au cours de leur stage. Les moins de 26 ans sont plus représentés parmi le public des formations diplômantes (60 %) qu'au sein de celui des formations professionnelles qui ne conduisent pas à un diplôme ou un titre reconnu (44 %).

Des usagers très majoritairement satisfaits d'une formation jugée utile… au moins pour plus tard

Interrogés sur les bénéfices tirés de la formation dans l'enquête de 2012 sur la Formation des adultes, 25 % des répondants ayant effectué une formation lorsqu'ils étaient privés d'emploi et qui en ont retrouvé un ensuite estiment que les compétences et connaissances qu'ils y ont acquises les ont aidés à être plus performants dans leur travail, 19 % qu'elles ont été utiles pour trouver un travail et 18 % qu'elles leur ont permis d'effectuer de nouvelles tâches. 84 % des chômeurs formés estiment que la formation leur a été bénéfique sur un plan personnel parce qu'elle leur a permis de rencontrer des gens ou d'actualiser leurs connaissances en général. Seulement 3 % considèrent que ces nouvelles compétences et connaissances les ont aidés à obtenir une augmentation de salaire ou de revenu.

Près des trois quarts de ces mêmes bénéficiaires de formation estiment avoir utilisé, ne serait-ce qu'un peu, les connaissances ou compétences acquises : 36 % déclarent les avoir largement utilisées, 22 % plutôt utilisées, 15 % les ayant un peu utilisées. En outre, 83 % estiment que les compétences et connaissances acquises lors de la formation leur seront à l'avenir plutôt utiles (26 %) voire très utiles (57 %). Au final, près de neuf stagiaires sur dix se disent satisfaits de la formation qu'ils ont suivie entre avril 2011 et juin 2012. Parmi les 11 % d'insatisfaits, 70 % considèrent que les enseignements ne sont pas très adaptés à leurs besoins ou pas très utiles, 54 % estiment que le niveau d'enseignement est trop bas et 51 % mettent en cause la qualité de l'enseignement ou du formateur. 47 % mettent en avant l'organisation de l'enseignement,

que ce soit la localisation, le matériel ou la salle de cours, et 19 % considèrent que le niveau d'enseignement de la formation est trop élevé.

Un mois après la fin de leur formation, 38 % des demandeurs d'emploi travaillent, et 64 % un an et demi après

Selon l'enquête sur le Devenir de demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle en 2008, un mois après la fin de leur formation, 38 % étaient en emploi : 26 % en contrat temporaire (CDD, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, contrat aidé ou mission d'intérim), 11 % étaient en CDI et 1 % travaillaient à leur compte. Au cours des mois qui suivent la fin de la formation, la proportion de personnes en emploi augmente progressivement. Ainsi, 48 % des stagiaires travaillent trois mois après la fin de la formation, 56 % au bout de six mois et 64 % un an et demi après le stage (*figure 5*). La pérennité des emplois occupés se consolide également : la part d'emplois en CDI croît continûment au cours des mois qui suivent la fin de la formation et un an et demi après, elle dépasse légèrement celle des emplois en contrats temporaires.

5. Situation des stagiaires au cours des mois qui suivent la fin de leur formation

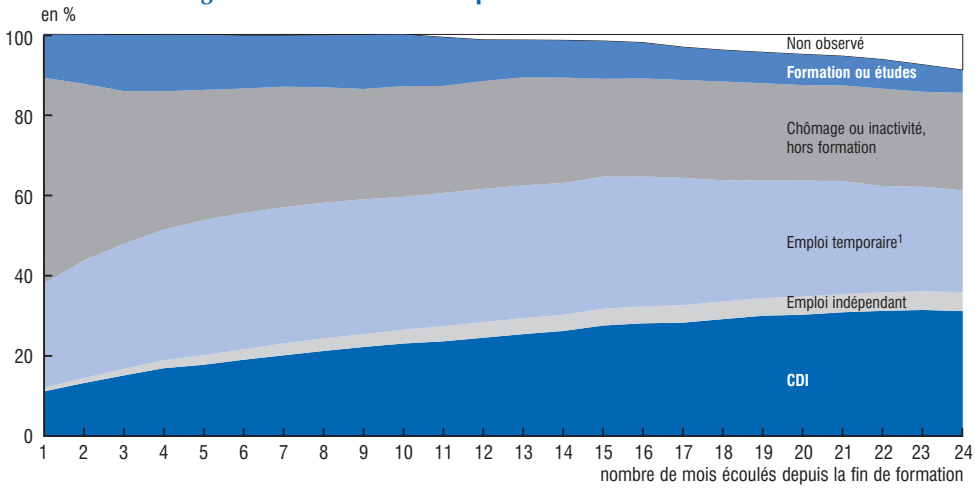

1. Les emplois temporaires comprennent les CDD, les contrats en alternance, les contrats aidés et les missions d'intérim.
Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi ayant débuté une formation en 2006.
Lecture : trois mois après leur formation, 15 % des stagiaires occupent un CDI, 2 % travaillent à leur compte, 31 % occupent un emploi sous contrat temporaire, 38 % sont demandeurs d'emploi ou inactifs et 14 % poursuivent leurs études ou suivent une nouvelle formation.
Source : Dares, enquête Devenir des stagiaires de la formation professionnelle, 2008.

Les demandeurs d'emploi qui effectuent des formations généralistes mettent plus de temps à obtenir un emploi, de même que les moins qualifiés et ceux qui effectuent une remise à niveau

Le délai pour trouver un emploi varie en fonction des caractéristiques de la formation et de la personne qui en bénéficie. Ces dernières sont d'ailleurs souvent liées entre elles : par exemple les formations financées par les Assédic sont en moyenne plus courtes, suivies dans l'objectif de se perfectionner dans son métier ou de faire de nouveaux apprentissages et sont rarement généralistes. La probabilité de trouver un emploi dans la période qui suit la formation a été analysée de façon à mesurer l'effet de chacune des caractéristiques des stagiaires et des formations suivies séparément (*encadré 2*).

« Toutes choses égales par ailleurs », un stagiaire formé dans une spécialité industrielle ou tertiaire présente, après la fin de sa formation, une probabilité d'accéder à l'emploi 1,4 fois supérieure à celle d'un stagiaire ayant suivi une formation générale (*figure 6*). Ce rapport s'établit à 1,2 pour les stagiaires de la santé, du domaine agricole et de la gestion. Les formations généralistes étant plutôt conçues comme l'étape initiale d'un parcours vers le retour à l'emploi, il n'est pas surprenant qu'elles ne débouchent que de façon indirecte et différée vers l'emploi.

6. Probabilité d'obtention d'un emploi en fonction des principales caractéristiques des stagiaires et de la formation suivie

	Rapports de risque[1]
Objectif de formation	
Réapprendre à chercher un emploi	0,90
Se remettre à niveau	0,90 (*)
Faire de nouveaux apprentissages professionnels	0,96
Se perfectionner dans son métier	1,14 (***)
Obtenir un diplôme, un titre, une certification professionnelle	*Réf.*
Domaine de formation	
Agriculture	1,18 (**)
Gestion	1,15 (**)
Santé	1,18 (**)
Industrie	1,37 (***)
Tertiaire	1,42 (***)
Général	*Réf.*
Durée de la formation	
Moins d'un mois	1,04
Entre un mois et six mois	*Réf.*
Entre six mois et un an	0,97
Plus d'un an	1,06
Âge du stagiaire	
Moins de 26 ans	1,12 (***)
De 26 à 44 ans	*Réf.*
45 ans ou plus	0,72 (***)
Sexe du stagiaire	
Homme	1,15 (***)
Femme	*Réf.*
Niveau d'études du stagiaire	
Niveaux V, VI bis et VI (CAP-BEP-BEPC)	*Réf.*
Niveau IV (Bac)	1,03
Niveau III (Bac+2)	1,11
Niveaux I, II et III (Bac+3 ou plus)	1,10 (**)
Durée de chômage ou d'inactivité avant l'entrée en stage	
Moins d'un mois	*Réf.*
De 1 à 3 mois	1,18 (***)
De 3 à 6 mois	0,98
De 6 mois à un an	0,93
Plus d'un an	0,77 (***)
Situation principale avant la formation	
A tout le temps été en emploi	0,98
A tout le temps été au chômage	0,55 (***)
A tout le temps été en inactivité	0,50 (***)
A été principalement en emploi	*Réf.*
A été principalement au chômage ou en inactivité	0,78 (***)

1. Les coefficients sont significativement différents de 1 au seuil de : * 10 %,** 5 % et *** 1 %.
Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi ayant débuté une formation en 2006.
Lecture : toutes choses égales par ailleurs, un demandeur d'emploi formé dans le domaine tertiaire a une probabilité d'accéder à l'emploi supérieure de 42 % à celle d'un stagiaire ayant effectué une formation généraliste.
Source : Dares, enquête Devenir des stagiaires de la formation professionnelle, 2008.

La probabilité de retour à l'emploi des stagiaires ayant au moins le niveau bac+2 est supérieure à celle de ceux qui ont un niveau CAP-BEP ou BEPC. Elle diminue aussi avec l'âge : pour un stagiaire de 45 ans ou plus, elle est inférieure de 30 % à celle d'un stagiaire âgé de 26 à 44 ans.

Cette probabilité varie également selon la situation principale du stagiaire avant sa formation, si bien que les personnes qui déclarent avoir été tout le temps au chômage ou tout le temps en inactivité avant la formation retrouvent moins vite un emploi que celles qui se déclarent principalement en emploi avant la formation.

La probabilité de retrouver un emploi diffère aussi significativement selon l'objectif poursuivi lors de sa formation. Ainsi, par rapport aux demandeurs d'emploi qui préparent un diplôme, ou une certification professionnelle, toutes choses égales par ailleurs, ceux qui se sont formés pour se remettre à niveau ont une probabilité de retour à l'emploi inférieure de 10 %. En revanche, ceux qui veulent se perfectionner dans leur métier retrouvent plus souvent un emploi après la formation.

Six stagiaires sur dix ayant retrouvé un emploi estiment que l'expérience professionnelle acquise pendant la formation leur a servi pour trouver ce premier emploi après le stage. En outre, alors que deux tiers des stages alternent formation et périodes en entreprise, 25 % des stagiaires ayant retrouvé un emploi considèrent que c'est l'expérience professionnelle acquise en entreprise d'accueil lors de leur formation qui est la plus utile pour exercer un emploi et 22 % estiment que c'est la formation dispensée. En revanche, 35 % déclarent que c'est l'expérience professionnelle acquise en dehors de la formation proprement dite qui leur est la plus utile pour exercer leur emploi actuel. ■

Encadré 2

Modélisation du taux de retour à l'emploi après la formation

Les modèles de durée permettent d'estimer la probabilité qu'a un stagiaire de trouver un emploi suite à la formation qu'il a débutée en 2006, en fonction des caractéristiques du stagiaire et de la formation suivie. Il est alors possible de mesurer l'effet propre de chacune des caractéristiques de la formation et des caractéristiques individuelles du stagiaire sur le retour à l'emploi.

La probabilité instantanée de retour à l'emploi n'est pas observée pour tous les stagiaires dans la mesure où ils peuvent trouver un emploi après la période d'observation qui s'étale de la fin de la formation jusqu'en décembre 2009. Cette « censure à droite » est prise en compte dans les modèles de durée.

Les modèles de durée à hasard proportionnel supposent que la fonction de risque instantané de survenue d'un événement à l'instant t $h(t)$ (dans notre cas, la fonction de « risque » instantané de trouver un emploi à l'instant t) s'écrit sous la forme : $h(t/X) = h_0(t).\exp(ß.X)$, où $h_0(t)$ est une fonction de risque de base qui peut être interprétée comme un hasard moyen, modifié sous l'effet des variables explicatives X. Ces modèles font l'hypothèse que le terme $\exp(ß.(X1\text{-}X2))$, qui correspond au rapport des risques relatifs entre deux individus n'évolue pas avec le temps.

Cette estimation du retour à l'emploi est réalisée à l'aide d'un modèle de Cox (*figure 6*), qui ne fait aucune hypothèse sur la forme du risque de base $h_0(t)$.

Les variables explicatives utilisées dans le modèle sont le domaine, l'objectif, la durée du stage, le sexe, l'âge et le niveau scolaire du stagiaire, la durée du chômage qui précède sa formation, son parcours antérieur et l'année de sortie de formation initiale. L'effet propre du financeur de la formation ne peut pas être isolé en raison de sa forte corrélation avec d'autres variables caractéristiques de la formation.

Pour en savoir plus

Aude J., « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2011 : baisse de 4 % des entrées en formation», *Dares Analyses* n° 027, avril 2013.

Aude J., Buffard P., « Les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle : quelles formations pour quels stagiaires ?», *Dares Analyses* n° 086, novembre 2013.

Aude J., « Les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle : quels itinéraires après la formation ? », *Dares Analyses* n° 036, juin 2013.

Gelot D., Minni C., « Les chômeurs accèdent deux fois moins que les salariés à la formation continue », *Premières synthèses* n° 51.2, Dares, décembre 2004.

Gossiaux S., Pommier P., « La formation des adultes : un accès plus fréquent pour les jeunes, les salariés des grandes entreprises et les plus diplômés », *Insee Première* n° 1468, octobre 2013.

Greco D., El Larhib H., Le Roy C., Viet C, Kaisergruber D., « Orientation professionnelle et accès à la formation. Enjeux et pistes de progrès », *Repères et Analyses* n° 25, Pôle Emploi, juin 2011.

Fiches thématiques

L'école et ses sortants

1.1 Durée de scolarisation

En moyenne, 44 % des jeunes âgés de 14 à 29 ans sont scolarisés en 2011-2012. Le **taux de scolarisation** diminue logiquement avec l'âge, plus particulièrement entre 18 et 22 ans. Les trois quarts des jeunes âgés de 18 ans sont scolarisés en 2011-2012 ; la moitié à 20 ans et un tiers à 22 ans. Les garçons terminent leur formation initiale plus tôt que les filles. La différence de taux de scolarisation par sexe est particulièrement marquée entre 19 et 22 ans. En revanche, les taux de scolarisation des jeunes se rapprochent après 25 ans.

L'**espérance de scolarisation** ou durée moyenne de scolarisation d'un enfant inscrit en 2011-2012 en première année de maternelle est estimée à 18,2 années. Plus précisément, elle est de 6,9 années dans le secondaire hors **apprentissage**, de 2,5 années dans le supérieur hors apprentissage et de 0,6 année en apprentissage. L'espérance de scolarisation est un peu plus élevée chez les filles (18,4 années) que chez les garçons (18,0 années). En moyenne, les filles poursuivent des études supérieures plus longues que les garçons. C'est également le cas dans le secondaire, les garçons étant plus nombreux à quitter l'école avant la fin de leurs études secondaires ou à s'orienter vers des études professionnelles.

L'espérance de scolarisation connaît une période de hausse soutenue du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990, avec un gain de près de deux années. Elle baisse ensuite légèrement, d'environ 0,5 année, entre le milieu des années 1990 et la fin des années 2000. La dynamique de la première période provient de la prolongation des études jusqu'au bac, en lien avec l'objectif du milieu des années 1980 d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat, puis des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur. La légère diminution de l'espérance de scolarisation depuis le milieu des années 1990 est imputable à la baisse des redoublements et au développement de l'enseignement professionnel, plus court que l'enseignement général ou technologique. Récemment, depuis la rentrée 2009, la durée des études est repartie à la hausse. Cet allongement est dû en majeure partie à celui des études supérieures. La réforme de la filière professionnelle dans le secondaire a entraîné une hausse du nombre de bacheliers professionnels et un grand nombre d'entre eux ont poursuivi des études supérieures. Par ailleurs, pour les jeunes poursuivant des études à l'université, la mise en place du cursus licence-master-doctorat a conduit à décaler les sorties du niveau bac+2 (Deug) au niveau bac+3 (licence) et les sorties du niveau bac+4 (maîtrise) au niveau bac+5 (master). ■

Définitions

Taux de scolarisation : proportion d'élèves d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, parmi l'ensemble des jeunes de cet âge.
Espérance de scolarisation : durée moyenne d'études d'une cohorte fictive de jeunes qui seraient scolarisés dès la maternelle et jusqu'à 29 ans dans les proportions constatées en 2011-2012. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges. La durée d'études « réelle » serait quant à elle calculée en suivant une même génération.
Apprentissage : l'apprentissage concerne ici à la fois l'apprentissage dans le supérieur et dans le secondaire.

Pour en savoir plus

- « Le système éducatif : population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* n° 1.4, Depp, 2012.
- « La durée de scolarisation », *L'état de l'École*, fiche n° 9, Depp, 2012.
- « Les progrès de la scolarisation des jeunes de 1985 à 2003 », in *Données sociales : La société française*, coll. « Insee Références », édition 2006.

Durée de scolarisation 1.1

1. Taux de scolarisation par âge selon le sexe, année scolaire 2011-2012

en %

Âge au 1er janvier 2011	Hommes	Femmes	**Ensemble**
14 ans	98,0	98,1	**98,1**
15 ans	97,6	97,4	**97,5**
16 ans	92,2	93,2	**92,7**
17 ans	87,5	89,2	**88,3**
18 ans	75,2	77,7	**76,5**
19 ans	61,0	65,3	**63,1**
20 ans	49,0	55,6	**52,3**
21 ans	38,8	45,7	**42,2**
22 ans	31,8	37,5	**34,6**
23 ans	24,0	27,7	**25,8**
24 ans	15,8	18,3	**17,0**
25 ans	10,2	11,7	**11,0**
26 ans	7,0	8,0	**7,5**
27 ans	4,9	5,7	**5,3**
28 ans	3,6	4,4	**4,0**
29 ans	2,7	3,3	**3,0**
Moyenne 14-29 ans	**44,3**	**45,7**	**45,0**

Champ : France.
Sources : Depp ; Insee, estimations de population.

2. Espérance de scolarisation à l'âge de deux ans selon le sexe, année scolaire 2011-2012

en années

	Hommes	Femmes	**Ensemble**
Ensemble	**18,0**	**18,4**	**18,2**
dont : secondaire, hors apprentissage	*6,8*	*7,1*	*6,9*
supérieur, hors apprentissage	*2,2*	*2,8*	*2,5*
apprentissage	*0,7*	*0,4*	*0,6*

Champ : France, hors étudiants de plus de 29 ans.
Lecture : l'espérance de scolarisation d'un enfant entrant en première année de maternelle en 2011-2012 est de 18,2 années.
Sources : Depp ; Insee, estimations de population.

3. Espérance de scolarisation à l'âge de deux ans selon le sexe

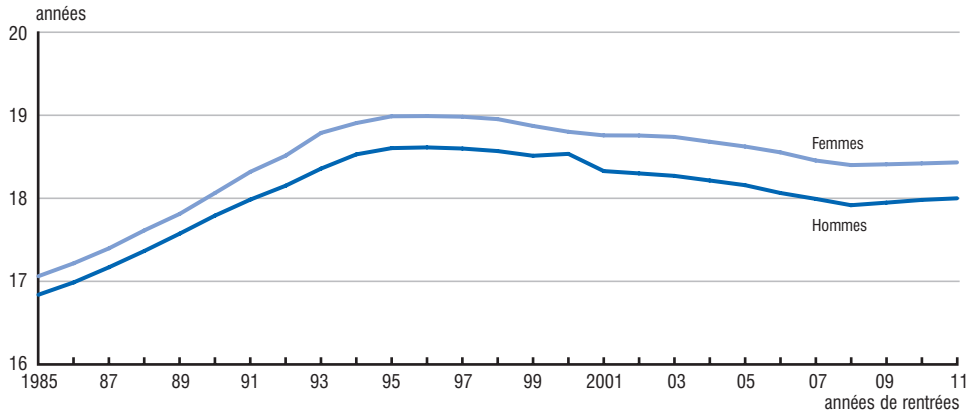

Champ : France, hors étudiants de plus de 29 ans.
Lecture : l'espérance de scolarisation d'un garçon entrant en première année de maternelle en 2011 est de 18 années.
Sources : Depp ; Insee, estimations de population.

1.2 Niveau de formation

Environ 700 000 jeunes sont **sortis de formation initiale** en moyenne par an entre 2009 et 2011. Parmi eux, 42 % sont diplômés du supérieur : 15 % ont un diplôme validant un cycle technologique court et finalisé, 10 % une licence ou une maîtrise et 17 % un master, un doctorat ou un diplôme d'une école supérieure. Par ailleurs, 42 % des jeunes sortent du système scolaire avec au plus un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, bac ou équivalent) : 9 % ont un baccalauréat général, 19 % un baccalauréat technologique ou professionnel, 14 % un CAP ou un BEP. En moyenne, 16 % des jeunes sortent sans diplôme ou peu diplômé : 7 % ont le brevet et 9 % n'ont décroché aucun diplôme.

En vingt ans, la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les personnes âgées de 25 à 29 ans a doublé en France (23 % en 1992, 43 % en 2012), mais cette proportion stagne depuis le milieu des années 2000. La part des titulaires de BTS, DUT ou d'un diplôme paramédical a connu la même tendance alors que la part des titulaires de diplômes allant du Deug au doctorat n'a cessé d'augmenter, passant de 13 % à 27 % entre 1992 et 2012.

En 2012, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans (en études ou non), 11,4 % ne sont pas en formation et n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle (ils détiennent au mieux un brevet). Cette **part de sortants précoces** (indicateur européen) est relativement stable depuis 2003. Elle est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

On évalue aussi, en France, le **niveau** des études **à la fin de l'enseignement secondaire**. Ce niveau a évolué depuis 2009, lorsque la rénovation de la voie professionnelle a été généralisée (fin des BEP et accès au baccalauréat professionnel en 3 ans après la seconde). Cette réforme a favorisé les poursuites d'études en baccalauréat professionnel. La part des sorties du secondaire au niveau CAP-BEP a diminué (13 % en 2011 contre 23 % en 2008) au profit des sorties au niveau du baccalauréat (77 % en 2011 contre 70 % en 2008). La part des jeunes sortis du secondaire avant la dernière année, qui n'était que de 8 % en 2008, a augmenté à partir de 2010, atteignant 10 % en 2011. Cette hausse provient du développement des sorties de première professionnelle. À la fin du secondaire, les filles terminent plus souvent que les garçons leurs études après une terminale générale ou technologique (avec ou sans le diplôme). ■

Définitions

Sortie de formation initiale : première interruption d'un an ou plus du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.
Part de sortants précoces : part des jeunes qui ne sont pas en formation et n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire (ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat ou diplômes équivalents), parmi l'ensemble des 18-24 ans.
Niveau à la fin de l'enseignement secondaire : il se définit par la classe atteinte et non par le diplôme acquis. Il est calculé à partir de recensements exhaustifs effectués auprès des établissements du secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

Pour en savoir plus

- « Le niveau d'étude de la population et des jeunes », *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, fiche n° 20, Sies, 2013.
- « Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, fiche n° 8-22, Depp, 2012.
- « Sortants sans diplôme et sortants précoces – Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », *Note d'information* n° 12.15, Depp, 2012.
- « Les sorties aux faibles niveaux d'études », *L'état de l'École*, fiche n° 26, Depp, 2012.
- *Éducation et formation* n° 78, Depp, 2008.

1. Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

	Moyenne annuelle des années de sortie 2009, 2010, 2011	
	(en milliers)	(en %)
Diplômés du supérieur	**297**	**42**
DEA, DESS, Masters, Doctorats	85	12
Écoles supérieures	37	5
Licences, maîtrises	69	10
Deug	2	0
BTS, DUT et équivalents	81	12
Paramédical et social	23	3
Diplômés des seconds cycles du secondaire	**292**	**42**
Bacheliers et diplômes équivalents	192	28
Baccalauréat général	61	9
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	131	19
CAP-BEP ou équivalent	100	14
Brevet et aucun diplôme	**111**	**16**
Brevet seul	51	7
Aucun diplôme	60	9
Ensemble sortants de formation initiale	**700**	**100**

Champ : France métropolitaine.
Note : les flux de sortants de formation initiale sont estimés à partir des enquêtes trimestrielles sur l'emploi l'année suivant leur sortie (moyenne des quatre trimestres).
Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

2. Diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-29 ans selon l'année

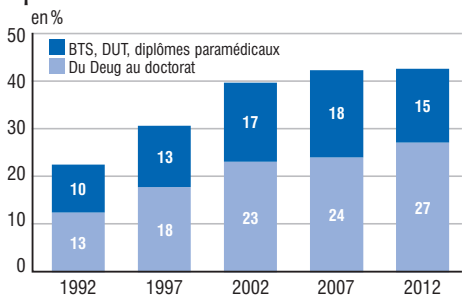

Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

3. Part des sortants précoces parmi les jeunes âgés de 18 à 24 ans, depuis 2003

en %

	Hommes	Femmes	**Ensemble**
2003	13,9	10,8	**12,3**
2004	13,9	10,3	**12,1**
2005	14,0	10,3	**12,1**
2006	14,2	10,6	**12,4**
2007	14,9	10,2	**12,5**
2008	13,4	9,4	**11,4**
2009	14,2	10,1	**12,1**
2010	14,9	9,9	**12,4**
2011	13,7	10,0	**11,8**
2012	13,2	9,6	**11,4**

Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs : Depp.

4. Les sorties de l'enseignement secondaire selon l'année de sortie par classe atteinte

en %

	2000	2005	2010	2011		
				Garçons	Filles	**Ensemble**
Terminales générales et technologiques	53,8	55,5	55,0	48,2	59,8	**53,9**
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	13,1	14,4	17,8	26,2	20,3	**23,3**
Ensemble sorties au niveau du baccalauréat	**66,9**	**69,9**	**72,8**	**74,4**	**80,1**	**77,2**
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,4	2,6	0,7	0,4	0,5	**0,5**
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	19,9	16,8	13,7	10,7	**12,2**
Ensemble sorties au niveau du CAP ou BEP	**23,7**	**22,5**	**17,5**	**14,1**	**11,2**	**12,7**
Seconde ou première générales et technologiques	2,4	2,0	1,3	0,6	1,4	**1,0**
Première professionnelle	///	///	2,3	4,7	2,9	**3,8**
Seconde professionnelle	///	///	2,4	3,3	1,8	**2,6**
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,0	5,6	3,7	2,9	2,6	**2,7**
Ensemble sorties avant la fin du second cycle du secondaire	**9,4**	**7,6**	**9,7**	**11,5**	**8,7**	**10,1**
Ensemble des élèves sortant de l'enseignement secondaire	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Champ : France métropolitaine.
Sources : Depp, ministère de l'Agriculture.

1.3 Diplômes de l'enseignement supérieur

Entre 1985 et 2010, le nombre de diplômes de l'enseignement supérieur délivrés a doublé bien que certains diplômes universitaires tels que les Deug ou les maîtrises aient disparu. Les diplômes de l'enseignement supérieur se sont diversifiés et sanctionnent un nombre d'années d'études souvent plus élevé.

Environ 600 000 diplômes de l'enseignement supérieur ont été délivrés en 2010, un même étudiant pouvant obtenir plusieurs diplômes la même année. Près d'un tiers d'entre eux sanctionne 5 années d'études ou plus, contre environ un sur cinq en 1985. Cette forte croissance du niveau bac+5 résulte du dynamisme très marqué des formations d'ingénieur (doublement sur la période) et de commerce (quadruplement), et des bac+5 universitaires (qui triplent sur la période). Par ailleurs, l'offre universitaire s'est recomposée, avec la disparition des maîtrises et l'émergence d'un diplôme unique de second cycle, le master. Certains étudiants qui s'arrêtaient à la maîtrise sont désormais encouragés à poursuivre jusqu'au master. De même, la création des **licences professionnelles** (45 000 diplômés en 2010) a permis à un nombre important de jeunes de poursuivre une année supplémentaire après un **DUT** ou un **BTS**.

Au niveau bac+2, le nombre de brevets de techniciens supérieurs a presque quadruplé en 25 ans, passant de 29 500 en 1985 à 114 000 en 2010. Leur essor a accompagné l'arrivée dans l'enseignement supérieur de nombreux bacheliers technologiques et professionnels. Quant aux DUT, leur nombre a doublé entre 1985 et 2000 et fluctue depuis autour de 47 000.

Conséquence de ces évolutions, la part des **diplômes à visée professionnelle** croît de manière constante sur la période. Depuis le milieu des années 2000, ils sont majoritaires parmi l'ensemble des diplômes délivrés.

En 2010, plus de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur sont des femmes. Elles sont représentées de façon très inégale d'une filière à l'autre. Plus de 80 % des diplômés des écoles paramédicales et sociales sont des femmes. Elles sont également majoritaires parmi les diplômés des STS services ou des licences. *A contrario*, elles restent largement minoritaires parmi les diplômés des STS ou des **IUT** de la production et des écoles d'ingénieurs. La tendance est cependant à la diminution de ces écarts. ■

Définitions

Licence professionnelle : diplôme de niveau bac+3 créé en novembre 1999. Mis en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme a été conçu pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes. L'année de licence professionnelle est accessible après une deuxième année de licence LMD, un BTS ou un DUT.

Deug, DUT, BTS, STS, IUT, HDR : voir *annexe Glossaire*.

Diplômes supérieurs à visée professionnelle : notamment BTS, DUT, diplôme de grande école, licence pro, DESS ou master pro.

Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS)*, Depp, MESR, édition 2012.
- « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* 13.04, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, mai 2013.
- « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », *Note d'information enseignement supérieur et recherche* 13.02, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, avril 2013.
- « Les effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2011-2012 », *Tableaux statistiques* n° 7 146, ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, juillet 2012.

Diplômes de l'enseignement supérieur 1.3

1. Évolution du nombre de diplômes délivrés depuis 1985

en milliers

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Deug-Deust	60	87	125	48	5	2	2	2	1
Licences	49	71	135	59	9	3	///	///	///
Licences LMD	///	///	///	83	128	127	123	122	117
Maitrises	35	51	94	44	9	4	///	///	///
DESS-DEA	26	33	56	29	2	0	0	///	///
Masters LMD	///	///	///	57	90	94	94	96	104
Doctorats (y c. HDR)	7	7	10	10	11	12	12	13	13
Diplômes de santé délivrés par les universités (y c. LMD)	26	17	13	19	20	21	23	24	25
DUT	23	28	47	46	46	45	47	48	47
Licences professionnelles	///	///	///	24	30	35	38	41	44
BTS	30	53	94	103	102	101	106	110	114
Diplômes des écoles d'ingénieurs	13	16	25	28	28	28	29	28	29
Diplômes des écoles de commerce	7	12	18	26	26	24	22	28	29
Écoles paramédicales et sociales	…	…	…	39	41	42	40	42	41
Autres écoles (vétérinaires, journalistes, culture …)	…	…	…	…	27	24	33	30	32

Champ : France.
Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

2. Évolution du nombre de diplômes délivrés dans les principales filières

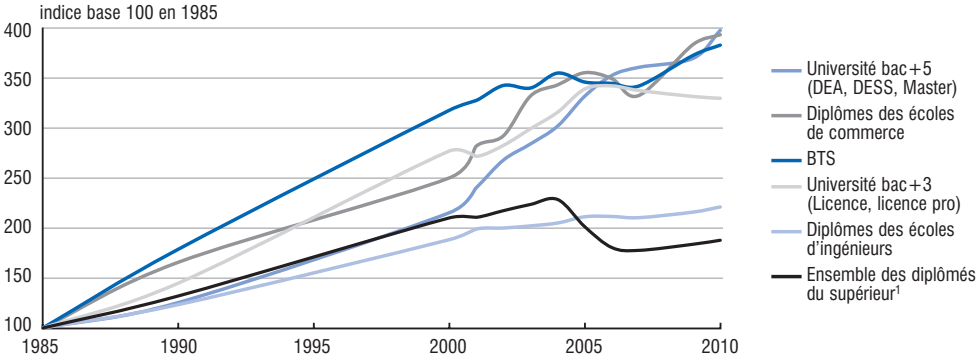

1. La baisse du nombre de diplômés du supérieur entre 2004 et 2007 s'explique essentiellement par la disparition des Deug et des maîtrises.
Champ : France.
Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

3. Part des femmes parmi les diplômés du supérieur

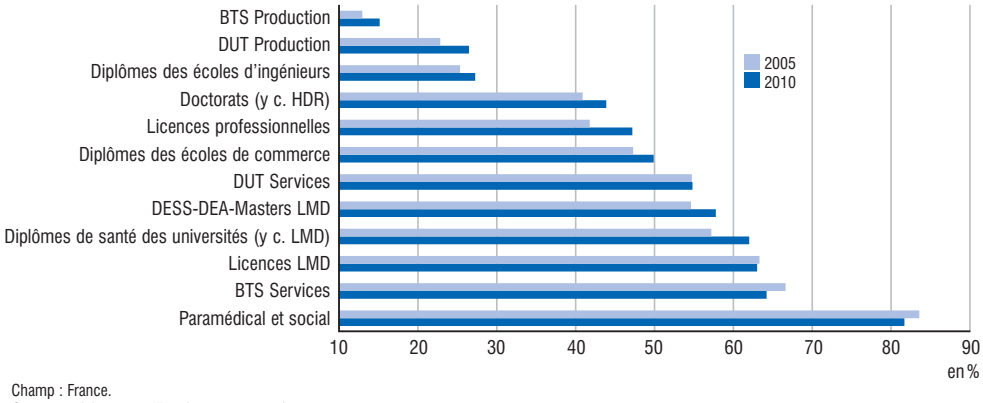

Champ : France.
Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

1.4 Apprentis en formation

Depuis la loi Séguin de 1987, la formation sous contrat d'apprentissage se diffuse et investit l'ensemble du champ de la formation professionnelle des jeunes. Le nombre d'apprentis a doublé en 20 ans et atteint 436 000 en 2011-2012. Cette croissance est d'abord tirée par la hausse du niveau de formation des apprentis. Alors que l'apprentissage était, il y a 25 ans, limité au Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et donc au seul niveau V (classification française des **niveaux de formation**), on compte aujourd'hui 124 000 apprentis au niveau IV, 67 000 au niveau III et 55 000 aux niveaux II et I. Près de trois apprentis sur dix (28 %) préparent un diplôme ou une certification de niveau supérieur (post-baccalauréat).

Si le CAP domine encore, il ne représente dorénavant que 41 % de l'ensemble des apprentis, soit 177 000 apprentis. Le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel rassemblent 124 000 apprentis, le brevet de technicien supérieur et le diplôme universitaire de technologie au total 67 000 apprentis. Avec la hausse du niveau de formation, les parcours et les profils de recrutement se sont diversifiés : l'entrée en apprentissage est plus tardive et l'enchaînement de plusieurs contrats autorise la poursuite d'études dans cette voie. Les apprentis sont plus âgés (la moyenne d'âge passe de 17,5 ans à 19,6 ans en vingt-cinq ans) et mieux dotés scolairement. L'ouverture à de nouvelles spécialités des services a entraîné une augmentation de la part des filles, qui progresse de près de 4 points en vingt-cinq ans (de 28 % à 32 %).

Le recours à l'apprentissage présente de fortes spécificités selon la région. Parmi les jeunes de 15 à 19 ans, la part des apprentis est plus faible dans les Dom où elle n'excède pas 3 %. Elle est nettement plus élevée dans les Pays de la Loire, en Poitou-Charentes et dans les régions Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Centre et Basse-Normandie où la formation professionnelle et l'apprentissage sont plus développés dans le secondaire. L'apprentissage dans le supérieur a progressé partout, mais la part des apprentis âgés de 20 à 24 ans est sensiblement plus élevée en Franche-Comté, Île-de-France, Poitou-Charentes, Corse et dans la région Centre (entre 4,3 et 5,3 % des jeunes de cette tranche d'âge) que dans le Limousin, en Aquitaine, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Bretagne, Basse-Normandie et Nord - Pas-de-Calais (entre 2,8 et 3,5 %). Les évolutions territoriales contrastées de ces deux dernières décennies témoignent de la diversité des politiques régionales menées dans le cadre de la décentralisation. L'Île-de-France et Rhône-Alpes, où prédomine l'enseignement général, ont en particulier privilégié l'apprentissage au-delà du baccalauréat alors que d'autres régions, comme Provence - Alpes - Côte d'Azur ou les Pays-de-la-Loire, ont continué à développer l'apprentissage au sortir du collège. En Île-de-France, 49 % des apprentis préparent un diplôme de l'enseignement supérieur contre un peu plus de 16 % dans le Limousin, en Auvergne, en Basse-Normandie ou en Bourgogne. ■

Définitions

Niveaux de formation de la classification française : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Points de vue sur l'apprentissage », Actes du colloque du 28 novembre 2006, *Les dossiers* n° 191, ministère de l'Éducation nationale, Depp, novembre 2007.
- « Les formations en apprentissage », *L'état de l'École* n° 22, Depp, 2012. *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, 2012.
- « La croissance de l'apprentissage marque une pause en 2008 et 2009 », *Note d'information* n° 11.01, Depp, janvier 2011.

1. Évolution des effectifs d'apprentis

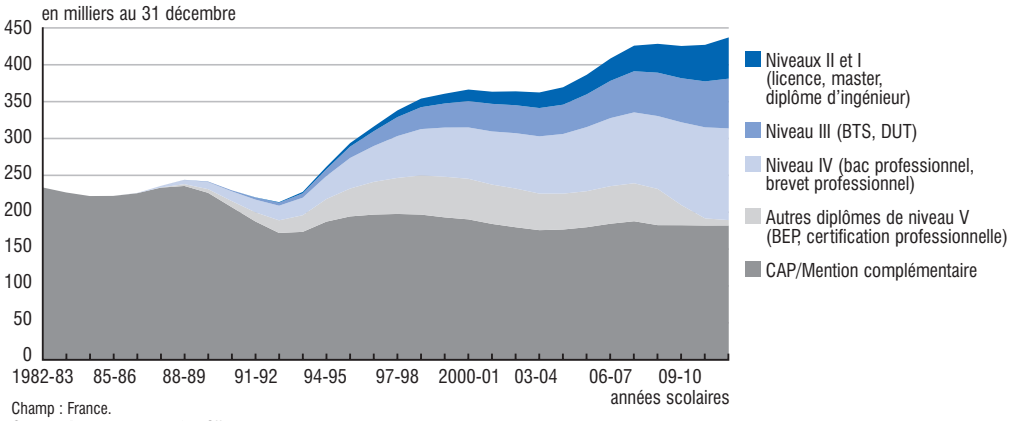

Champ : France.
Source : Depp, enquêtes 51 et Sifa.

2. Évolution de la part des apprentis dans la population des jeunes selon le sexe et l'âge

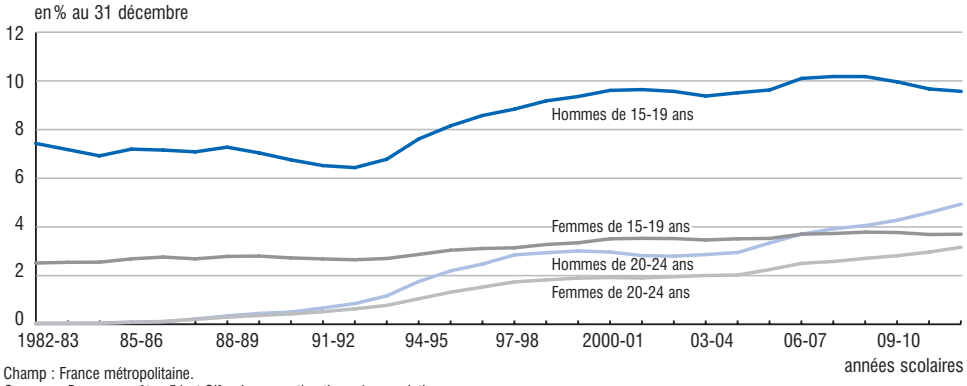

Champ : France métropolitaine.
Sources : Depp, enquêtes 51 et Sifa ; Insee, estimations de population.

3. Part des apprentis dans la population des jeunes selon la tranche d'âge et la région

Part des apprentis parmi les 15-19 ans, fin 2011

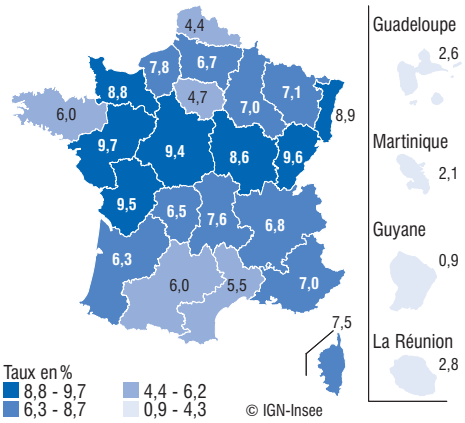

Part des apprentis parmi les 20-24 ans, fin 2011

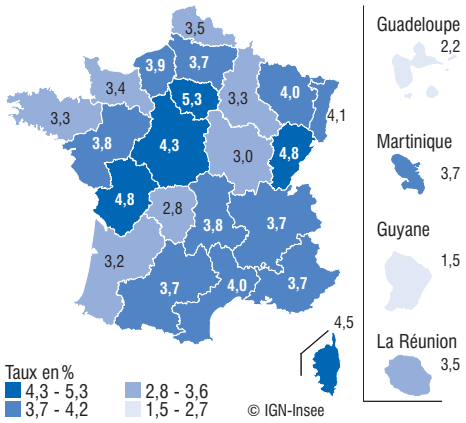

Sources : Insee, estimations de population ; Depp, enquête Sifa, calculs Depp.

1.5 Cumul emploi-études

Selon l'enquête Emploi, au cours du premier semestre 2012, près de cinq millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans sont scolarisés en formation initiale, dans le secondaire ou dans le supérieur. Parmi eux, 14 % travaillent, dont la moitié dans le cadre d'une formation par apprentissage. Quand ils suivent des études, les 20-24 ans cumulent plus souvent formation et emploi que les 15-19 ans : respectivement 24 % et 7 % au cours du premier semestre 2012. Le type d'emploi occupé diffère d'une tranche d'âge à l'autre. Les 20-24 ans qui travaillent occupent plus souvent que les 15-19 ans des emplois réguliers ou font des stages pendant leurs études, alors que les 15-19 ans sont le plus souvent apprentis.

La part des jeunes qui **cumulent emploi et études** augmente de façon quasi continue depuis 1991. Cette part est ainsi passée de 8 % au début des années 1990 à 14 % aujourd'hui. Parmi les 15-19 ans, le nombre de jeunes cumulant emploi et études a augmenté du fait de la généralisation de la voie professionnelle entamée au milieu des années 1980. La part des jeunes de 15 à 19 ans cumulant emploi et études est ainsi passée de 6 % en 1991 à 8 % dans les années 2000. Parmi les 20-24 ans, la hausse est plus forte (10 % en 1991 et 24 % environ depuis 2009), stimulée notamment par la hausse de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Le cumul emploi-études varie fortement au cours de l'année en fonction du calendrier des études. Dans les deux groupes d'âges, il est plus fréquent au troisième trimestre. Ainsi, au cours des années 2010 à 2012, le taux d'emploi des jeunes en formation initiale est un peu plus faible en début d'année scolaire (13,5 % en moyenne aux quatrième et premier trimestres des années civiles). Il est plus élevé au printemps en raison des stages (15 %) et pendant les vacances d'été du fait d'emplois occasionnels (17 %). Les emplois occasionnels augmentent fortement au troisième trimestre (4 fois plus que sur le reste de l'année atteignant alors un quart de l'emploi total des jeunes en études). L'apprentissage est le type d'emploi le plus fréquent quel que soit le trimestre (la moitié des emplois sur l'ensemble de l'année hors été) et l'emploi régulier reste important sur l'année (un tiers des emplois sur l'ensemble de l'année hors été). Ce schéma saisonnier s'observe pour les deux tranches d'âges. ■

Définitions

Cumul emploi-études : situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui déclarent à la fois être en formation initiale et travailler au moment de l'enquête (actifs occupés au sens du BIT, voir *annexe Glossaire*). Cette classe d'âge est habituellement divisée en trois tranches, 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans, pour une analyse plus fine. Cependant le nombre d'individus âgés de 25 à 29 ans, qui déclarent cumuler emploi et études dans l'enquête Emploi, est insuffisant pour fournir des résultats fiables.

Pour en savoir plus

- « Deux étudiants sur dix ont un emploi : le premier en lien avec ses études et l'autre pas », *Insee Première* n° 1204, juillet 2008.

Cumul emploi-études 1.5

1. Part des jeunes qui ont un emploi parmi ceux qui poursuivent leurs études initiales

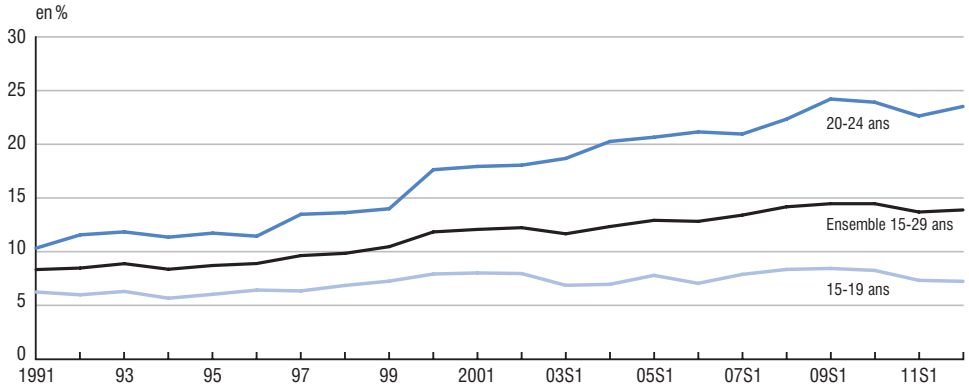

Champ : France métropolitaine, jeunes de 15 à 29 ans en études initiales y compris les apprentis.
Lecture : au premier semestre 2012, 7,3 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans poursuivant leurs études initiales occupent un emploi.
Note : avant 2003, l'enquête Emploi était annuelle et réalisée au 1er trimestre. Depuis 2003, elle est trimestrielle. Le cumul emploi-études étant saisonnier, l'analyse temporelle se fait sur le 1er semestre (S1) afin de permettre la comparaison avec les années précédentes.
Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

2. Part des jeunes qui ont un emploi parmi ceux qui poursuivent leurs études initiales, en fonction du trimestre

en %

Âge à l'enquête	2010				2011				2012			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
15-19 ans	8,3	8,5	10,4	7,9	7,3	7,4	10,5	7,9	7,5	7,0	8,8	7,7
20-24 ans	22,5	25,4	26,4	20,1	21,4	24,0	28,2	21,3	22,3	24,9	27,3	22,0
25-29 ans	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Ensemble 15-29 ans	**14,0**	**15,1**	**16,6**	**13,0**	**13,2**	**14,4**	**17,6**	**13,6**	**13,6**	**14,3**	**16,2**	**13,8**

Champ : France métropolitaine, jeunes de 15 à 29 ans en études initiales y compris les apprentis.
Lecture : au 4e trimestre 2012, 7,7 % des jeunes âgés de 15 à 19 ans poursuivant leurs études initiales occupent un emploi.
Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

3. Type d'emploi occupé par les jeunes qui poursuivent leurs études initiales

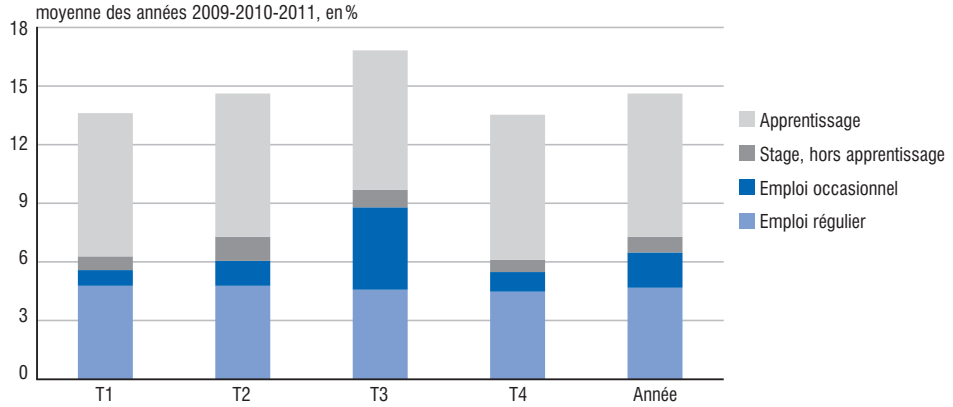

Champ : France métropolitaine, jeunes de 15 à 29 ans en études initiales y compris apprentis.
Lecture : en moyenne sur les 4e trimestres des années 2009, 2010 et 2011, 4,8 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans poursuivant leurs études initiales, occupent un emploi régulier.
Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

1.6 Éducation, comparaisons européennes

Les gouvernements européens se sont accordés au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une économie de la connaissance. La stratégie est précisée par des objectifs concrets, qui étayent la coopération politique. Les objectifs sur l'éducation et la formation sont au nombre de sept : développement de l'enseignement supérieur, de l'employabilité, de la formation permanente, de la mobilité (pas encore mesurable), de l'éducation de la petite enfance et réduction des proportions de « sorties précoces » et de mauvais lecteurs. Les objectifs à l'horizon 2020 couvrent l'ensemble de l'Union européenne. Toutefois, des cibles plus strictes ont été fixées en France pour l'enseignement supérieur et les sorties précoces.

L'Union européenne vise, en 2020, une moyenne de 40% de **diplômés de l'enseignement supérieur parmi les adultes âgés de 30 à 34 ans**. En 2012, cette part est de 36%. La France compte, à ces âges, 44% de diplômés de l'enseignement supérieur et s'est fixé, pour la fin de la décennie, un objectif plus ambitieux de 50%. Ces générations ont bénéficié des progrès importants des enseignements secondaire et supérieur de 1985 à 1995. La France, comme la Belgique et l'Irlande, a développé l'enseignement supérieur court et professionnel ; en revanche, la proportion de diplômés de cycles longs est inférieure en France à celle des pays scandinaves, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Par ailleurs, l'Union européenne s'est fixé un objectif de moins de 10% de « **sorties précoces** » en 2020. Ces sorties correspondent aux jeunes qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire du second cycle et ne sont pas en formation. Ils représentent 13% des 18-24 ans de l'Union européenne en 2012. La France en compte 12% en 2012. Les sorties de jeunes peu diplômés du système éducatif ont beaucoup diminué des années 1960 aux années 1990. En revanche, elles stagnent depuis 2003. Ces « sorties précoces » sont plus courantes parmi les jeunes hommes que les jeunes femmes, en France comme dans la plupart des pays européens. ■

Définitions

Diplômés de l'enseignement supérieur parmi les adultes âgés de 30 à 34 ans : part des diplômés des niveaux 5 et 6 de la CITE parmi les 30 à 34 ans, âge élevé permettant d'enregistrer les reprises d'études (CITE, Classification internationale type de l'éducation, voir *annexe Glossaire*).

Sorties précoces : l'indicateur de sorties précoces (dit aussi de « décrochage scolaire ») concerne les 18-24 ans. Il rapporte le nombre de jeunes qui n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle (niveaux CITE 0 à 2, en France : sans-diplôme ou brevet) et ne sont pas en formation (*i. e.* qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines), au nombre total de jeunes (qu'ils soient ou non en formation).

Pour en savoir plus

- Regards sur l'éducation 2013, OCDE, édition 2013.
- « L'Europe face aux objectifs de Lisbonne », *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Depp, édition 2013.
- « Education and Training Monitor 2012 », European Commission, 2012.
- « Méthodes internationales pour comparer l'éducation et l'équité », *Éducations et formation* n° 80, Depp, décembre 2011.
- « Comparaisons internationales », *Éducations et formation* n° 78, Depp, novembre 2008.
- « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 », in *Bilan formation-emploi : de l'école à l'emploi*, coll. « Économie et statistique », n° 378-379, Insee, juillet 2005.
- voir aussi : site du ministère de l'Éducation nationale, *http://www.education.gouv.fr*, site de l'OCDE, *http://www.oecd.org/fr/edu/*.

Éducation, comparaisons européennes 1.6

1. Part des 30-34 ans diplomés de l'enseignement supérieur dans l'Union européenne en 2012

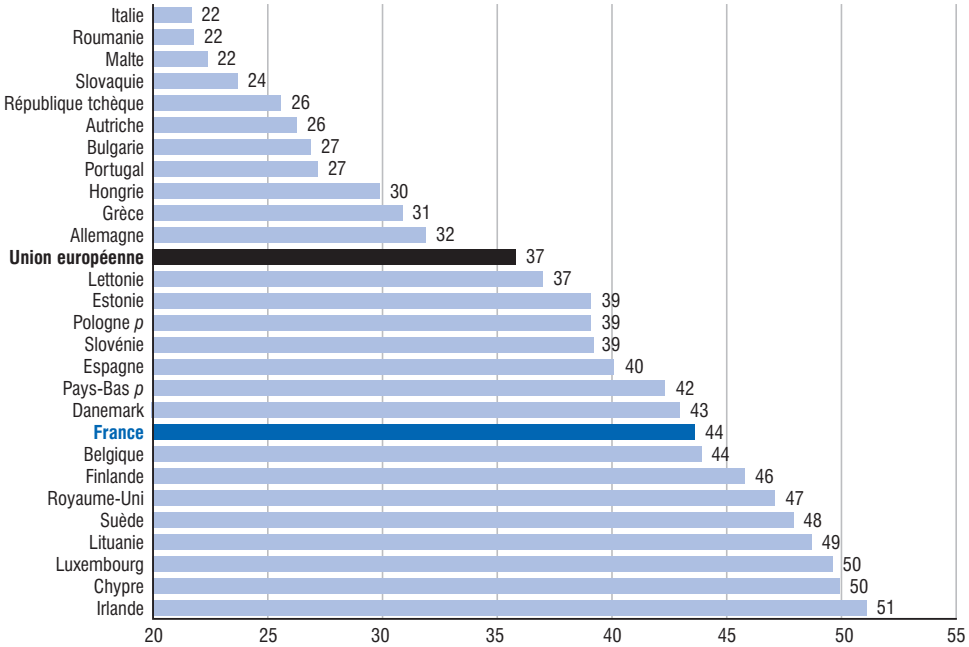

Source : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail ; site Internet, juin 2013.

2. Sorties précoces dans l'Union européenne en 2012

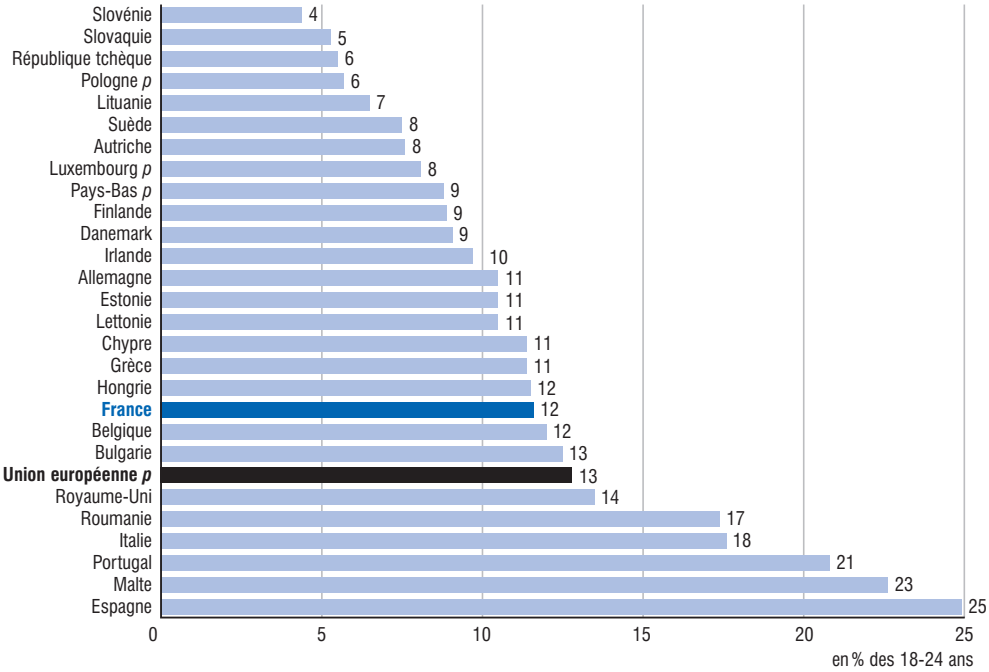

Lecture : en France, 12 % des jeunes de 18 à 24 ans ne poursuivent ni études ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat : ils sont sortants précoces.
Source : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail ; site Internet, juin 2013.

Fiches thématiques

L'insertion des jeunes

2.1 Jeunes actifs de 15 à 29 ans

Nombreux à poursuivre des études sans travailler, les jeunes sont peu présents sur le marché du travail : en 2012, 37% des 15-24 ans et 54% de l'ensemble des 15-29 ans sont **actifs**, c'est-à-dire en emploi ou au chômage selon les critères du Bureau international du travail (BIT). Ce sont les jeunes les plus diplômés qui entrent naturellement le plus tard sur le marché du travail. Ils sont relativement moins représentés parmi les actifs de 15-24 ans, alors que, *a contrario*, les moins diplômés sont plus nombreux à être actifs parmi les jeunes de 15-24 ans. Ainsi en 2012, alors que 16% des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale en 2011 ont au plus le brevet des collèges, c'est le cas de 25% des actifs de 15-24 ans.

Avec l'allongement des études, le taux d'activité des jeunes entre 15 et 24 ans a beaucoup diminué avant 1995, d'abord pour les 15-19 ans, puis, à partir du début des années quatre-vingt, pour les 20-24 ans. Depuis 1995, dans un contexte de faible variation de la durée des études, les taux d'activité des jeunes ont peu varié pour les deux sexes.

Outre une participation relativement faible au marché du travail, les jeunes actifs présentent une faible ancienneté sur ce marché, particulièrement pour les plus diplômés d'entre eux. Cela contribue à expliquer leur taux de chômage élevé. En 2012, le **taux de chômage** est de 18% pour les 15-29 ans et atteint 24% pour les 15-24 ans, contre 8% entre 30 et 49 ans. Comme ils sont peu nombreux à être actifs, la **part des jeunes au chômage** est en fait beaucoup plus faible que leur taux de chômage calculé sur les seuls actifs. Entre 15 et 24 ans, comme entre 15 et 29 ans, 9 à 10% de l'ensemble des jeunes sont au chômage en 2012. La différence avec les 30-49 ans, inférieure à 3 points, apparaît nettement plus faible que pour le taux de chômage. Elle a cependant sensiblement augmenté entre 2000, année ou elle était quasi nulle, et 2012. Comme lors des cycles conjoncturels antérieurs, le taux de chômage des jeunes a plus augmenté que celui de l'ensemble de la population active en 2012.

Analyser ainsi l'insertion des jeunes ayant le même âge sur le seul critère du niveau de diplôme peut être restrictif. De fait, la qualité de l'insertion dépend aussi de l'ancienneté des jeunes sur le marché du travail et celle-ci diffère à un âge donné selon le niveau de diplôme. Dans les fiches thématiques suivantes, l'insertion des jeunes est donc essentiellement analysée selon leur ancienneté sur le marché du travail et non selon leur âge. ■

Définitions

Actifs : ils regroupent les actifs occupés et les chômeurs. Les actifs occupés au sens du BIT ont exercé une activité rémunérée au cours de la semaine précédant l'interrogation (y compris vacances, arrêt maladie ou congé de maternité).

Les données présentées sont issues de séries homogènes rétropolées selon l'interprétation communautaire d'Eurostat adoptée depuis novembre 2007. L'âge est l'âge atteint à la date de l'enquête. À partir de 2003, les stagiaires sont classés en actifs occupés lorsqu'ils sont rémunérés, tandis que de 1975 à 2002, ils étaient considérés comme actifs occupés s'ils effectuaient le même travail que leur collègues, qu'ils soient rémunérés ou non.

Taux de chômage au sens du BIT : rapport du nombre de chômeurs BIT au nombre total d'actifs.

Part des jeunes au chômage : rapport du nombre de chômeurs BIT à l'ensemble de la population de la même classe d'âge, y compris les inactifs.

Pour en savoir plus

- « Emploi et chômage des jeunes des 15 à 29 ans en 2012 », *Dares analyses*, n° 073, novembre 2013.
- *Diagnostic sur l'emploi des jeunes*, Rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi, février 2011.

Jeunes actifs de 15 à 29 ans 2.1

1. Situations d'activité des jeunes de 15 à 29 ans

en %

	2007			2012		
	Hommes	Femmes	**Ensemble**	Hommes	Femmes	**Ensemble**
15-29 ans						
Population totale (en milliers)	5 628	5 682	**11 310**	5 542	5 581	**11 123**
Taux d'activité	58,8	50,7	**54,7**	57,5	49,9	**53,7**
Taux d'emploi	50,6	43,0	**46,8**	47,1	41,0	**44,0**
Part de chômage	8,2	7,7	**7,9**	10,4	8,9	**9,7**
Taux de chômage	13,9	15,1	**14,5**	18,1	17,8	**18,0**
15-24 ans						
Population totale (en milliers)	3 768	3757	**7 525**	3 710	3 670	**7 380**
Taux d'activité	41,8	35,0	**38,4**	40,0	34,0	**37,3**
Taux d'emploi	34,1	27,9	**31,0**	30,8	25,9	**28,4**
Part de chômage	7,7	7,0	**7,3**	9,7	8,1	**8,9**
Taux de chômage	18,3	20,1	**19,1**	24,0	23,8	**23,9**

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2007 et 2012.

2. Niveau de diplôme des actifs selon l'âge en 2012

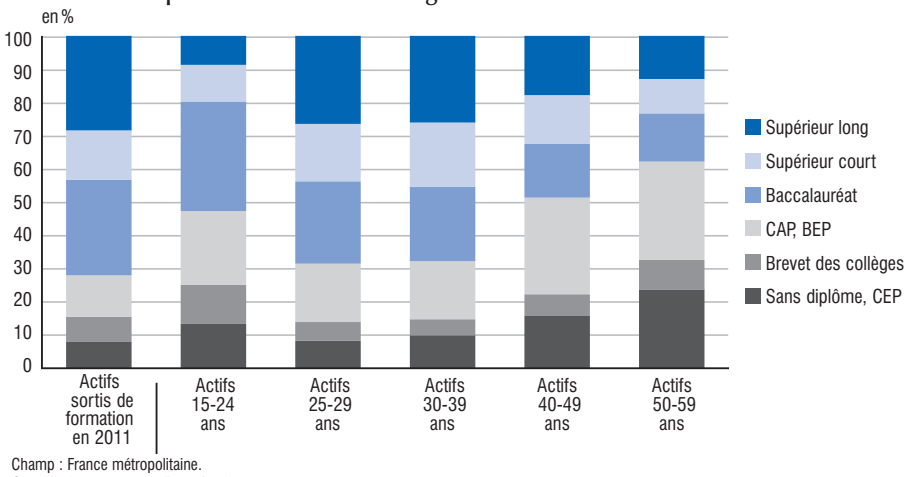

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi 2012.

3. Taux d'activité des 15-29 ans par tranche d'âge et sexe

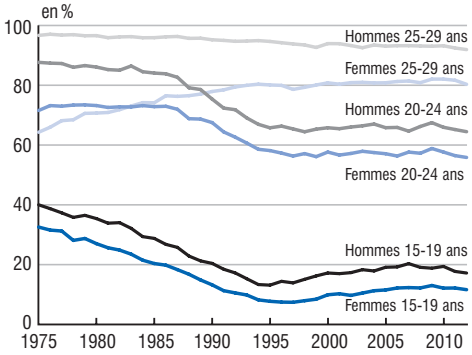

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Emploi 1975-2012.

4. Taux et part de chômage des 15-29 ans et des 30-49 ans

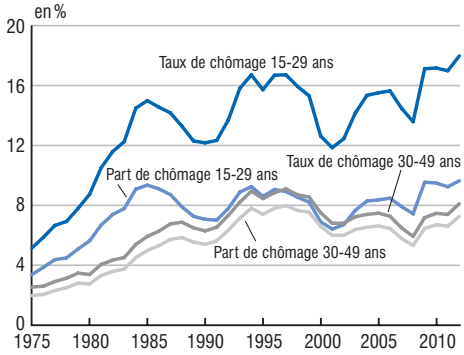

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Emploi 1975-2012.

2.2 Chômage en phase d'insertion professionnelle

Après la fin des études, l'insertion des jeunes est progressive. Ceux qui viennent de terminer leurs études sont plus souvent au chômage que les **actifs** plus anciens sur le marché du travail. En 2012, 20 % des actifs qui ont terminé leur **formation initiale** entre 2008 et 2011 sont au **chômage** selon les critères du BIT contre 8 % des actifs ayant plus de dix ans d'ancienneté.

Dans cette phase d'insertion, les différences selon le niveau de diplôme sont importantes : en 2012, le taux de chômage des actifs récents ayant au plus un brevet des collèges s'élève à 47 % alors que celui des diplômés du supérieur est de 10 %. Pour les personnes plus anciennes sur le marché du travail, les écarts selon le diplôme restent importants mais de moindre ampleur : après plus de dix ans d'ancienneté, le taux de chômage des peu diplômés est de 13 % contre 4 % pour les diplômés du supérieur.

Si dans leur ensemble les femmes restent un peu plus souvent confrontées au chômage que les hommes, c'est l'inverse pour les actifs récents depuis 2006. En 2012, le taux de chômage des jeunes femmes en début de vie active est de 2 points inférieur à celui des hommes. Ce résultat peut s'expliquer par une hausse du niveau de diplôme plus rapide chez les jeunes femmes, il peut aussi être lié pour partie à la tertiarisation des emplois.

Les fluctuations conjoncturelles du chômage affectent l'ensemble des actifs, quelle que soit leur ancienneté sur le marché du travail, et, à ancienneté donnée, quel que soit le niveau de diplôme. Ces mouvements sont cependant d'ampleur plus marquée pour les jeunes ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans du fait de leur position d'entrants sur le marché du travail : de 2008 à 2012, la hausse du taux de chômage a été de 6 points pour les actifs récents, contre 2 points pour ceux ayant plus de 10 ans d'ancienneté. La hausse a été plus importante chez les actifs récents peu diplômés que chez les diplômés du secondaire et du supérieur. Sur longue période, le taux de chômage des actifs récents peu diplômés et des diplômés du secondaire est beaucoup plus élevé en 2012 qu'en 2003 (respectivement de + 9 et + 13 points), tandis que pour les diplômés du supérieur les taux de chômage de fin et de début de période sont très proches. ■

Définitions

Actifs : ils regroupent les actifs occupés et les chômeurs. Les actifs occupés au sens du BIT ont exercé une activité au cours de la semaine précédant leur interrogation (y compris vacances, arrêt maladie ou congé de maternité). Les actifs récents sont ceux qui sont sortis de formation initiale depuis un à quatre ans.
Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.
Chômage : les chômeurs au sens du BIT sont ceux qui recherchent un emploi et ont effectué au moins une démarche active de recherche d'emploi au cours du dernier mois. Ils doivent être disponibles pour travailler dans les deux semaines. Sont aussi considérées au chômage les personnes qui ne travaillent pas et ne recherchent pas d'emploi car elles en ont trouvé un qui commence dans les trois mois. Les taux de chômage présentés dans cette fiche correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils se conforment à l'interprétation d'Eurostat (mise en œuvre par l'Insee depuis novembre 2007).

Pour en savoir plus

- « Évolution récente de l'insertion des jeunes sur le marché du travail selon le niveau de diplôme », *Dares analyses* n° 013, février 2012.
- « Femmes et hommes en début de carrière : les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », *Insee Première* n° 1284, février 2010.

Chômage en phase d'insertion professionnelle 2.2

1. Taux de chômage en 2012 selon la durée depuis la sortie de formation initiale, par diplôme et sexe

en %

	De 1 à 4 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans
Ensemble	**20,4**	**12,0**	**7,8**
Hommes	21,4	12,4	7,6
Femmes	19,4	11,6	8,1
Diplômés du supérieur	10,3	5,9	4,2
Diplômés du 2e cycle du secondaire	24,1	13,5	7,4
Diplômés du brevet ou pas diplômés	46,9	31,5	12,9

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi 2012.

2. Taux de chômage en 2012 selon la durée depuis la sortie de formation initiale, par diplôme et spécialité de formation

en %

	Diplômés du supérieur	Baccalauréat et équivalent	CAP-BEP et équivalent
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale			
Sciences, technologies de la production	11	19	28
Lettres, sciences humaines, services et commerce	10	24	27
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale			
Sciences, technologies de la production	4	10	15
Lettres, sciences humaines, services et commerce	6	12	19
Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale			
Sciences, technologies de la production	3	5	7
Lettres, sciences humaines, services et commerce	5	8	8

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi 2012.

3. Taux de chômage après la fin des études par diplôme et sexe de 1978 à 2012

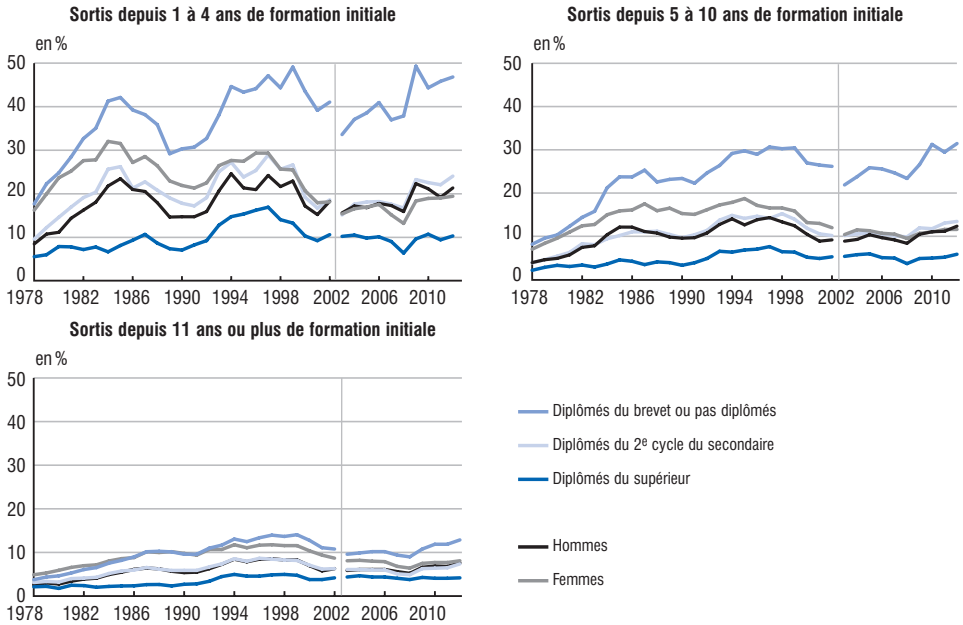

Champ : France métropolitaine.
Note : activité et chômage au sens du BIT ; résultats à la date de l'enquête jusqu'en 2002 (mars en général), en moyenne annuelle ensuite : les données jusqu'en 2002 ne sont pas comparables à celles des années 2003 à 2012 (voir *définition Chômage*).
Source : Insee, enquêtes Emploi 1978-2012.

2.3 Sous-emploi

Parmi les personnes en emploi, certaines sont en situation de **sous-emploi**. La majorité des cas de sous-emploi relève de personnes qui travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Les autres cas de sous-emploi regroupent les personnes ayant travaillé involontairement moins que d'habitude (chômage partiel ou technique) ; ce type de sous-emploi est plus rare, mais très sensible à la conjoncture économique.

En début de carrière, le sous-emploi touche davantage les femmes. En 2012, parmi l'ensemble des jeunes ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans (débutants), en emploi ou non, 9 % des femmes sont en situation de sous-emploi contre 4 % des hommes. Si parmi les débutants on considère uniquement les personnes en emploi, 13 % des femmes sont en situation de sous emploi (**taux de sous-emploi**), contre 6 % pour les hommes. Le chômage partiel ou technique ne concerne que 0,3 % des femmes et 0,5 % des hommes en emploi parmi les débutants. En début de vie active, le taux de sous-emploi est trois fois plus important chez les sans-diplôme que chez les diplômés du supérieur (18 % contre 6 % en 2012).

Le taux de sous-emploi est plus élevé chez les débutants. Parmi les actifs occupés ayant terminé leurs études depuis plus de dix ans, le taux de sous-emploi n'est que de 7 % chez les femmes et de 2 % chez les hommes. Les écarts entre les non-diplômés et les diplômés du supérieur sont du même ordre pour les jeunes actifs que pour ceux qui ont plus de dix ans d'ancienneté. Chez les femmes, le sous-emploi s'accompagne d'une proportion élevée d'emplois à temps partiel. Cependant, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel en deuxième partie de carrière. 32 % de leurs emplois sont à temps partiel plus de dix ans après la fin des études contre 23 %, un à quatre ans après la fin des études. Le temps partiel choisi progresse aux âges où les femmes ont des enfants.

De 1992 à 1997, un pourcentage croissant d'actifs occupés s'est trouvé en situation de sous-emploi. La hausse du sous-emploi a été particulièrement rapide pour les actifs récents (+ 4 points pour les jeunes hommes et + 9 points pour les jeunes femmes). De 1997 à 2002, les nombreuses créations d'emploi ont permis un recul rapide du taux de sous-emploi, en particulier pour les jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans qui ont trouvé plus facilement un emploi à plein temps (– 2 points pour les hommes et – 8 points pour les femmes). Entre 2008 et 2012, le taux de sous-emploi a augmenté de deux points et demi pour les actifs récents contre à peine un demi-point au-delà de 10 ans d'ancienneté. ■

Définitions

Sous-emploi : il est constitué des actifs occupés travaillant à temps partiel qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire lors de la semaine de référence sur laquelle porte l'enquête, qu'ils recherchent un autre emploi ou non. S'ajoutent à ces individus, ceux ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (« chômage technique ou partiel »). Cette mesure du sous-emploi a été adopté depuis le 1er trimestre 2008 pour se rapprocher du concept BIT.
Taux de sous-emploi : part du sous-emploi dans l'ensemble des actifs occupés.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, précarité : mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir*, Rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi, juin 2008.
- « Aux frontières de l'emploi, du chômage et de l'inactivité », *Insee Première* n° 1207, août 2008.

Sous-emploi 2.3

1. Situations d'activité en 2012, selon la durée écoulée depuis la fin de la formation initiale

en %

	Population totale (en milliers)	Emploi hors sous-emploi	Sous-emploi	Chômage BIT	Inactifs	**Ensemble**	Taux de sous-emploi
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale							
Hommes	1 310	66,2	4,3	19,2	10,3	**100,0**	6,0
Femmes	1 285	60,3	9,2	16,7	13,8	**100,0**	13,3
Diplômés du supérieur	1 155	79,3	4,9	9,7	6,1	**100,0**	5,8
Diplômés du 2e cycle du secondaire	1 045	57,5	8,8	21,1	12,6	**100,0**	13,2
Brevet, CEP ou pas diplômés	395	31,6	6,7	33,9	27,8	**100,0**	17,5
Ensemble	**2 595**	**63,3**	**6,7**	**18,0**	**12,0**	**100,0**	**9,6**
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale							
Hommes	2 090	80,0	2,6	11,7	5,6	**100,0**	3,2
Femmes	2 201	68,3	5,9	9,8	16,0	**100,0**	8,0
Diplômés du supérieur	1 985	85,9	2,6	5,5	6,0	**100,0**	2,9
Diplômés du 2e cycle du secondaire	1 673	70,2	5,9	11,8	12,1	**100,0**	7,7
Brevet, CEP ou pas diplômés	633	46,7	5,6	24,0	23,6	**100,0**	10,8
Ensemble	**4 291**	**74,0**	**4,3**	**10,7**	**11,0**	**100,0**	**5,5**
Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale							
Hommes	11 954	80,7	2,0	6,9	10,3	**100,0**	2,4
Femmes	12 215	67,8	5,4	6,6	20,2	**100,0**	7,4
Diplômés du supérieur	6 538	86,3	2,2	3,9	7,6	**100,0**	2,5
Diplômés du 2e cycle du secondaire	10 763	76,2	3,9	6,5	13,5	**100,0**	4,8
Brevet, CEP ou pas diplômés	6 869	59,6	4,9	9,9	25,6	**100,0**	7,6
Ensemble	**24 170**	**74,2**	**3,7**	**6,8**	**15,3**	**100,0**	**4,8**

Champ : France métropolitaine, personnes de 60 ans et moins.
Source : Insee, enquête Emploi 2012.

2. Situations d'activité selon le sexe et la durée écoulée depuis la fin des études en 2008 et 2012

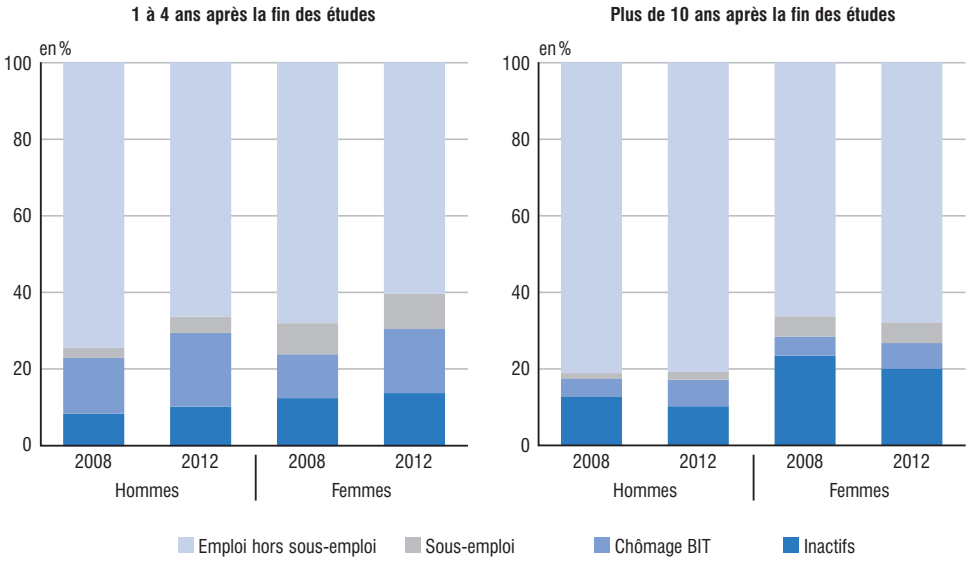

Champ : France métropolitaine, personnes de 60 ans et moins.
Source : Insee, enquêtes Emploi 2008 et 2012.

2.4 Statuts des emplois

Les jeunes ayant terminé leurs études récemment ont plus souvent un **emploi temporaire** que leurs aînés. En 2012, parmi les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans, le tiers de ceux qui travaillent ont un emploi temporaire, contre 7 % pour les personnes ayant terminé leurs études depuis onze ans ou plus. La structure des emplois occupés se modifie avec l'ancienneté sur le marché du travail : les plus anciens occupent plus souvent un emploi non salarié, un emploi public ou un emploi du secteur privé à durée indéterminée.

Parmi les personnes sorties depuis 1 à 4 ans de formation, la fréquence des contrats à durée indéterminée augmente avec le niveau de diplôme. Ainsi, en 2012, chez les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale qui travaillent, plus des deux tiers des diplômés de l'enseignement supérieur ont un contrat à durée indéterminée. Ces jeunes diplômés accèdent un peu plus fréquemment que les sortants de l'enseignement secondaire aux emplois à durée indéterminée de la fonction publique (hôpitaux, collectivités territoriales et administrations d'État). Les jeunes sans diplôme sont plus concernés par les emplois temporaires (près de la moitié d'entre eux).

Cinq à dix ans après la fin des études, le niveau de diplôme influe encore sur le statut des emplois : un diplômé de l'enseignement supérieur sur dix occupe un emploi temporaire contre le tiers des sans-diplôme. 22 % des diplômés de l'enseignement supérieur long ont accédé à un emploi public à durée indéterminée (emplois de professeurs notamment). Dans les générations sorties depuis plus de dix ans du système éducatif, les emplois temporaires sont plus rares et les écarts selon le niveau de formation sont moins importants.

Entre 1983 et 2012, la part des emplois temporaires s'est accrue, quels que soient le niveau de diplôme et l'ancienneté sur le marché du travail. Au cours des années 1980, la proportion d'emplois temporaires augmente de manière plus sensible parmi la population en phase d'insertion professionnelle (un à quatre ans après la fin des études). Les jeunes n'ayant obtenu aucun diplôme au cours de leur formation initiale sont particulièrement touchés par cette évolution. Pendant les années 1990, la hausse des emplois temporaires se poursuit. Elle est moins rapide que dans la décennie précédente chez les jeunes ayant récemment terminé leurs études ; elle se poursuit parmi la population sortie depuis cinq à dix ans du système éducatif, surtout parmi les moins diplômés. Au cours des années 2000, la hausse des emplois temporaires s'interrompt, mais elle reprend à la fin de la décennie avec la crise.

Si les sortants récents sont davantage concernés par les contrats temporaires, ils ne travaillent pas plus souvent à temps partiel. Les emplois à temps partiel sont plutôt corrélés au diplôme et au sexe. Dans toutes les générations, les populations peu ou pas diplômées ont plus souvent des emplois à temps partiel. Les jeunes sortis récemment du second degré sont plus souvent à temps partiel que les diplômés de l'enseignement supérieur. Quelle que soit l'ancienneté sur le marché du travail, les femmes sont nettement plus concernées que les hommes. Parmi les femmes ayant terminé récemment leurs études, un tiers des bachelières qui travaillent occupe des emplois à temps partiel, cette proportion atteignant 40 % pour les jeunes femmes titulaires de CAP-BEP ou sans diplôme. Pour les femmes sorties depuis plus de dix ans du système éducatif, le recours au temps partiel dépend moins du niveau de diplôme. ■

Définitions

Emplois temporaires : emplois intérimaires, contrats à durée déterminée, stages, contrats d'apprentissage et contrats aidés à durée déterminée.

Pour en savoir plus

- Bilan Formation-Emploi sur le site *insee.fr,* thème Enseignement-Éducation.

Statuts des emplois 2.4

1. Statut d'emploi et type de contrat selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

en %

Situation en 2012	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans-diplôme	**Ensemble**
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Non-salariés	6,6	5,1	4,6	2,4	3,0	**5,0**
Salariés	93,4	94,9	95,4	97,6	97,0	**95,0**
Emplois temporaires hors intérim	23,7	23,1	29,6	30,1	36,5	**27,0**
Emplois intérimaires	2,2	4,0	7,2	9,9	10,0	**5,5**
CDI du secteur privé	57,5	54,4	54,1	53,2	46,0	**54,5**
CDI de l'État et des collectivités locales	10,0	13,4	4,5	4,4	4,5	**8,1**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Non-salariés	8,3	7,3	7,5	5,7	3,8	**7,1**
Salariés	91,7	92,7	92,5	94,3	96,2	**92,9**
Emplois temporaires hors intérim	8,9	7,8	14,3	15,9	24,6	**12,5**
Emplois intérimaires	0,4	1,4	3,7	5,0	8,0	**2,8**
CDI du secteur privé	60,3	66,6	63,0	65,8	58,3	**62,8**
CDI de l'État et des collectivités locales	22,0	16,9	11,6	7,7	5,3	**14,8**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Non-salariés	16,6	12,8	13,5	13,4	10,9	**13,3**
Salariés	83,4	87,2	86,5	86,6	89,1	**86,7**
Emplois temporaires hors intérim	4,5	4,0	5,6	5,1	7,3	**5,4**
Emplois intérimaires	0,3	0,5	1,4	1,8	2,4	**1,4**
CDI du secteur privé	50,1	61,0	61,7	64,2	66,5	**61,5**
CDI de l'État et des collectivités locales	28,5	21,7	17,8	15,5	13,0	**18,3**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi.

2. Évolution de la part des emplois temporaires

Selon les diplômes pour les personnes sorties depuis 1 à 4 ans de formation initiale

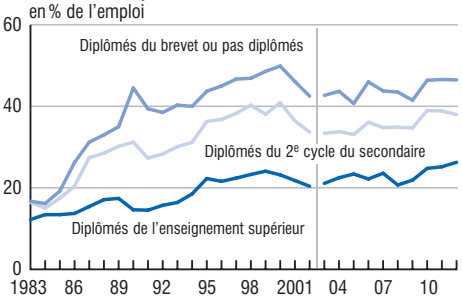

Pour l'ensemble des personnes sorties depuis 1 an ou plus de formation initiale

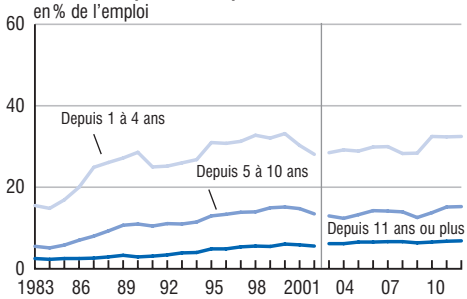

Champ : France métropolitaine.
Note : rupture de série à partir de 2003 suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Proportion d'emplois à temps partiel selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

en %

Situation en 2012	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans-diplôme	**Ensemble**
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Hommes	8	6	12	10	20	**10**
Femmes	14	16	31	42	39	**23**
Ensemble	**11**	**11**	**21**	**23**	**27**	**17**
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Hommes	5	4	5	6	11	**6**
Femmes	18	17	26	36	33	**23**
Ensemble	**12**	**12**	**15**	**17**	**19**	**14**
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Hommes	6	5	6	5	8	**6**
Femmes	27	29	29	33	39	**32**
Ensemble	**16**	**18**	**18**	**16**	**23**	**18**

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi.

2.5 Jeunes dans les emplois aidés

Un emploi aidé est un emploi qui relève d'un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides publiques sous la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation, afin de stimuler la création d'emploi et/ou la formation de « publics cibles ». Ces emplois peuvent relever des secteurs marchand ou non marchand. Dans le secteur marchand, les contrats d'apprentissage et de formation en alternance, qui conjuguent des périodes d'emploi en entreprise et de formation diplômante ou qualifiante, sont une voie d'accès aux emplois aidés propre aux jeunes.

L'emploi aidé a occupé une place croissante au sein de l'emploi des jeunes de moins de 26 ans, représentant plus de 30% de celui-ci dans la seconde moitié des années 1990. En 2012, les emplois aidés restent une voie privilégiée d'insertion des jeunes, notamment peu diplômés, sur le marché du travail. Sur l'ensemble des jeunes actifs occupés de moins de 26 ans, une personne sur quatre occupe un emploi aidé. Les jeunes les moins qualifiés (**niveau de formation VI ou V bis**) sont en général plus représentés au sein des dispositifs du secteur non marchand, de l'ordre de 40% des contrats signés contre 20% dans les dispositifs du secteur marchand, à l'exception des emplois jeunes pour lesquels le niveau de formation des jeunes était plus élevé.

Les contrats d'apprentissage et de formation en alternance ont connu un essor important après 1984 avec la création des contrats en alternance, puis dans les années 1990 avec le développement de l'apprentissage sous l'effet de son ouverture aux formations supérieures au niveau V, des incitations à l'embauche et de l'amélioration de son image. Fin 2012, 587 000 jeunes de moins de 26 ans sont employés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, soit près d'un emploi sur quatre dans cette tranche d'âge.

Les effectifs de jeunes en emploi aidé du secteur marchand hors alternance sont traditionnellement plus modestes. Au cours des dix dernières années, ils ont connu deux phases : une vive expansion avec la création du soutien pour l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) à partir de 2002, puis un repli avec son abrogation en 2008.

Les contrats aidés du secteur non marchand sont conclus par des collectivités territoriales, des entreprises ou établissements publics ou des associations. Les travaux d'utilité collective (TUC) créés en 1984 et relayés par les contrats emploi solidarité (CES) en 1990, ont fortement accru la présence des jeunes dans les emplois non marchands aidés. Suite au déploiement du programme « nouveaux services – emplois jeunes », plus de 170 000 jeunes de moins de 26 ans occupaient un emploi aidé dans le secteur non marchand à la fin des années 1990. Le non-renouvellement des emplois jeunes après 2002 a conduit à la réduction de près des deux tiers des effectifs en emploi aidé dans le secteur non marchand. En 2005, les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et les contrats d'avenir ont succédé aux CES. Fin 2012, 48 000 jeunes sont salariés sous le principal dispositif en vigueur, le contrat unique d'insertion (CUI – CAE).

Les contrats en alternance conduisent plus souvent à une insertion dans un emploi de droit commun. Pour les contrats aidés non marchands du type CAE ou CES, davantage destinés aux personnes éloignées de l'emploi, notamment les jeunes dépourvus d'expérience ou de qualification, le retour à l'emploi durable est moins assuré. ■

Définitions

Niveau VI ou Vbis de formation : niveau VI : 6e, 5e, 4e ; niveau Vbis : 3e, année non terminale de CAP ou BEP (voir *annexe Glossaire*).

Pour en savoir plus

- « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- Site *travail-emploi.gouv.fr*, rubrique « Études, recherche et statistiques de la Dares », pages « Politiques d'emploi et de formation professionnelle ».

Jeunes dans les emplois aidés 2.5

1. Jeunes de moins de 26 ans dans les différents dispositifs de politique de l'emploi

en milliers

Situation au 31 décembre	1982	1990	2000	2005	2010	2011	2012
Alternance	**230**	**442**	**579**	**517**	**569**	**599**	**587**
Apprentissage	230	225	359	378	419	435	432
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	0	216	220	64	0	0	0
Contrat de professionnalisation	0	0	0	76	150	164	154
Emploi marchand hors alternance	**72**	**74**	**77**	**141**	**29**	**15**	**8**
Contrat initiative emploi (CIE) et Contrat unique d'insertion - CIE	0	0	36	25	28	15	8
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	0	0	0	116	1	0	0
Autres mesures	72	74	41	0	0	0	0
Emploi non marchand	**7**	**120**	**163**	**66**	**68**	**51**	**49**
Contrats emploi-solidarité	7	120	36	3	0	0	0
Emplois jeunes	0	0	118	16	0	0	0
Contrats emploi-consolidé	0	0	10	3	0	0	0
Emplois d'avenir (non marchands)	0	0	0	0	0	0	1
Contrat d'accompagnement dans l'emploi et CUI-CAE	0	0	0	42	68	51	48
Contrat d'avenir	0	0	0	1	0	0	0
Ensemble	**310**	**636**	**820**	**724**	**666**	**665**	**644**
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes (en %)	7,8	20,3	30,0	26,0	24,7	25,3	25,3

Champ : France métropolitaine ; hors abattement temps partiel, Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) et insertion par l'activité économique.
Sources : Dares pour les mesures pour l'emploi ; Insee, enquêtes Emploi pour les emplois occupés par les jeunes.

2. Part des emplois aidés dans l'emploi des jeunes de moins de 26 ans

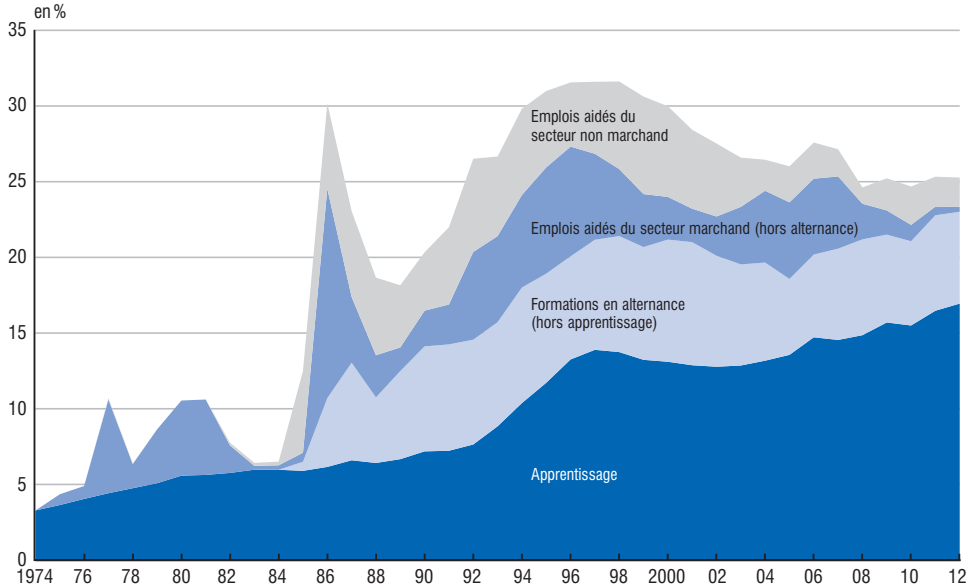

Champ : France métropolitaine ; hors abattement temps partiel, Accre et insertion par l'activité économique.
Sources : Dares, mesures pour l'emploi ; Insee, enquêtes Emploi.

2.6 Catégories socioprofessionnelles

En 2012, à niveau de diplôme équivalent, les générations les plus anciennes ont des **emplois** plus qualifiés que les sortants récents. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long, 47 % des jeunes sortis récemment de formation initiale occupent un poste de cadre en 2012. Cette proportion atteint 64 % pour les personnes possédant un tel diplôme sorties depuis onze ans ou plus. Parmi les jeunes titulaires de CAP et de BEP, 46 % des jeunes sont employés ou ouvriers non qualifiés. Cette proportion tombe à 24 % parmi les générations ayant terminé leurs études depuis 11 ans ou plus. À la sortie du système éducatif, les débutants qu'ils accèdent à des emplois de niveau de qualification correspondant à leur diplôme ou à des emplois moins qualifiés que prévu, peuvent, pour certains d'entre eux, progresser ensuite par le jeu des mobilités et des promotions.

Les jeunes sortis récemment de formation initiale compensent leur faible expérience professionnelle par un niveau de formation nettement plus élevé que leurs aînés. Les deux tiers d'entre eux possèdent le baccalauréat contre 40 % seulement de la population qui a terminé ses études depuis plus de dix ans. Cela permet globalement aux jeunes d'occuper des emplois aussi qualifiés que leurs aînés, tous niveaux de formation confondus. Ainsi, parmi les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, 18 % sont cadres, 30 % occupent une profession intermédiaire et 27 % sont employés ou ouvriers qualifiés ; les générations qui ont terminé leurs études depuis plus de dix ans occupent des proportions proches d'emplois qualifiés. En revanche, la part de non-salariés (agriculteurs, artisans, commerçants) est plus importante parmi les générations les plus anciennes sur le marché du travail.

Depuis 1983, les jeunes occupent dans leur ensemble des emplois de plus en plus qualifiés. Leur niveau de formation s'est nettement accru et l'emploi est globalement plus qualifié aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Parmi les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, 30 % occupaient un emploi de cadre ou une profession intermédiaire en 1983, ils sont 48 % dans ce cas en 2012. La progression n'a pas cessé sur la période. La population plus ancienne sur le marché du travail profite moins de l'essor des emplois qualifiés : la proportion de cadres et professions intermédiaires parmi les générations sorties depuis plus de dix ans de formation initiale est de 42 % en 2012 contre 28 % en 1983.

En revanche, à niveau de diplôme équivalent, toutes les générations occupent des emplois moins qualifiés en 2012 qu'en 1983. Cette évolution s'est produite pour l'essentiel entre 1990 et 1997. Pendant cette période, la part des bacheliers parmi les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale est passée de 41 à 62 % et les effectifs de l'enseignement supérieur ont très fortement augmenté. Dans le même temps, les jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court ont connu des difficultés à accéder aux professions intermédiaires. Pendant les années 2000, la proportion de sortants possédant le baccalauréat ou plus est demeurée autour de 66 % et le niveau de formation des jeunes a stagné. Entre 2003 et 2009, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur court ont accédé à des emplois plus qualifiés et depuis 2009, le niveau des emplois occupés par ces diplômés de l'enseignement supérieur s'est stabilisé. ■

Définitions

Emploi : les actifs en emploi sont répartis selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ; on distingue en plus au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non-qualifiés (voir *annexe Glossaire*).

Pour en savoir plus

- Bilan formation-emploi sur le site *insee.fr*, thème Enseignement-Éducation.

Catégories socioprofessionnelles 2.6

1. Actifs occupés en 2012 selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

en %

	Diplôme du : supérieur long	Diplôme du : supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans-diplôme	Ensemble
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Indépendants	1,3	2,2	3,4	2,2	2,5	**2,2**
Cadres et professions intellectuelles supérieures	46,7	2,8	5,0	0,2	0,1	**18,1**
Professions intermédiaires	35,4	57,3	20,6	9,3	10,1	**30,2**
Employés qualifiés	9,4	19,9	23,5	14,6	16,6	**16,1**
Employés non qualifiés	5,3	8,1	18,3	25,6	29,8	**13,8**
Ouvriers qualifiés	1,1	5,2	15,9	28,1	15,4	**10,4**
Ouvriers non qualifiés	0,9	4,5	13,2	20,1	25,4	**9,2**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Indépendants	2,5	3,8	6,5	5,6	3,4	**4,2**
Cadres et professions intellectuelles supérieures	53,4	8,1	4,9	0,3	1,5	**20,3**
Professions intermédiaires	31,3	52,9	23,0	9,7	9,3	**28,3**
Employés qualifiés	8,7	20,1	24,3	16,8	13,4	**16,2**
Employés non qualifiés	2,8	6,9	15,0	20,6	24,3	**11,2**
Ouvriers qualifiés	0,9	6,4	18,2	33,5	25,2	**13,2**
Ouvriers non qualifiés	0,4	1,8	8,0	13,4	22,9	**6,6**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Indépendants	5,8	7,3	11,5	12,9	10,3	**10,1**
Cadres et professions intellectuelles supérieures	63,6	22,0	12,8	3,9	3,7	**17,9**
Professions intermédiaires	23,2	49,9	30,1	16,8	11,5	**23,7**
Employés qualifiés	4,3	13,3	21,8	17,1	11,5	**14,0**
Employés non qualifiés	2,0	4,0	10,9	17,2	26,2	**13,8**
Ouvriers qualifiés	0,7	2,4	9,1	24,9	22,3	**14,2**
Ouvriers non qualifiés	0,4	1,1	3,6	7,2	14,5	**6,3**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi.

2. Catégories socioprofessionnelles après la fin des études selon le diplôme

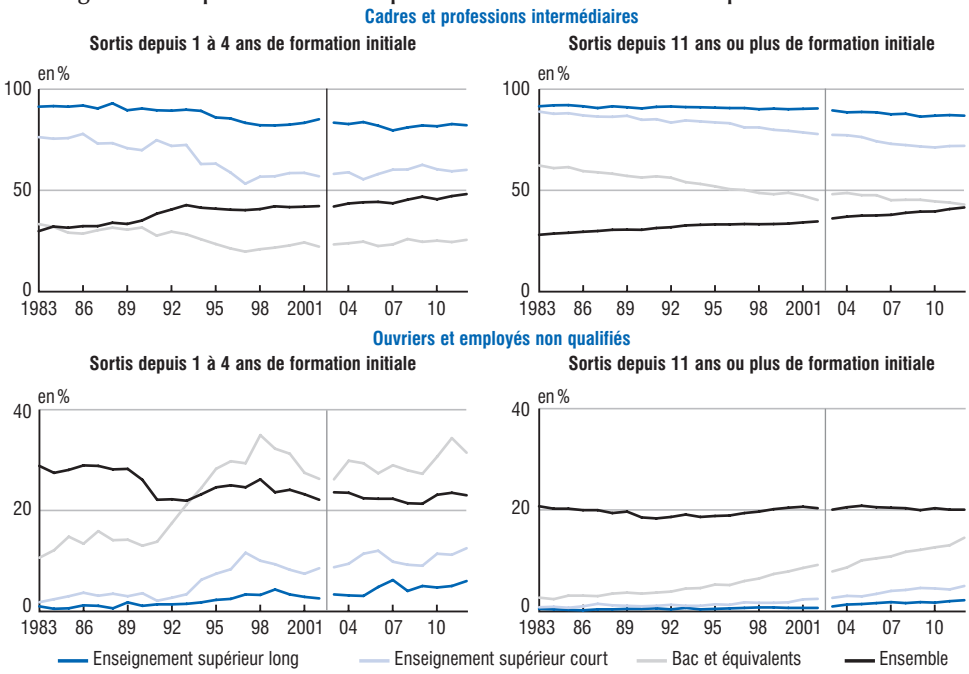

Champ : France métropolitaine.
Note : suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a une rupture de série à partir de 2003.
Sources : Insee, enquêtes Emploi.

2.7 Salaires

Les diplômés de l'enseignement supérieur ont des salaires mensuels (tous temps de travail confondus) nettement plus élevés que ceux du secondaire quelle que soit leur génération. En 2012, les jeunes diplômés du supérieur sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale ont un **salaire net médian** de 1 450 euros après des études courtes et 1 770 euros après des études longues. Ils occupent en majorité des emplois de cadres ou des professions intermédiaires alors que les sortants du second degré accèdent à des postes moins qualifiés. Le salaire des diplômés de l'enseignement supérieur long augmente nettement avec leur ancienneté sur le marché du travail. Ceux qui ont terminé leurs études depuis plus de dix ans ont un salaire net médian de 2 580 euros nets. Parmi les jeunes générations, la rémunération des bacheliers (1 220 euros en 2012) est proche de celle des titulaires de CAP ou de BEP (1 200 euros). Pour les jeunes sans diplôme, le salaire médian est proche du Smic (1 100 euros à temps plein).

Les écarts de salaires selon le niveau de formation proviennent en partie de la fréquence des emplois à temps partiel. Parmi les jeunes, la part de ces emplois varie de 27 % chez les sans-diplôme à 11 % chez les diplômés du supérieur. Les autres caractéristiques des emplois (professions, secteurs d'activité…) expliquent également une bonne part des écarts de salaire entre les niveaux de formation.

Quels que soient le niveau de formation et l'ancienneté sur le marché du travail, les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes. Parmi les jeunes sortis récemment de formation initiale, le salaire médian des femmes s'élève à 1 300 euros en 2012 alors que celui des hommes atteint 1 430 euros, soit 10 % de plus. Les écarts de salaires entre hommes et femmes augmentent avec l'ancienneté sur le marché du travail. Parmi les générations ayant terminé leurs études depuis plus de 10 ans, les hommes ont un salaire médian supérieur de 28 % à celui des femmes. Dans les jeunes générations, les écarts de salaires entre hommes et femmes sont plus importants parmi les diplômés du supérieur long, les jeunes hommes percevant 23 % de plus que les filles. Parmi les générations ayant terminé leurs études depuis plus de dix ans, c'est aussi chez les diplômés du supérieur long que les hommes perçoivent des salaires très nettement supérieurs à ceux des femmes (+ 45 %).

Tous âges confondus, les femmes travaillent plus souvent que les hommes à temps partiel. Si l'on ne tient compte que des emplois à temps plein, le salaire des hommes reste supérieur à celui des femmes. Parmi les sortants depuis un à quatre ans de formation initiale, les écarts hommes/femmes sont réduits de moitié si on ne prend pas en compte les emplois à temps partiel, et ce pour tous les niveaux de diplôme à l'exception des diplômes de l'enseignement supérieur long pour lesquels les écarts hommes/femmes persistent. Ces écarts sont en partie liés au choix par les filles de certaines spécialités moins rémunératrices : la communication, les lettres et les sciences humaines.

Depuis 1990, les salaires médians en euros constants tous temps de travail confondus progressent peu à niveau de formation donné. Toutefois, le niveau de formation a nettement augmenté parmi les sortants de formation initiale, ce qui a bénéficié aux jeunes générations en termes de salaires. En euros constants, le salaire médian des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale s'est accru de 19 % entre 1990 et 2012. Celui des générations ayant terminé leurs études depuis 11 ans ou plus a augmenté de 8 %, mais à niveau de diplôme donné, il a stagné, voire même reculé pour les plus diplômés. ■

Définitions

Salaire net médian : salaire tel que la moitié des actifs ayant un emploi gagne moins et que l'autre moitié gagne plus ; il s'agit ici du salaire mensuel net, toutes primes comprises.

Pour en savoir plus

- « Femmes et hommes en début de carrière : les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », *Insee Première* n° 1284, février 2010.

1. Salaire mensuel net médian selon le diplôme, le sexe et la durée depuis la sortie de formation initiale

en euros

Personnes en emploi en 2012	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans-diplôme	**Ensemble**
Tous temps de travail (temps complet et temps partiel)						
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Hommes	2 000	1 500	1 300	1 300	1 200	**1 430**
Femmes	1 630	1 410	1 150	1 100	1 000	**1 300**
Ensemble	**1 770**	**1 450**	**1 220**	**1 200**	**1 100**	**1 380**
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	22,7	6,4	13,0	18,2	20,0	**10,0**
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Hommes	2 320	1 780	1 560	1 420	1 320	**1 650**
Femmes	1 840	1 600	1 270	1 170	1 100	**1 480**
Ensemble	**2 040**	**1 670**	**1 410**	**1 340**	**1 250**	**1 560**
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	26,1	11,3	22,8	21,4	20,0	**11,5**
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Hommes	3 150	2 370	1 960	1 720	1 570	**1 900**
Femmes	2 170	1 830	1 500	1 320	1 200	**1 480**
Ensemble	**2 580**	**2 030**	**1 680**	**1 530**	**1 390**	**1 670**
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	45,2	29,5	30,7	30,3	30,8	**28,4**
À temps complet						
Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Hommes	2 050	1 520	1 350	1 310	1 240	**1 500**
Femmes	1 700	1 470	1 270	1 200	1 140	**1 440**
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	20,6	3,4	6,3	9,2	8,8	**4,2**
Sortis depuis 5 à 10 ans de formation initiale						
Hommes	2 370	1 800	1 590	1 440	1 360	**1 700**
Femmes	1 950	1 650	1 340	1 300	1 220	**1 590**
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	21,5	9,1	18,7	10,8	11,5	**6,9**
Sortis depuis 11 ans ou plus de formation initiale						
Hommes	3 220	2 400	2 000	1 740	1 610	**1 930**
Femmes	2 330	2 000	1 630	1 470	1 380	**1 650**
Écart de salaire Homme/Femme (en %)	38,2	20,0	22,7	18,4	16,7	**17,0**

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi.

2. Salaire mensuel net médian des actifs selon le diplôme

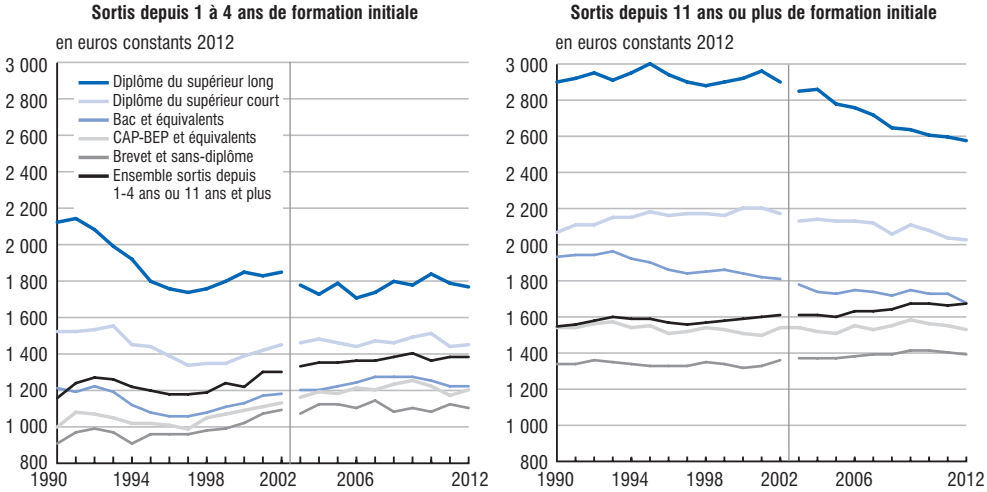

Champ : France métropolitaine.
Lecture : en 2012, le salaire net médian des diplômés du supérieur long sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans s'élève à 1 770 euros.
Note : suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a une rupture de série à partir de 2003.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2.8 Secteurs d'activité économique

Les **secteurs** du commerce, de l'hébergement-restauration, des activités scientifiques et techniques et de l'informatique recrutent traditionnellement une forte proportion de jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale. L'industrie et l'administration publique font une place plus réduite aux débutants. Les recrutements dans les activités scientifiques et techniques et l'informatique profitent particulièrement aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long. De fait, l'ingénierie, les études techniques et les conseils juridiques constituent des activités pointues bien adaptées au profil de ces jeunes diplômés : un quart de ces diplômés travaillent dans les activités scientifiques et techniques ou l'informatique en 2012, alors que toutes générations et toutes formations confondues, ce secteur ne représente que 7 % des **emplois**. Malgré la baisse des recrutements, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long sortis depuis un à quatre ans accèdent encore en nombre aux emplois de l'enseignement (13 %), notamment à l'issue de l'université. Après une formation supérieure courte, plus du quart des jeunes (27 %) travaillent dans le secteur de la santé humaine ou l'action sociale. Les diplômes du supérieur court visant la santé et l'action sociale sont nombreux (infirmières, kinésithérapeutes, assistantes sociales…).

À l'issue du baccalauréat, seuls les emplois du commerce sont nettement surreprésentés (22 %). Les jeunes titulaires d'un CAP, d'un BEP ou peu diplômés sont plus souvent que les autres recrutés dans la construction. Ce secteur compte de nombreux emplois peu qualifiés qui permettent aux jeunes d'exercer une première activité professionnelle. Ces niveaux de formation restent surreprésentés dans le secteur de la construction toutes générations confondues.

À l'issue de la **formation initiale**, une partie des recrutements se font via des missions d'intérim. 6 % des emplois occupés par les jeunes en 2012 sont des missions d'intérim. Cette proportion atteint 10 % parmi les jeunes non diplômés ou possédant un CAP-BEP.

En matière d'emploi, l'industrie connaît une baisse importante de ses effectifs entre 2008 et 2012 (– 9 % parmi la population sortie depuis un an ou plus de formation initiale). Seuls les services (+ 3 %) et le secteur « éducation, santé, social et administration publique » (+ 1 %) conservent une dynamique positive. Les trajectoires des jeunes sortant de formation initiale reflètent ces changements. En 2012, les jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale travaillent un peu plus souvent qu'en 2008 dans les services et dans le secteur « éducation, santé, social et administration publique ». Les débutants titulaires d'un baccalauréat, d'un BEP ou d'un CAP trouvent plus souvent que par le passé un emploi dans les services, le tiers d'entre eux travaillant dans ce secteur en 2012. Les débutants peu diplômés sont quant à eux plus souvent que par le passé recrutés dans le secteur « éducation, santé, social et administration publique ». En revanche, la construction recrute de moins en moins de jeunes : le nombre de débutants sur le marché du travail travaillant dans ce secteur a baissé de 22 % entre 2008 et 2012. ■

Définitions

Secteurs d'activité économique : on utilise le niveau en 38 postes de la nomenclature agrégée issue de la Naf rév. 2 pour détailler les secteurs du tertiaire. Les intérimaires sont classés dans le secteur utilisateur.
Emplois : actifs occupés au sens du BIT.
Formation initiale : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- Bilan formation-emploi sur le site *insee.fr*, thème Enseignement-Éducation.

Secteurs d'activité économique 2.8

1. Actifs ayant un emploi en 2012 selon le secteur d'activité, le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale

en %

	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Bac et équivalents	CAP-BEP et équivalents	Brevet, CEP et sans-diplôme	Ensemble
Actifs sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale						
Agriculture	1	2	3	2	2	**2**
Industrie	13	11	12	14	11	**13**
Construction	3	4	8	15	11	**7**
Tertiaire	84	84	76	69	75	**79**
dont : commerce, réparation	*10*	*15*	*22*	*15*	*19*	***15***
activités scientifiques et techniques, informatique	*23*	*8*	*6*	*2*	*3*	***11***
hébergement-restauration	*3*	*4*	*10*	*9*	*12*	***6***
enseignement	*13*	*3*	*4*	*3*	*3*	***7***
santé humaine, action sociale	*9*	*27*	*10*	*16*	*12*	***14***
administration publique	*6*	*5*	*6*	*6*	*8*	***6***
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
Ensemble des actifs sortis de formation initiale depuis 1 an ou plus						
Agriculture	1	2	3	4	4	**3**
Industrie	11	14	13	19	16	**15**
Construction	2	4	6	11	10	**7**
Tertiaire	86	80	77	66	70	**75**
dont : commerce, réparation	*8*	*12*	*16*	*14*	*13*	*13*
activités scientifiques et techniques, informatique	*18*	*9*	*5*	*3*	*2*	***7***
hébergement-restauration	*1*	*2*	*5*	*4*	*5*	***4***
enseignement	*20*	*7*	*5*	*3*	*3*	***7***
santé humaine, action sociale	*10*	*22*	*11*	*14*	*13*	***14***
administration publique	*9*	*9*	*12*	*10*	*9*	***10***
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Emploi.

2. Répartition des actifs ayant un emploi après la fin des études selon le secteur d'activité de 2008 à 2012

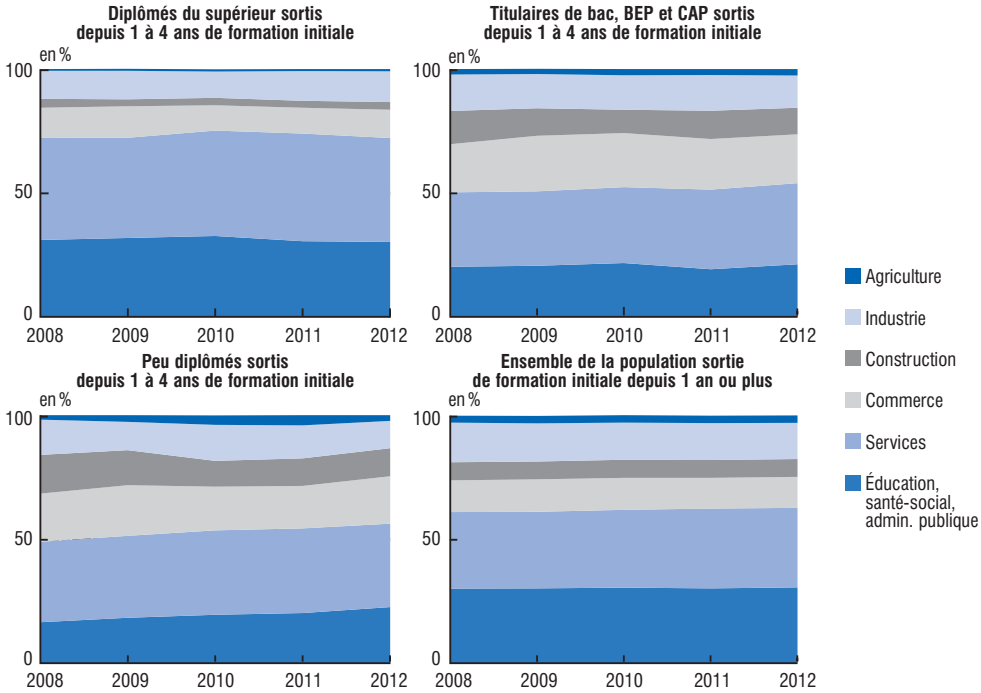

Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

2.9 Trajectoires en début de carrière

Après des trajectoires variées durant les trois premières années d'activité, les jeunes de la **génération 2004** (sortis de formation initiale en 2004) occupent majoritairement des emplois à durée indéterminée pendant les quatre années suivantes, entre 2007 et 2011. À la fin de l'année 2011, plus de huit jeunes sur dix occupent un emploi. Mais c'est le cas de seulement un jeune sur deux lorsque le début du parcours professionnel a été marqué par le chômage. Parmi les jeunes ayant accédé rapidement et durablement à l'emploi, 9 sur 10 travaillent à l'automne 2011. Bien que 84 % des jeunes en emploi fin 2011 bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, l'emploi temporaire est encore présent. Chez les jeunes qui ont connu à leurs débuts un **chômage persistant, récurrent** ou l'inactivité, la part des emplois à durée déterminée est de 40 % fin 2011. Elle est de 18 % pour ceux qui ont repris une formation courte en début de vie active.

L'enquête Génération permet d'estimer les durées passées au chômage. Entre trois et sept ans après leur sortie de formation initiale, de 2007 à 2011, les jeunes connaissent une certaine stabilisation de leurs parcours. Sur cette période, ils ont en moyenne passé 81 % de leur temps en emploi et seulement 10 % au chômage (soit environ 5 mois). De 2007 à 2011, le temps passé en emploi à durée indéterminée représente 79 % du temps passé en emploi. Ces moyennes recouvrent cependant des situations très différentes. Ainsi, pour les jeunes qui ont été continuellement inactifs entre 2004 et 2007, la part du temps passé en emploi entre 2007 et 2011 n'est que de 30 %. *A contrario*, les jeunes qui ont connu la trajectoire la plus favorable (accès rapide et durable à l'emploi) ont passé 91 % de leur temps en emploi. Entre 2007 et 2011, les jeunes ayant une trajectoire caractérisée par le chômage récurrent ou persistant ont passé en moyenne 25 mois en emploi, soit deux fois moins que les jeunes qui ont connu la meilleure trajectoire d'insertion (50 mois). Entre mai 2008 et novembre 2009, quel que soit le niveau de diplôme, le chômage a augmenté chez les jeunes. La crise a ralenti la carrière des plus diplômés et entravé l'accès à l'emploi stable des jeunes ayant connu des débuts difficiles.

L'effet du diplôme sur le parcours professionnel reste déterminant. Les non-diplômés continuent de connaître des difficultés sur le marché du travail après leurs premières années de vie active. Handicapés par une faible expérience professionnelle accumulée durant les premières années, ils subissent davantage l'effet de la mauvaise conjoncture de 2009. Fin 2011, leur **taux d'emploi** n'est que de 67 % (17 points de moins que celui de l'ensemble de la génération). Leur **taux de chômage** atteint 26 %, soit plus du double de celui de la génération. Lorsqu'ils ont connu l'emploi sur la période 2007-2011, la part du temps passé en emploi à durée indéterminée est de 58 % (en moyenne 31 mois). Les diplômés de l'enseignement secondaire connaissent une carrière professionnelle plus favorable, leur trajectoire se caractérisant par la montée de l'emploi stable. Fin 2011, 83 % de ces diplômés sont en emploi, dont 68 % à durée indéterminée et 15 % à durée limitée. Quant aux diplômés du supérieur, leur taux d'emploi atteint 93 % en décembre 2011, soit 8 points de plus que celui de l'ensemble de la cohorte. Entre 2007 et 2011, la quasi-totalité des diplômés du supérieur travaillent et presque exclusivement en contrat à durée indéterminée. ■

Définitions

Génération 2004 : cette génération est composé des jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2004.
Chômage persistant, récurrent : les enquêtes Génération du Céreq recensent mois par mois la situation de chaque jeune : en emploi, au chômage, en reprise d'études ou en formation, en inactivité. Les techniques statistiques permettent de regrouper les jeunes qui ont connu des parcours proches. Cette démarche permet de faire émerger des trajectoires types telles que le chômage persistant ou récurrent (8 % des jeunes au cours des trois premières années de vie active).
Taux d'emploi : proportion de personnes en emploi parmi l'ensemble de la génération y compris les inactifs.
Taux de chômage : au sens des enquêtes Génération, ce taux rapporte le nombre de personnes sans emploi et déclarant en rechercher un, au nombre total d'actifs. Il n'est pas mesuré au sens du BIT.

Pour en savoir plus

- « Génération 2004 : des débuts de trajectoire durablement marqués par la crise ? », *Bref* n° 311, Céreq, juin 2013.

1. Situation des jeunes sur le marché de travail mois par mois depuis leur sortie de formation initiale en 2004

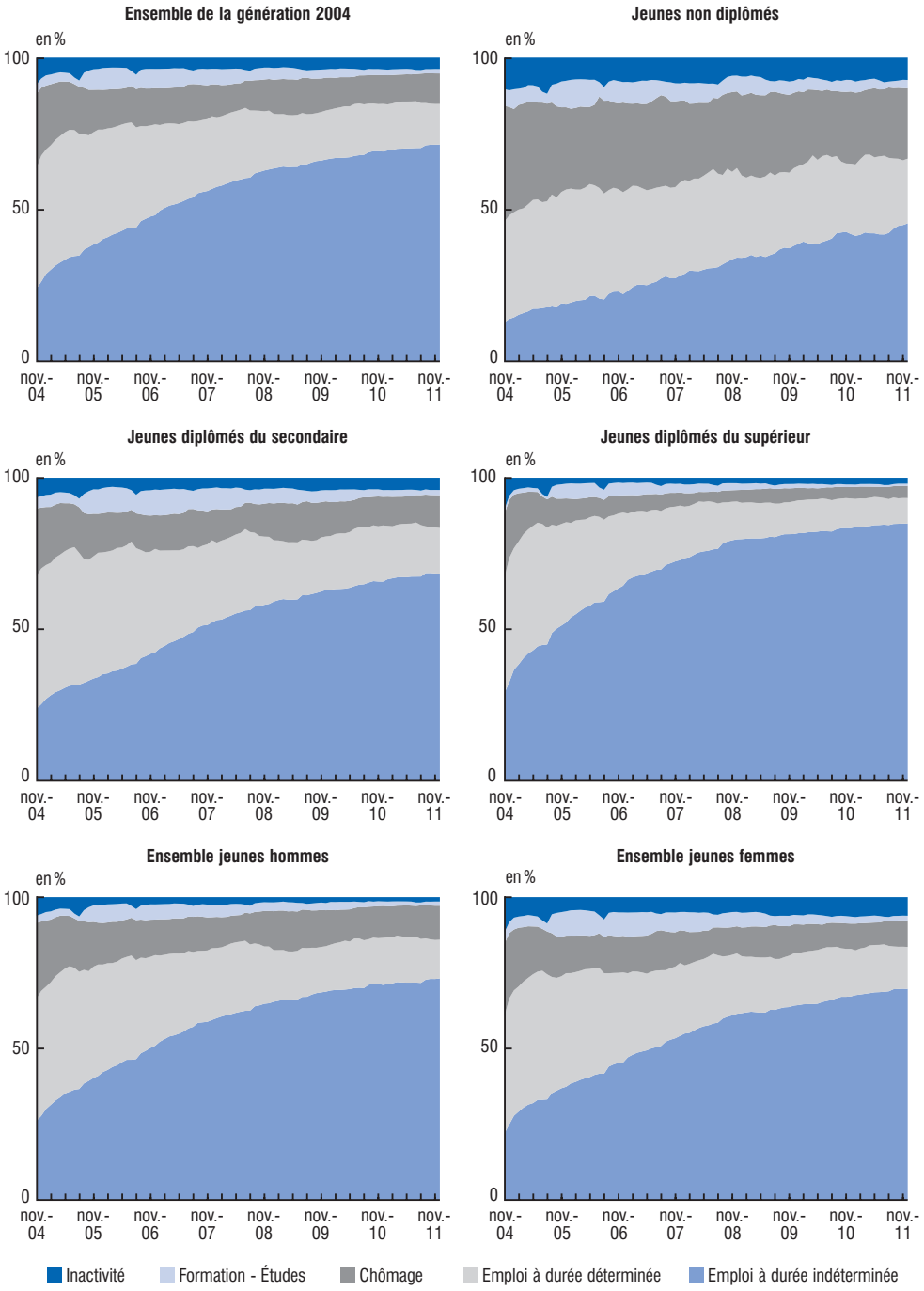

Champ : France métropolitaine.
Source : Céreq, enquête 2011 auprès de la « Génération 2004 ».

2.10 Mobilités et situation en début de carrière

Après sept ans de vie active, la quasi-totalité des jeunes de la génération 2004 ont occupé au moins un emploi. Seulement 2 % d'entre eux n'ont toujours pas eu d'emploi fin 2011 contre 6 % à la mi-2007. À mesure que leur ancienneté sur le marché du travail augmente, les mobilités professionnelles des jeunes diminuent. Entre leur troisième et leur septième année de vie active (2007-2011), 68 % des jeunes n'ont pas changé d'emploi ou n'ont pas occupé de nouvel emploi. 16 % des jeunes n'ont occupé qu'un seul autre emploi et la même proportion en a occupé au moins deux autres. Les diplômés de l'enseignement supérieur ont la mobilité la plus faible. Le ralentissement économique s'est traduit par un phénomène de stabilité pour les plus diplômés et de rotation des emplois pour les moins diplômés. Ainsi, les jeunes non diplômés enchaînent plus d'emplois que l'ensemble de la génération. Un jeune non diplômé sur quatre connait deux mobilités d'emploi ou plus entre sa troisième et sa septième année de vie active.

Par ailleurs, un jeune sur trois (36 %) a été confronté au chômage entre 2007 et 2011 alors que ce fut le cas de la moitié d'entre eux (52 %) sur la période précédente entre 2004 et 2007. 17 % des jeunes ont connu une durée cumulée de chômage supérieure à un an. Cette proportion, équivalente à celle observée entre 2004 et 2007 au cours des premières années d'insertion, peut s'expliquer par la crise survenue à partir de 2008. À l'instar des non-diplômés, une partie des diplômés de l'enseignement secondaire connait une durée cumulée de chômage supérieure à un an : 22 % des diplômés de CAP-BEP et 14 % des détenteurs d'un baccalauréat ont connu plus d'un an de chômage. Parmi les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, ce phénomène est plus important pour les titulaires de master 1 ou d'une licence en lettres et sciences humaines.

Sept ans après être sortis du système éducatif, la quasi-totalité des jeunes de la génération 2004 est présente sur le marché du travail. Leur **taux d'activité** s'établit à 95 % : 85 % occupent un emploi et 10 % en recherchent un. À cette date, la part des jeunes ayant un emploi est très variable selon le niveau d'éducation. Les moins dotés scolairement peinent à s'ancrer dans l'emploi et sont davantage au chômage. Le **taux d'emploi** des non-diplômés n'atteint que 67 %, contre 85 % pour l'ensemble. Le chômage 7 ans après la sortie de formation initiale touche majoritairement les jeunes qui n'ont pas accédé à l'enseignement supérieur.

Les jeunes femmes sont dans une situation plus favorable que les hommes. Leur **taux de chômage** est plus faible de trois points. Plus diplômées à la fin de leur formation initiale, elles sont aussi plus nombreuses à reprendre des études ou des formations durant les premières années de vie active. Au final, elles semblent avoir été mieux protégées des effets de la crise. ■

Définitions

Taux d'activité : les actifs regroupent les actifs occupés (ayant un emploi) et les chômeurs ; le taux d'activité rapporte les actifs à l'ensemble de la population.
Taux d'emploi : proportion de personnes en emploi parmi l'ensemble de la génération y compris les inactifs.
Taux de chômage : au sens des enquêtes Génération, ce taux rapporte le nombre de personnes sans emploi et déclarant en rechercher un au nombre total d'actifs. Il n'est pas mesuré au sens du BIT.
Nombre de mobilités d'emploi entre 2007 et 2011 : cet indicateur est calculé sur les jeunes qui ont eu au moins un emploi depuis 2007. Le nombre de mobilités professionnelles correspond au nombre de nouvelles périodes d'emploi déclarées depuis 2007.
Nombre de mois passés au chômage depuis 2007 : cet indicateur est calculé sur l'ensemble des sortants du système éducatif en 2004.

Pour en savoir plus

- « Génération 2004 : des débuts de trajectoire durablement marqués par la crise ? », *Bref* n° 311, Céreq, juin 2013.

Mobilités et situation en début de carrière 2.10

1. Mobilités et chômage entre la troisième et la septième année de vie active selon le diplôme et la spécialité

en %

	Mobilités				Chômage				Effectifs de sortants (en milliers)
	Nombre de mobilités d'emploi entre 2007 et 2011[1]				Nombre de mois passés au chômage depuis 2007[1]				
	Aucune	Une	Deux ou plus	**Ensemble**	Moins d'un mois	De 1 à 12 mois	Plus d'1 an	**Ensemble**	
Non-diplômé	**52**	**20**	**28**	**100**	**38**	**24**	**38**	**100**	**123**
CAP, BEP, mention complémentaire (MC)	**60**	**19**	**21**	**100**	**55**	**23**	**22**	**100**	**127**
CAP-BEP-MC tertiaire	64	18	18	**100**	53	23	24	**100**	59
CAP-BEP-MC industriel	56	20	24	**100**	57	22	21	**100**	68
Bac	**66**	**17**	**17**	**100**	**63**	**23**	**14**	**100**	**177**
Bac pro/techno tertiaire (BP-MC-BT)	64	18	18	**100**	61	24	15	**100**	80
Bac pro/techno industriel (BP-MC-BT)	72	12	16	**100**	67	20	13	**100**	54
Bac général	62	19	19	**100**	63	24	13	**100**	43
Bac+2 (y compris Deug)	**78**	**12**	**10**	**100**	**79**	**14**	**7**	**100**	**137**
dont : bac+2 santé-social	*85*	*11*	*4*	***100***	*93*	*4*	*3*	***100***	*37*
BTS-DUT tertiaire	*72*	*15*	*13*	***100***	*71*	*20*	*9*	***100***	*61*
BTS-DUT industriel	*80*	*9*	*11*	***100***	*79*	*15*	*6*	***100***	*39*
Licence	**71**	**17**	**12**	**100**	**77**	**15**	**8**	**100**	**49**
Professionnelle	83	11	6	**100**	83	13	4	**100**	13
Lettres, sciences humaines, gestion, droit	66	20	14	**100**	73	16	11	**100**	25
Maths, sciences, techniques, santé, staps	70	18	12	**100**	81	13	6	**100**	11
Master 1	**75**	**15**	**10**	**100**	**74**	**17**	**9**	**100**	**36**
Master 2	**81**	**14**	**5**	**100**	**82**	**13**	**5**	**100**	**74**
Lettres, sciences humaines, gestion, droit	80	14	6	**100**	81	13	6	**100**	27
Écoles de commerce bac+5	74	18	8	**100**	79	14	7	**100**	8
Maths, sciences, techniques, santé, staps	79	13	8	**100**	80	15	5	**100**	16
Écoles d'ingénieur	86	11	3	**100**	86	11	3	**100**	23
Doctorat	**87**	**10**	**3**	**100**	**88**	**9**	**3**	**100**	**14**
Ensemble	**68**	**16**	**16**	**100**	**64**	**19**	**17**	**100**	**737**

1. Mode de calcul : voir *Définitions*.
Champ : France métropolitaine.
Source : Céreq, enquête 2011 auprès de la « Génération 2004 ».

2. Situation des jeunes sept ans après la fin des études selon le diplôme et la spécialité

en %

	Situation professionnelle					Taux de chômage	Effectifs de sortants (en milliers)
	Activité		Inactivité	Reprise d'études ou formation	**Ensemble**		
	Emploi	Chômage					
Non-diplômé	**67**	**23**	**7**	**3**	**100**	**26**	**123**
CAP, BEP, mention complémentaire (MC)	**81**	**13**	**5**	**1**	**100**	**14**	**127**
Tertiaire	78	13	7	2	**100**	15	59
Industriel	84	12	3	1	**100**	13	68
Bac	**85**	**9**	**4**	**2**	**100**	**10**	**177**
Bac pro/techno Tertiaire (BP-MC-BT)	84	9	5	2	**100**	10	80
Bac pro/techno Industriel (BP-MC-BT)	87	10	2	1	**100**	11	54
Bac général	84	8	3	5	**100**	9	43
Bac+2 (y compris Deug)	**94**	**4**	**1**	**1**	**100**	**4**	**137**
dont : bac+2 santé-social	*97*	*2*	*1*	*0*	***100***	*2*	*37*
BTS-DUT tertiaire	*92*	*6*	*1*	*1*	***100***	*6*	*61*
BTS-DUT industriel	*93*	*4*	*2*	*1*	***100***	*4*	*39*
Licence	**92**	**4**	**3**	**1**	**100**	**4**	**49**
Professionnelle	97	2	1	0	**100**	2	13
Lettres, sciences humaines, gestion, droit	90	5	3	2	**100**	5	25
Maths, sciences, techniques, santé, staps	93	4	2	1	**100**	4	11
Master 1	**92**	**5**	**2**	**1**	**100**	**6**	**36**
Master 2	**94**	**3**	**2**	**1**	**100**	**4**	**74**
Lettres, sciences humaines, gestion, droit	93	4	2	1	**100**	4	27
Écoles de commerce bac+5	94	2	4	0	**100**	2	8
Maths, sciences, techniques, santé, staps	94	4	1	1	**100**	4	16
Écoles d'ingénieur	95	3	2	0	**100**	3	23
Doctorat	**98**	**1**	**1**	**0**	**100**	**1**	**14**
Ensemble	**85**	**10**	**4**	**1**	**100**	**11**	**737**

Champ : France métropolitaine.
Source : Céreq, enquête 2011 auprès de la « Génération 2004 ».

2.11 Inégalités en début de carrière

À la fin de l'année 2011, la situation professionnelle des jeunes femmes sorties de formation en 2004 est très similaire à celle de leurs homologues masculins. Après des débuts plus difficiles que ceux des hommes durant la période 2004-2007, en particulier pour les moins diplômées, une inflexion se produit les années suivantes. Les jeunes femmes ont un **taux de chômage** plus élevé en début de vie active mais, à partir de l'année 2008, elles sont moins souvent au chômage que les hommes. Entre 2007 et 2011, leur taux de chômage baisse de 6 points, contre seulement un point de moins pour celui des hommes. Parmi les jeunes femmes, certaines ont repris des études ou une formation après les premiers mois d'activité suite à des difficultés d'insertion. Les jeunes femmes subissent moins que les hommes les effets de la conjoncture économique. Entre 2007 et 2011, leur **taux d'emploi** s'est accru de 14 % et, fin 2011, il est voisin de celui des hommes. Il en est de même pour la part des emplois à durée indéterminée. En revanche, malgré leur niveau de formation plus élevé, la rémunération des femmes reste plus faible que celle des hommes. L'écart de **salaire médian** en équivalent-temps plein tend même à s'accroître avec l'ancienneté sur le marché du travail : le salaire médian des femmes est inférieur de 4 % à celui des hommes en 2007 et de 6 % en 2011. De plus, la part des femmes déclarant vouloir travailler davantage est plus élevée que celle des hommes.

Les débuts de carrière diffèrent également en fonction de l'origine nationale. Les jeunes dont les deux parents sont nés hors de l'Union européenne ont connu des difficultés à leurs débuts et celles-ci peinent à disparaître ensuite. Bien que leur taux de chômage ait baissé entre 2007 et 2011, il reste nettement plus élevé que celui des jeunes dont les deux parents sont nés en France (24 % contre 9 % fin 2011). Les emplois intérimaires sont beaucoup plus fréquents pour les jeunes dont les parents sont nés hors de l'Union européenne. Ces jeunes sont moins diplômés et s'insèrent, de ce fait, moins bien. Mais à niveau de formation identique, les jeunes dont les deux parents sont nés hors de l'Union européenne conservent un taux de chômage plus élevé que celui des jeunes d'origine française. Sept ans après la fin des études, parmi les jeunes sans diplôme, ceux qui sont issus de l'immigration non européenne ont un taux de chômage de 40 % contre 23 % pour les jeunes dont les deux parents sont nés en France. Les écarts de taux de chômage selon l'origine nationale sont plus ténus parmi les diplômés du supérieur. L'origine nationale influe essentiellement sur l'accès à l'emploi. Lorsque les jeunes dont les parents sont nés hors de France ont un emploi, ils ont des salaires sensiblement identiques à ceux des jeunes d'origine française. ■

Définitions

Taux de chômage : au sens des enquêtes Génération, ce taux rapporte le nombre de personnes sans emploi et déclarant en rechercher un au nombre total d'actifs. Il n'est pas mesuré au sens du BIT.
Taux d'emploi : proportion de personnes en emploi, parmi l'ensemble de la génération y compris les inactifs.
Salaire médian : le salaire médian est le salaire qui partage la distribution en deux parties égales : 50 % des salaires sont au-dessus et 50 % sont en dessous de ce niveau. Il s'agit du salaire mensuel net toutes primes comprises.

Pour en savoir plus

- « Entrée dans la vie active des jeunes issus de l'immigration », in *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, Rapport de l'Observatoire de la jeunesse, INJEP, La Documentation française, 2012.
- « L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés », in *Les immigrés et descendants d'immigrés en France*, coll. « Insee Références », édition 2012.

Inégalités en début de carrière 2.11

1. Évolution du taux de chômage, du salaire médian et du taux de temps partiel subi selon le diplôme et le sexe

	2007			2009			2011		
	Homme	Femme	Écart	Homme	Femme	Écart	Homme	Femme	Écart
Taux de chômage (en %, écart en points)									
Non-diplômé	29	43	–14	33	30	3	27	24	3
CAP, BEP, MC[1]	14	21	–7	17	20	–3	13	14	–1
Bac pro et techno	8	16	–8	11	13	–2	9	11	–2
Bac généraux	11	15	–4	10	10	0	10	9	1
Diplôme niveau bac+2	6	5	1	7	5	2	4	4	0
Licence - L3	8	7	1	6	7	–1	4	4	0
Maîtrise, MST, master 1, etc.	11	8	3	8	6	2	7	5	2
DESS, DEA, master 2	5	7	–2	2	3	–1	3	5	–2
Ecoles de commerce et d'ingénieurs	3	6	–3	3	4	–1	2	3	–1
Doctorat	8	6	2	2	3	–1	2	1	1
Ensemble	**13**	**15**	**–2**	**14**	**12**	**2**	**12**	**9**	**3**
Salaire médian mensuel (en euros, écart en %)									
Non-diplômé	1 245	1 155	–7,2	1 300	1 200	–7,7	1 410	1 260	–10,6
CAP, BEP, MC[1]	1 270	1 200	–5,5	1 400	1 265	–9,6	1 455	1 340	–7,9
Bac pro et techno	1 310	1 200	–8,4	1 440	1 300	–9,7	1 500	1 355	–9,7
Bac généraux	1 380	1 225	–11,2	1 500	1 350	–10,0	1 600	1 470	–8,1
Diplôme niveau bac+2	1 490	1 450	–2,7	1 550	1 510	–2,6	1 680	1 580	–6,0
Licence - L3	1 530	1 500	–2,0	1 650	1 570	–4,8	1 730	1 600	–7,5
Maîtrise, MST, master 1, etc.	1 700	1 500	–11,8	1 900	1 650	–13,2	1 950	1 690	–13,3
DESS, DEA, master 2	2 000	1 750	–12,5	2 200	1 860	–15,5	2 300	1 950	–15,2
Ecoles de commerce et d'ingénieurs	2 220	2 020	–9,0	2 530	2 200	–13,0	2 700	2 300	–14,8
Doctorat	2 250	2 165	–3,8	2 400	2 300	–4,2	2 500	2 500	0,0
Ensemble	**1 400**	**1 350**	**–3,6**	**1 500**	**1 415**	**–5,7**	**1 600**	**1 500**	**–6,3**
Temps partiel subi[2] (en %, écart en points)									
Non-diplômé	12	18	–6	10	23	–13	9	19	–10
CAP, BEP, MC[1]	5	27	–22	4	23	–19	5	21	–16
Bac pro et techno	4	23	–19	4	15	–11	5	14	–9
Bac généraux	8	21	–13	5	15	–10	4	11	–7
Diplôme niveau bac+2	3	10	–7	2	8	–6	2	8	–6
Licence - L3	5	8	–3	4	7	–3	3	5	–2
Maîtrise, MST, master 1, etc.	8	9	–1	7	6	1	4	4	0
DESS, DEA, master 2	3	9	–6	3	7	–4	2	6	–4
Ecoles de commerce et d'ingénieurs	0	2	–2	0	0	0	0	0	0
Doctorat	3	11	–8	0	3	–3	3	3	0
Ensemble	**5**	**15**	**–10**	**5**	**12**	**–7**	**4**	**11**	**–7**

1. Mention complémentaire.
2. Proportion de jeunes qui occupent un emploi à temps partiel alors qu'ils souhaitent travailler à temps plein.
Champ : France métropolitaine.
Source : Céreq, enquête 2011 auprès de la « Génération 2004 ».

2. Inégalités d'insertion professionnelle sept ans après la fin des études selon l'origine nationale

en %

	Non-diplômés	CAP, BEP, MC	Bac	Bac+2	Bac+3 ou plus	**Ensemble**
Taux de chômage des jeunes actifs en 2011						
Deux parents nés en France	23	12	8	4	4	**9**
Un parent né en France	17	20	14	5	2	**10**
Deux parents nés hors Union européenne (UE)	40	22	22	11	6	**24**
Deux parents nés à l'étranger dans l'UE	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	**n.s.**
Salaire médian des jeunes en emploi en 2011 (en euros)						
Deux parents nés en France	1 300	1 400	1 405	1 600	1 950	**1 500**
Un parent né en France	1 415	1 365	1 500	1 625	1 980	**1 600**
Deux parents nés hors Union européenne	1 250	1 300	1 500	1 660	2 005	**1 500**
Deux parents nés à l'étranger dans l'UE	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	**n.s.**
Répartition des sortants de 2004						
Deux parents nés en France	14	17	25	20	24	**100**
Un parent né en France	17	15	22	17	29	**100**
Deux parents nés hors Union européenne	35	19	21	10	15	**100**
Deux parents nés à l'étranger dans l'UE	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	**n.s.**

Champ : France métropolitaine.
Source : Céreq, enquête 2011 auprès de la « Génération 2004 ».

2.12 Domaine de formation et emploi des jeunes

Le devenir professionnel des jeunes est lié à leur niveau de **diplôme** mais il dépend aussi de leur **domaine d'études**. Sur la période 2008-2012, les titulaires d'un doctorat de santé ayant terminé leurs études depuis moins de onze ans ont un taux de chômage moyen de 2 %. À l'opposé, parmi les jeunes qui n'ont aucun diplôme, 36 % des actifs sont au chômage. Entre ces deux extrêmes, les débuts de carrière ne sont pas toujours meilleurs lorsque le niveau s'élève.

Les formations qui aboutissent à des débuts souvent difficiles regroupent les CAP-BEP des services, les CAP-BEP en textile, habillement, cuir et les baccalauréats professionnels de secrétariat. Leurs diplômés ont un devenir plus favorable que les jeunes sortis sans diplôme mais leurs taux de chômage sont supérieurs à 20 % au cours des dix premières années de vie active. Les titulaires de CAP-BEP en textile, habillement, cuir ont les débuts de carrière les plus difficiles, leur taux de chômage atteignant 31 %. Les jeunes qui possèdent un baccalauréat professionnel de secrétariat tirent peu profit de leur niveau de diplôme : leur taux de chômage atteint 22 %, soit plus que celui des titulaires de CAP-BEP de la production.

Plusieurs formations du supérieur débouchent en revanche sur des débuts de carrière favorables. Les titulaires de DUT-BTS, de licences professionnelles ou de masters de la production, occupent le plus souvent des emplois qualifiés et moins de 10 % d'entre eux sont au chômage. Les diplômés qui ont une licence ou un master en sciences ou informatique connaissent aussi des débuts favorables ainsi que les titulaires de masters en droit ou économie. Les titulaires de masters en commerce, vente, comptabilité et gestion profitent de débouchés porteurs. Les diplômés des écoles d'ingénieurs, de commerce et les docteurs en sciences sont rarement au chômage (entre 3 et 7 %) et ont des **salaires médians** supérieurs à 2 400 euros. Les diplômés des formations de la santé, infirmiers ou médecins, accèdent massivement à l'emploi.

De nombreuses formations débouchent sur des débuts de carrière intermédiaires. Elles concernent presque tous les niveaux de diplôme, des CAP-BEP aux masters. Les bacheliers professionnels en commerce et gestion ont ainsi un taux de chômage (autour de 19 %) proche de celui des titulaires de CAP-BEP de la production. Les titulaires de certains DUT-BTS ne s'insèrent pas mieux que les diplômés du secondaire. Les jeunes titulaires de DUT-BTS en agriculture sont rarement au chômage mais c'est aussi le cas des bacheliers professionnels en agro-alimentaire, bâtiment et mécanique (entre 4 % et 9 %), ainsi que des aides-soignantes, qui ont un diplôme de niveau CAP-BEP. Les titulaires de DUT-BTS en agriculture ont, en revanche, un salaire faible à ce niveau de diplôme, proche de celui des bacheliers professionnels de la production ou des aides-soignantes (autour de 1 400 euros). Malgré leur master, les diplômés en sociologie, psychologie et arts ont des taux de chômage situés autour de 15 %, supérieurs à ceux des bacheliers professionnels de la production. Ces titulaires de masters travaillent pour plus du tiers à temps partiel, ce qui contribue à expliquer leurs faibles salaires à ce niveau (moins de 1 600 euros nets). ■

Définitions

Diplôme : voir *annexe Glossaire*. La majorité des sortants avec un bac général ou technologique poursuivent des études supérieures sans succès et leur insertion varie selon ces études. Elle ne peut donc être analysée à partir seulement de leur niveau de diplôme.
Domaines d'études : ils ont été constitués à partir de la nomenclature des spécialités de formation (NSF).
Salaire médian : le salaire médian est tel que 50 % des salaires sont au-dessus et 50 % sont en dessous. Il s'agit du salaire mensuel net primes comprises et tous temps de travail confondus.

Pour en savoir plus

- « Le domaine d'études est déterminant pour les débuts de carrière », *Insee Première* n° 1313, octobre 2010.
- « S'insérer à la sortie de l'enseignement secondaire : de fortes inégalités entre filières », *Bref* n° 303, Céreq, décembre 2012.

Domaine de formation et emploi des jeunes 2.12

1. Emploi des jeunes ayant terminé leurs études depuis 10 ans ou moins selon leur diplôme

en %

	Part des femmes	Taux de chômage BIT	Part d'emplois à temps partiel	Salaire médian net mensuel (en euros 2012)
Non-diplômés, CEP, brevet des collèges	**36,7**	**35,6**	**21,1**	**1 220**
CAP, BEP et équivalents	**37,6**	**20,7**	**16,8**	**1 270**
Agriculture, pêche, forêt, espaces verts	16,8	13,3	11,1	1 290
Agro-alimentaire, cuisine	21,2	19,3	12,2	1 290
Génie civil, construction, bois	3,4	19,4	3,4	1 390
Textile, habillement, cuir	75,5	30,6	29,4	1 180
Mécanique	1,9	16,5	5,1	1 390
Électricité, électronique	2,5	20,9	8,4	1 390
Commerce, vente	72,0	27,3	33,8	1 150
Finances, comptabilité, gestion	54,6	24,8	27,6	1 250
Secrétariat, communication	82,9	27,9	30,3	1 130
Accueil, hôtellerie, tourisme	61,0	28,7	21,3	1 200
Coiffure, esthétique	93,3	25,0	28,3	1 160
Dip. paramédical et social niv. CAP-BEP	**93,8**	**5,2**	**20,7**	**1 410**
Bac professionnel et équivalents	**41,4**	**12,9**	**13,3**	**1 350**
Agriculture, pêche, forêt, espaces verts	21,6	7,3	10,4	1 330
Agro-alimentaire, cuisine	22,2	9,0	6,5	1 400
Génie civil, construction, bois	4,1	7,7	3,0	1 500
Mécanique	2,2	9,0	3,8	1 500
Électricité, électronique	2,2	12,4	3,9	1 470
Commerce, vente	63,4	18,8	21,2	1 220
Finances, comptabilité, gestion	62,8	16,8	19,5	1 270
Secrétariat, communication	87,1	21,6	23,6	1 250
Accueil, hôtellerie, tourisme	60,8	10,9	23,9	1 270
Coiffure, esthétique	94,6	11,0	21,6	1 170
Bac général	**55,0**	**15,4**	**17,3**	**1 380**
Bac technologique	**55,5**	**15,3**	**19,3**	**1 330**
BTS, DUT et équivalent	**49,2**	**8,6**	**9,1**	**1 540**
Agriculture, pêche, forêt, espaces verts	24,3	4,0	6,6	1 430
Génie civil, construction, bois	21,4	5,6	4,4	1 740
Mécanique	4,5	7,0	1,9	1 720
Électricité, électronique	2,7	6,9	4,2	1 690
Commerce, vente	54,7	10,2	8,3	1 490
Finances, comptabilité, gestion	73,0	9,1	11,2	1 460
Secrétariat, communication	78,3	9,9	14,2	1 460
Informatique, réseaux	12,2	8,2	5,2	1 670
Accueil, hôtellerie, tourisme	70,4	9,1	11,4	1 420
Dip. santé niveau bac+2 (dont infirmières)	**85,5**	**1,4**	**16,1**	**1 730**
Dip travail social niveau bac+2	**87,5**	**7,5**	**17,8**	**1 550**
Licence, licence professionnelle	61,0	8,1	14,9	1 590
Sciences exactes et naturelles	59,4	5,6	15,4	1 670
Droit, économie, sciences humaines	76,5	8,3	19,6	1 500
Lettres, langues et arts	80,9	8,5	23,5	1 540
Spécialités de la production	23,5	7,3	4,5	1 710
Spécialités des services	48,9	9,3	9,0	1 590
Masters 1 et 2, maîtrise, DEA, DESS	**58,5**	**8,1**	**12,3**	**1 940**
Physique, mathématique	47,6	3,1	9,1	2 080
Chimie, biochimie, sc. de la vie et de la terre	54,1	6,0	14,5	1 860
Économie	58,3	7,4	7,7	1 890
Droit, sciences politiques	71,7	8,5	10,4	2 000
Histoire, géographie	57,9	6,8	17,2	1 650
Sociologie, psychologie	83,5	14,0	36,4	1 560
Français, littérature, philosophie	81,8	5,9	18,3	1 670
Arts	64,9	15,8	34,7	1 380
Langues, linguistique	85,5	7,6	20,8	1 710
Spécialités de la production	34,0	7,5	7,1	2 200
Commerce, vente	57,0	8,9	4,6	2 190
Finances, assurances, comptabilité, gestion	58,2	6,2	6,1	2 140
Communication, documentation	60,9	11,7	11,7	1 840
Informatique, réseaux	18,0	7,4	2,3	2 300
Diplôme d'école d'ingénieurs	**24,2**	**3,9**	**4,4**	**2 540**
Diplôme d'école de commerce	**46,4**	**6,7**	**3,7**	**2 600**
Doctorat de recherche	**39,7**	**7,0**	**9,3**	**2 340**
Sciences exactes et naturelles	34,6	5,7	5,1	2 400
Droit, économie, lettres, sciences humaines	48,4	9,4	16,7	2 320
Doctorat de santé	**58,6**	**2,3**	**24,0**	**2 750**
Ensemble toutes formations confondues	**48,5**	**14,8**	**14,4**	**1 490**

Champ : France métropolitaine, actifs ayant terminé leur formation initiale depuis 10 ans ou moins.
Source : Insee, cumul des enquêtes Emploi de 2008 à 2012.

2.13 Formation et emploi des jeunes selon la région

Le niveau de formation des jeunes a progressé depuis plusieurs décennies et, selon le recensement, plus du tiers des jeunes actifs âgés de 15 à 29 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2010. La part des jeunes diplômés du supérieur varie toutefois beaucoup selon leur région de résidence. En Île-de-France 46 % des actifs âgés de 15 à 29 ans sont diplômés du supérieur. Cette part est moins élevée en province mais elle atteint tout de même 38 % en Midi-Pyrénées et 37 % en Rhône-Alpes. La part des jeunes diplômés du supérieur est relativement faible dans les régions du grand bassin parisien et en Languedoc-Roussillon (entre 27 et 30 %). En Corse et dans les Dom, moins du quart des jeunes actifs sont diplômés du supérieur.

Dans l'ensemble de la France, selon le recensement de la population, 22 % des jeunes actifs âgés de 15 à 29 ans sont au **chômage** en 2010. Ce taux varie sensiblement selon la région de résidence. Dans quatre départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion), près de la moitié des actifs âgés de 15 à 29 ans sont au chômage en 2010. En France métropolitaine, le taux de chômage des jeunes est bien inférieur, variant de 18 à 28 %. Il dépasse 22 % dans huit régions : Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Picardie, Lorraine, Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Corse et Nord - Pas-de-Calais. Cependant, dans ces régions, hormis la Corse, le taux de chômage est également plus élevé pour l'ensemble des actifs ; le chômage n'y est donc pas spécifique aux jeunes, il est le reflet d'une situation globale défavorable en matière d'emploi.

Au niveau national, le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur (11 %) est nettement plus faible que celui des sortants du secondaire (28 %). Le chômage des jeunes sortant de l'enseignement secondaire se répartit sur le territoire de manière semblable à celui de l'ensemble des actifs. La répartition géographique du chômage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur est un peu différente. Dans les Dom, les jeunes diplômés ont un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne nationale en Guadeloupe (25 %), Martinique (22 %) et à La Réunion (19 %), mais pas en Guyane (9 %). Dans ce département, seuls 17 % des jeunes sont diplômés du supérieur. En métropole, c'est en Corse et dans le Languedoc-Roussillon que les diplômés du supérieur peinent le plus à trouver un emploi.

La qualification des emplois occupés par les jeunes de 15 à 29 ans varie selon les régions. En Corse, seuls 25 % des jeunes occupent une profession intermédiaire ou un poste de cadre contre 37 % au niveau national. Dans les Dom, si les jeunes sont souvent au chômage, ceux qui travaillent ont des emplois presque aussi qualifiés qu'en métropole, notamment en Guadeloupe, Martinique et Guyane. En métropole, l'Île-de-France se distingue : les jeunes y sont mieux formés qu'ailleurs (46 % de diplômés du supérieur) et ont des emplois nettement plus qualifiés (52 % de cadres et professions intermédiaires). ■

Définitions

Chômage : les chômeurs au sens du recensement sont les personnes qui se sont déclarées au chômage lors du recensement sans avoir déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ainsi que les personnes qui ne se sont déclarées ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Il ne s'agit pas du chômage au sens du BIT.

Pour en savoir plus

- « Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises », *Insee Première* n° 1219, janvier 2009.

Formation et emploi des jeunes selon la région 2.13

1. Taux de chômage des 15-29 ans au sens du recensement en 2010 selon la région de résidence et le niveau de formation

en %

	Sortants du secondaire	Diplômés de l'enseignement supérieur	**Ensemble des 15-29 ans**		Sortants du secondaire	Diplômés de l'enseignement supérieur	**Ensemble des 15-29 ans**
Alsace	26,0	10,0	**20,7**	Limousin	24,4	10,1	**19,9**
Aquitaine	26,2	12,7	**21,9**	Lorraine	27,5	10,7	**22,3**
Auvergne	24,5	10,5	**20,1**	Midi-Pyrénées	26,0	11,9	**20,7**
Basse-Normandie	25,3	11,0	**21,3**	Nord - Pas-de-Calais	35,6	11,8	**28,1**
Bourgogne	25,7	10,1	**21,2**	Pays de la Loire	22,2	10,3	**18,2**
Bretagne	22,2	12,0	**18,7**	Picardie	31,3	10,8	**25,7**
Centre	25,1	10,3	**20,7**	Poitou-Charentes	25,8	11,1	**21,5**
Champagne-Ardenne	28,4	10,8	**23,4**	Provence - Alpes - Côte d'azur	28,7	13,5	**24,0**
Corse	25,3	15,9	**23,1**	Rhône-Alpes	23,3	10,3	**18,5**
Franche-Comté	25,1	9,9	**20,5**	Guadeloupe	54,2	24,5	**47,7**
Haute-Normandie	28,9	11,1	**23,7**	Martinique	54,7	21,9	**47,2**
Île-de-France	25,5	10,0	**18,4**	Guyane	50,4	8,6	**43,5**
Languedoc-Roussillon	33,6	15,6	**28,2**	La Réunion	58,0	19,1	**50,7**
				Ensemble	**27,8**	**11,2**	**22,1**

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation complémentaire.

2. Taux de chômage des 15-29 ans au sens du recensement

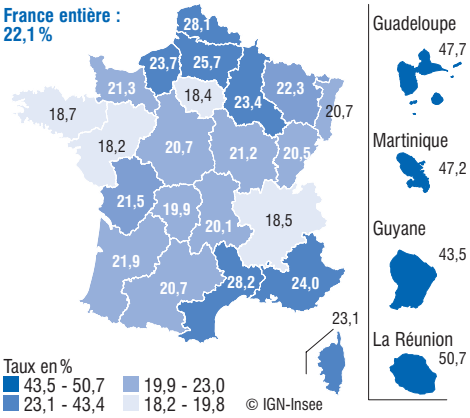

3. Taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement

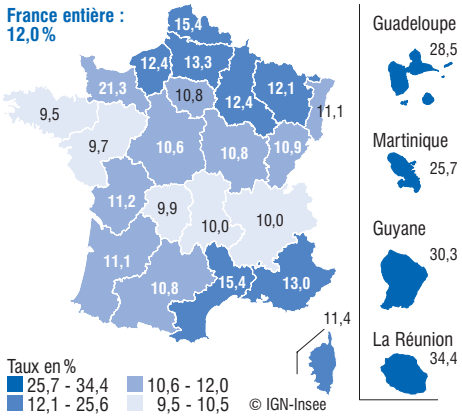

4. Part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les actifs âgés de 15 à 29 ans

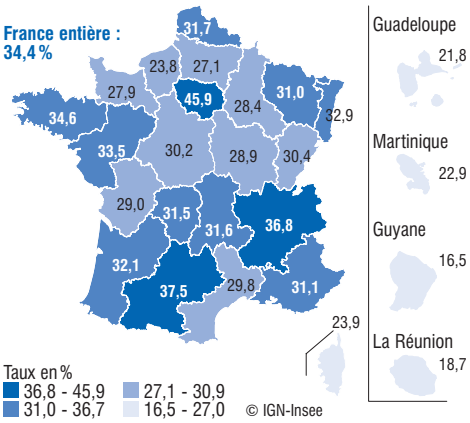

5. Part des cadres et des professions intermédiaire parmi les actifs occupés âgés de 15 à 29 ans

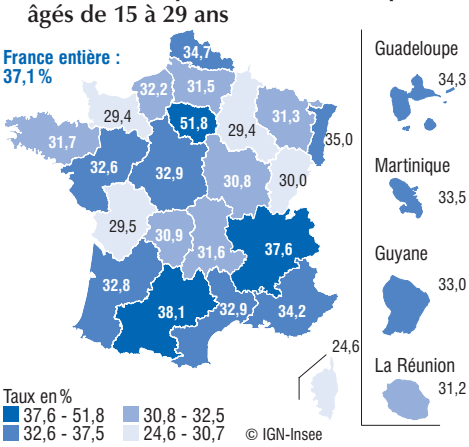

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation complémentaire.

Fiches thématiques

La formation tout au long de la vie

3.1 Formation des adultes

D'après l'enquête sur la Formation des adultes réalisée au second trimestre 2012 en France métropolitaine, 51 % des personnes âgées de 25 à 64 ans ont participé à au moins une formation au cours des douze derniers mois, quel qu'en soit l'objectif, professionnel ou personnel (**taux d'accès annuel à la formation**).

L'accès à la formation diminue avec l'âge. Toutes formations confondues, entre 25 et 34 ans, six personnes sur dix ont participé à au moins une formation alors qu'entre 55 et 64 ans, ce n'est plus le cas que d'une personne sur trois. Si on se restreint aux formations diplômantes, le taux d'accès annuel à la formation est de 4 %. Il atteint près de 9 % pour les 25-34 ans et baisse significativement aux âges plus élevés notamment après 45 ans.

La plupart des formations étant suivies dans un but professionnel (plus de sept formations sur dix), les personnes appartenant à la population active (qu'elles soient en emploi ou au chômage) se forment plus fréquemment que celles qui sont inactives. Parmi les actifs, ce sont les personnes en emploi qui ont le plus souvent accès à la formation. Entre 25 et 64 ans, 58 % des personnes en emploi au second trimestre 2012 ont participé à une formation au cours des douze derniers mois, contre 39 % des chômeurs et 23 % des inactifs. Les salariés se forment plus que les non-salariés, car ils participent plus souvent à des formations suivies dans un but professionnel (51 % contre 33 %).

Si les taux d'accès à la formation des hommes et des femmes sont globalement semblables, la participation des hommes à la formation non diplômante pour raisons professionnelles est légèrement supérieure à celle des femmes, notamment pour les personnes en emploi (50 % contre 48 %).

L'accès des salariés à la formation pour raisons professionnelles dépend fortement des caractéristiques de leur entreprise. Ils se forment d'autant plus que l'établissement dans lequel ils travaillent est de grande taille. La catégorie socioprofessionnelle joue également. Ce sont les cadres qui se forment le plus : deux sur trois se forment pour raisons professionnelles dans l'année, alors que c'est le cas d'à peine plus d'un ouvrier sur trois. À taille d'établissement équivalente, les cadres et les professions intermédiaires accèdent plus souvent à la formation que les employés ou les ouvriers.

Chez les ouvriers et les employés, les femmes accèdent nettement moins que les hommes à la formation pour raisons professionnelles alors que chez les cadres et les professions intermédiaires, il n'y a pas de différence marquée entre hommes et femmes. ■

Définitions

Taux d'accès annuel à la formation : il est calculé sur les 25-64 ans en rapportant le nombre de personnes ayant accédé à au moins une formation durant les douze mois précédant l'enquête, à l'ensemble de la population. La formation correspond ici à toutes les formes d'apprentissage organisé, impliquant la présence d'un formateur, y compris à distance. Cette définition de la formation, préconisée par Eurostat, est beaucoup plus large que celle utilisée dans l'enquête Emploi jusqu'en 2012. C'est pourquoi le taux d'accès annuel à la formation des 25-64 ans, qui était de 21 % en 2010 selon l'enquête Emploi, passe à 51 % avec l'enquête AES 2012.

Pour en savoir plus

- « La formation des adultes - Un accès plus fréquent pour les jeunes, les salariés des grandes entreprises et les plus diplômés », *Insee Première* n° 1468, octobre 2013.

1. Taux d'accès annuel à la formation[1]

en %

	Toute formation[2]	Formation diplômante	Formation non diplômante	*dont : formation non diplômante pour raisons professionnelles*
Âge				
25-34	61,1	8,8	57,5	*49,3*
35-44	57,7	3,2	56,5	*47,9*
45-54	50,4	2,0	49,6	*43,0*
55-64	32,8	0,5	32,7	*20,1*
Sexe				
Homme	50,2	3,2	49,0	*42,9*
Femme	50,8	3,8	49,2	*37,5*
Situation sur le marché du travail				
Emploi	57,6	3,4	56,4	*49,1*
Chômage	38,8	5,8	35,7	*26,5*
Inactivité	22,7	3,5	21,1	*4,5*
Ensemble 25-64 ans	**50,5**	**3,5**	**49,1**	***40,1***

1. Le calcul du taux d'accès à la formation a changé, voir *Définitions*.
2. La colonne « Toute formation » ne correspond pas à la somme des colonnes « Formation diplômante » et « Formation non diplômante » car plusieurs formations diplômantes ou non peuvent avoir été suivies au cours des douze derniers mois.
Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 25 à 64 ans.
Lecture : 61,1 % des personnes âgées de 25 à 34 ans ont participé à au moins une formation au cours des douze mois ayant précédé l'enquête.
Source : Insee, enquête sur la Formation des adultes 2012.

2. Taux d'accès annuel à la formation non diplômante pour raisons professionnelles des personnes en emploi

en %

Caractéristiques de la personne	
Âge	
25-34	55,4
35-44	51,6
45-54	47,7
55-64	36,6
Sexe	
Hommes	50,1
Femmes	48,0
Diplôme	
Diplôme de niveau supérieur à bac+2	66,6
Diplôme de niveau bac+2	61,3
Bac, brevet professionnel ou équivalent	51,6
CAP, BEP et équivalent	43,2
BEPC, DNB, brevet des collèges	39,0
Aucun diplôme	25,6

Caractéristique de l'emploi (actifs occupés)	
Catégorie socioprofessionnelle	
Agriculteurs exploitants	32,4
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	24,6
Cadres et professions intellectuelles	68,3
Professions Intermédiaires	61,3
Employés	42,6
Ouvriers	36,2
Statut d'emploi	
Non salarié	33,3
Salarié	51,2
CDI, fonctionnaire	52,7
CDD	39,0

Caractéristiques de l'établissement (actifs occupés)	
Nombre de salariés	
De 1 à 10	33,3
De 11 à 19	41,5
De 20 à 49	50,5
De 50 à 249	56,1
250 ou plus	65,8
Ne sait pas, mais au moins 10	38,8
Secteur d'activité	
Agriculture, sylviculture et pêche	21,7
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	52,7
Construction	38,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	45,9
Information et communication	63,1
Activités financières et d'assurance	69,1
Activités immobilières	54,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien	49,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	55,5
Autres activités de services	44,1
Ensemble[1]	**49,1**

1. Cette figure ne porte que sur les personnes en emploi ; c'est pourquoi le taux d'accès à la formation non diplômante pour raisons professionnelles est de 49,1 % contre 40,1 % pour l'ensemble des enquêtés (*figure 1*).
Champ : France métropolitaine, actifs occupés âgés de 25 à 64 ans.
Lecture : 55,4 % des personnes âgées de 25 à 34 ans en emploi ont participé à au moins une formation non diplômante pour raisons professionnelles au cours des douze mois ayant précédé l'enquête.
Source : Insee, enquête sur la Formation des adultes 2012.

3.2 Demandeurs d'emploi en formation

La formation professionnelle des **demandeurs d'emploi** est financée principalement par quatre acteurs : les régions, l'État, Pôle emploi et l'Unédic. Le financement couvre les coûts pédagogiques ainsi que, le cas échéant, la rémunération des demandeurs d'emploi au cours de leur stage. Certains financeurs, comme les régions ou l'État, financent à la fois des rémunérations et des coûts pédagogiques, d'autres ne financent que la rémunération, comme l'Unédic pour les demandeurs d'emploi indemnisés par l'assurance chômage. 90 % des stagiaires sont rémunérés durant leur formation. Au cours de l'année 2011, 545 000 demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, sont entrés en formation en France métropolitaine (566 000 avec les Dom). Au total, 623 000 entrées en formation ont été enregistrées (648 000 avec les Dom), certains stagiaires ayant effectué plusieurs formations pendant l'année. Le nombre de stagiaires ayant débuté une formation a diminué de 5 % en 2011 et le nombre total d'entrées en formation de 4 %, après une hausse de 16 % des entrées en formation l'année précédente.

Les régions constituent le principal financeur des coûts pédagogiques : elles ont pris en charge 57 % des formations débutées en 2011. Elles orientent davantage que les autres financeurs leurs efforts de formation sur les jeunes. Ainsi, 52 % des stages financés par les régions sont destinés aux jeunes de moins de 26 ans, contre 31 % pour les stages de l'État et 26 % pour ceux financés par Pôle emploi. En 2011, Pôle emploi a renforcé son action en faveur de la formation des demandeurs d'emploi en finançant 14 % de stages supplémentaires par rapport à 2010 (après + 34 % en 2010 par rapport à 2009). Il a ainsi financé 20 % des formations pour des demandeurs d'emploi inscrits, qu'ils soient indemnisés ou non. L'État a financé les coûts pédagogiques de 9 % des formations débutées en 2011. Le nombre de stages financés par l'État diminue de 35 % en 2011, après une hausse de 28 % en 2010. Enfin, 15 % des formations ont été prises en charge par d'autres financeurs (stagiaires eux-mêmes, 5 %, organismes paritaires collecteurs agréés, 6 %, Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées, départements...).

Tous financeurs confondus, les stages durent en moyenne 4,4 mois. Les stages financés par Pôle emploi sont beaucoup plus courts (2,4 mois) car ils répondent aux besoins de main-d'œuvre immédiats dans une logique d'adaptation aux emplois offerts et visent à favoriser un accès plus rapide à l'emploi. En revanche, ceux financés par l'État ou les régions sont plus longs (respectivement 4,6 et 4,7 mois).

Sur l'ensemble de l'année 2011, les demandeurs d'emploi ayant débuté une formation représentent 20 % du nombre moyen de chômeurs sur l'année. **L'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle** est plus fréquent pour les jeunes que pour leurs aînés : 30 % pour les moins de 26 ans. Fin 2011, la **part des demandeurs d'emploi** en cours de formation, inscrits ou non à Pôle emploi, est de 7 %. ■

Définitions

Demandeurs d'emploi en formation : personnes sans emploi qui suivent un stage de formation de plus d'un mois, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle emploi.

Taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle au cours d'une année : nombre de demandeurs d'emploi entrés en stage de formation au cours de l'année selon la Base régionalisée des stagiaires (Brest) rapporté à l'effectif moyen sur l'ensemble de l'année de chômeurs au sens du BIT augmenté de celui des demandeurs d'emploi en formation, estimé à l'aide de l'enquête Emploi.

Part des demandeurs d'emploi en formation : nombre de demandeurs d'emploi en stage de formation en décembre de l'année issu de Brest, rapporté à l'effectif des chômeurs au sens du BIT augmenté des demandeurs d'emploi en formation, mesurés par l'enquête Emploi du 4e trimestre.

Pour en savoir plus

- « La formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2011 : baisse de 4 % des entrées en formation », *Dares analyses* n° 27, avril 2013.

Demandeurs d'emploi en formation 3.2

1. Nombre d'entrées en formation de demandeurs d'emploi suivant le financeur principal des coûts pédagogiques

	2008	2009	2010	2011
État	**118 772**	**64 570**	**82 578**	**54 000**
Régions	**324 984**	**352 015**	**373 417**	**354 916**
Stages destinés aux jeunes	166 871	179 672	193 901	188 070
Stages destinés aux adultes	158 113	172 343	179 516	166 846
Pôle emploi	**73 857**	**79 891**	**106 933**	**121 981**
Actions de formation préalables à l'embauche (AFPE) puis actions de formation préalables au recrutement (AFPR)	27 187	38 667	54 588	33 490
Formations conventionnées	44 706	39 426	50 016	67 227
Autres formations[1]	1965	1798	2329	21264
Stagiaires	**36 087**	**35 325**	**38 612**	**33 148**
Autres financements[2]	**31 397**	**29 635**	**47 799**	**59 147**
Ensemble des entrées en formation	**585 097**	**561 436**	**649 339**	**623 192**

1. Autres formations : formations homologuées et non homologuées par Pôle emploi et, depuis 2010, préparation opérationnelle à l'emploi (POE) et aides individuelles à la formation (AIF).
2. Autres financements : Agefiph, Opca, départements….
Champ : France métropolitaine.
Source : Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest).

2. Répartition des entrées en formation suivies par les demandeurs d'emploi selon le financeur principal des coûts pédagogiques

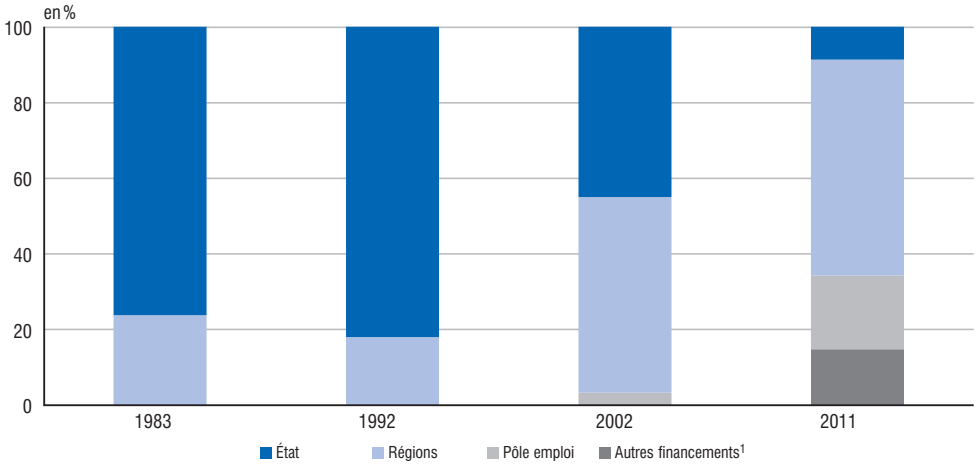

1. Autres financements : stagiaires, Agefiph, Opca, départements….
Champ : France métropolitaine.
Source : Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest) à partir de 2004.

3. Taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle selon le sexe et l'âge

en %

	2010	2011
Caractéristiques du demandeur d'emploi		
Hommes	21,3	20,4
Femmes	20,8	20,2
Moins de 26 ans	31,5	29,6
De 26 à 44 ans	19,5	19,2
45 ans ou plus	12,1	12,6
Ensemble des demandeurs d'emploi	**21,0**	**20,3**

Champ : France métropolitaine.
Sources : Dares, Base régionalisée des stagiaires (Brest) ; Insee, enquêtes Emploi.

3.3 Diplômes en formation continue

La **formation continue** désigne les formations suivies par des personnes ayant terminé leurs études initiales. Elle débouche peu souvent sur une certification ou un diplôme. La grande majorité des diplômes nationaux délivrés à l'issue de la formation continue le sont sous la tutelle des ministères chargés de l'éducation nationale (MEN) et de l'enseignement supérieur.

En 2011, 121 000 diplômes ont été délivrés en formation continue, soit 49 % de plus qu'en 1998. Le nombre de diplômes ainsi délivrés a nettement augmenté entre 1998 et 2004 et se stabilise depuis 2005. Ce sont à 30 % des diplômes de l'enseignement secondaire (CAP, BEP, mentions complémentaires, brevets professionnels, brevets de technicien ou baccalauréat) et à 70 % des diplômes de l'enseignement supérieur (BTS, diplômes nationaux ou **diplômes d'établissement** délivrés par les universités, le Cnam et leurs composantes). Cette répartition entre le secondaire et le supérieur est relativement stable sur l'ensemble de la période 1998-2011.

À partir de 2002, la progression du nombre de diplômes délivrés au niveau secondaire est tirée par le **niveau V de formation**, en particulier le CAP. Dans les lycées, la formation continue reste concentrée sur un petit nombre de spécialités. Plus de 700 spécialités de formation sont accessibles mais les quinze premières totalisent la moitié des lauréats ; les premières spécialités demandées concernent le secteur tertiaire.

En 2011, parmi l'ensemble des diplômes de l'enseignement supérieur délivrés en formation continue, 56 % sont des diplômes nationaux délivrés par les universités, le Cnam ou leurs composantes, taux en hausse de 8 points cette année après avoir été quasi stable depuis 1998. 24 % sont des diplômes d'établissement (en baisse de 20 points sur la période) et 20 % des BTS (part ayant presque doublé sur la période). Entre 2010 et 2011, le nombre de diplômes du supérieur délivrés croît légèrement (+ 3 %), avec une forte hausse des diplômes nationaux (+ 20 %) et une forte baisse des diplômes d'établissement (– 18 %). Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (près de 10 000 diplômes délivrés dont 60 % dans les IUT) et le master professionnel (près de 7 000 diplômes délivrés). Par ailleurs, le succès du diplôme d'accès aux études universitaires (**DAEU**) ne se dément pas : 5 000 diplômes de ce type ont été délivrés en formation continue permettant à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire.

11 % de la population âgée de 30 à 69 ans a décroché son plus haut diplôme par le biais de la formation continue (diplôme obtenu plus de deux ans après avoir terminé sa formation initiale). Cela concerne 7 % des individus âgés de 30 à 39 ans et 14 % de ceux âgés de 60 à 69. ■

Définitions

Formation continue : formation délivrée à des adultes et des jeunes engagés dans la vie active. Selon l'article L900-1 du Code du travail, la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue.

Diplômes d'établissement (ou diplômes d'université) : diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

Niveaux de formation, DAEU : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « La formation continue universitaire en 2010 est dynamique », *Note d'information* n° 12-22, Depp, décembre 2012.
- *Classification for learning activities – Manual, Population and social conditions* 3/2006/F/N° 31, Eurostat, 2006.

Diplômes en formation continue 3.3

1. Diplômes délivrés à des bénéficiaires de la formation continue

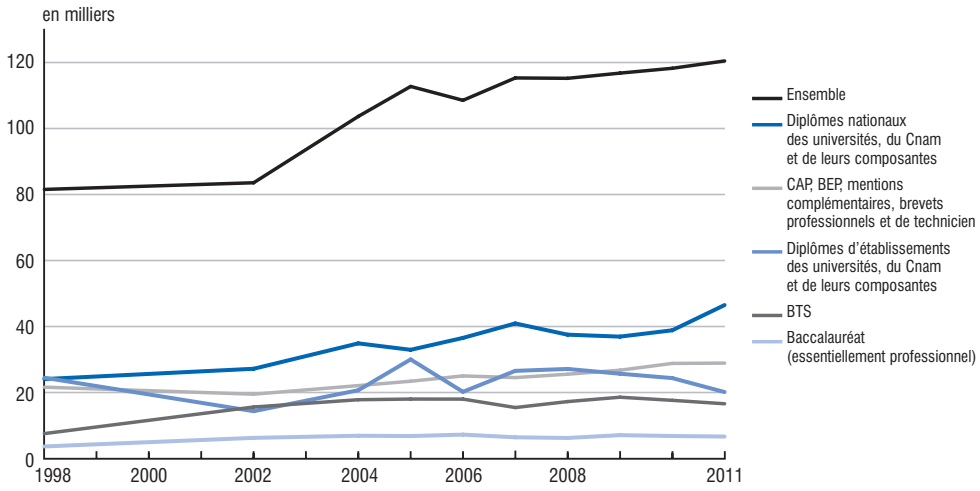

Champ : France.
Sources : Depp, enquêtes 4, 6 et 60 ; Cnam.

2. Part des personnes ayant obtenu leur diplôme le plus élevé après une interruption du parcours d'études selon l'âge

en %

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
De 30 à 39 ans	7,5	7,2	6,7	7,1	7,1	7,7	7,4
De 40 à 49 ans	10,5	10,3	9,6	10,1	10,4	10,6	10,6
De 50 à 59 ans	14,0	12,8	11,8	11,8	12,7	12,3	12,2
De 60 à 69 ans	14,7	14,3	13,8	14,8	14,7	13,8	13,5
Ensemble	**10,8**	**10,4**	**9,8**	**10,2**	**10,6**	**10,6**	**10,5**

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 30 à 69 ans déclarant posséder au minimum un CAP.
Lecture : en 2012, 7,4 % des personnes âgées de 30 à 39 ans possédant pour diplôme le plus élevé un diplôme supérieur ou égal au CAP, ont obtenu ce diplôme après une interruption du parcours d'études d'au moins deux ans.
Note : seules les interruptions de parcours de deux ans minimum après la fin des études initiales sont prises en compte.
Sources : Insee, enquêtes Emploi, calculs Depp.

3.4 Validation des acquis de l'expérience

Depuis la loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une troisième voie d'accès aux diplômes et titres professionnels, parallèlement aux formations initiales et continues. Elle permet à toute personne d'obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle. Cette expérience peut avoir été acquise bénévolement, au travers d'activités salariées ou non. Les ministères ont aménagé progressivement leurs certifications afin de les rendre accessibles par la VAE. Les ministères de l'Emploi, des Affaires sociales, de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, de la Jeunesse et des sports l'ont entrepris dès 2002 ou 2003. À partir de 2005, l'offre s'est élargie aux ministères de la Défense, de la Culture et des Affaires maritimes. Les organismes consulaires ont aussi ouvert l'accès à leurs diplômes ainsi que les branches professionnelles pour leurs certificats de qualification professionnelle (CQP).

Depuis 2007, le nombre de candidats certifiés oscille entre 28 000 et 32 000 par an. Le nombre cumulé de personnes certifiées par la voie de la VAE s'élève à près de 230 000 depuis 2002. En 2011, 65 000 dossiers de candidatures à un titre professionnel ont été jugés recevables. 51 600 candidats se sont présentés devant un jury et 29 800 ont obtenu une validation totale, soit un taux de réussite de 58%. Ce taux de réussite atteint 84% pour les candidats aux titres du ministère de la Défense, 77% pour le ministère de l'Agriculture et 73% pour le ministère de l'Emploi. L'Éducation nationale reste toujours le principal certificateur. En 2011, 46% des candidats certifiés par la VAE, soit 14 000 personnes, ont obtenu un diplôme de ce ministère. Toutefois, sa prédominance se réduit depuis 2005, avec la montée en charge des diplômes des autres ministères.

La VAE concerne principalement des femmes. En 2011, hors ministère de l'Enseignement supérieur, elles représentent 74% des candidats aux titres et diplômes des ministères certificateurs. Cette part a peu varié depuis 2004 sauf dans l'Éducation nationale où elle a légèrement augmenté. À l'inverse, la proportion d'hommes parmi les candidats aux titres du ministère de l'Emploi progresse. La part des femmes est la plus élevée dans les ministères des Affaires sociales et de la santé (96% des candidats) où les diplômes délivrés concernent des métiers très féminisés : auxiliaire de vie sociale, aide soignant, etc.

Obtenir un diplôme par la VAE nécessite d'avoir acquis une expérience professionnelle d'au minimum 3 ans dans le domaine visé. Ainsi, 7 candidats sur 10 ont entre 30 et 49 ans, les moins de 30 ans étant largement minoritaires (10% en 2011, tous ministères confondus). Lorsqu'ils se présentent à la VAE, 71% des candidats occupent un emploi et 29% sont demandeurs d'emploi. Ces derniers s'orientent le plus souvent vers un titre du ministère de l'Emploi ou un diplôme du ministère de l'Éducation nationale.

Les diplômes de niveau V (CAP et BEP) ou IV (baccalauréat) sont toujours majoritaires parmi ceux visés par les candidats. Hors ministère de l'Enseignement supérieur, 7 candidats sur 10 se positionnent sur ces niveaux. Plus de la moitié des candidats cherchent à valider un titre ou diplôme de niveau V. ■

Pour en savoir plus

- « La VAE en 2011 dans les ministères certificateurs : le nombre de diplômes délivrés reste stable », *Dares analyses* n° 091, décembre 2012.
- « La VAE en 2010 au ministère chargé de l'emploi : moins de candidats mais un nombre de titres délivrés stable », *Dares analyses* n° 079, octobre 2011.

Validation des acquis de l'expérience 3.4

1. Titres et diplômes obtenus par la VAE selon le ministère certificateur

	Ministère								Ensemble des ministères certificateurs
	Éducation nationale (CAP au BTS)	Enseignement supérieur et Recherche	Agriculture	Affaires sociales et Santé	Emploi	Défense	Culture	Affaires maritimes	
2006	13 636	1 842	237	5 013	4 514	53	14	33	**25 342**
2007	13 855	2 154	257	7 316	5 478	51	396	15	**29 522**
2008	14 127	2 016	338	5 719	5 482	185	396	9	**28 272**
2009	14 813	2 154	401	8 308	5 580	266	97	9	**31 628**
2010	13 220	2 225	370	7 578	5 479	378	56	14	**29 320**
2011	13 561	2 397	431	7 047	5 912	375	51	39	**29 813**

Champ : France.
Sources : ministères certificateurs (hors jeunesse et sports), traitement Dares.

2. Profil des candidats présentés à la VAE en 2011

en %

	Ministère							
	Éducation nationale (CAP au BTS)	Enseignement supérieur et Recherche	Agriculture (hors ens. sup.)	Affaires sociales et Santé[2]	Emploi (hors centres agréés)	Défense	Affaires maritimes	Ensemble hors ministère de la culture
Sexe								
Hommes	33,5	...	72,6	4,1	48,9	93,3	100,0	**25,9**[3]
Femmes	66,5	...	27,4	95,9	51,1	6,7	0,0	**74,1**[3]
Ensemble	**100,0**		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Âge								
Moins de 30 ans	9,9	6,4	14,2	7,9	20,3	2,2	1,1	**10,2**
De 30 à 39 ans	35,6	36,8	40,9	25,3	28,4	41,2	17,8	**31,4**
De 40 à 49 ans	40,5	39,7	32,8	41,9	34,2	40,0	64,4	**40,1**
50 ans ou plus	14,0	17,1	12,2	24,9	17,1	16,6	16,7	**18,4**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Situation								
Demandeur d'emploi	25,0	14,2[1]	9,7	22,7	62,3	1,1	1,1	**28,9**
En emploi	74,1	85,2[1]	89,1	70,5	37,7	97,3	98,9	**70,5**
Inactif	0,9	0,6[1]	1,3	0,4	0,0	1,6	0,0	**0,6**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Niveau du titre ou diplôme demandé								
Niveau V	25,4	...	16,7	88,4	58,1	1,3	47,1	**53,2**[3]
Niveau IV	29,2	...	45,3	0,4	21,6	8,1	19,6	**17,4**[3]
Niveau III	43,0	...	38,0	7,9	19,8	50,8	21,6	**26,6**[3]
Niveau II	1,2	...	0,0	3,1	0,5	38,7	11,8	**2,2**[3]
Niveau I	1,3	...	0,0	0,2	0,0	1,1	0,0	**0,7**[3]
Ensemble	**100,0**		**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Nombre de candidats présentés	**20 948**	**4 324**	**558**	**17 147**	**8 126**	**447**	**90**	**51 640**

1. Les données portent sur les candidats ayant obtenu le titre ou le diplôme complet.
2. Pour les ministères chargés des affaires sociales et de la santé, les données sont hors Cafdes (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social ou de service d'intervention sociale).
3. Hors ministère de l'Enseignement supérieur.
Champ : France.
Sources : ministères certificateurs (hors jeunesse et sports), traitement Dares.

3.5 Formation continue financée par les entreprises

Les entreprises sont le principal contributeur à la dépense nationale de formation professionnelle continue, essentiellement par le biais de la formation qu'elles dispensent à leurs salariés. Le système français se caractérise par une obligation de financement de la formation (0,55 % de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés, 1,05 % pour celles de 10 à 19 salariés et 1,6 % au-delà). Cette obligation est en moyenne largement dépassée puisque le taux de participation financière s'établit, dans les entreprises de 10 salariés et plus, à 2,8 % de la masse salariale en 2011. Mais cet effort reste très inégalement réparti selon la taille et le secteur d'activité. Ainsi le taux de participation financière est de 1,3 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés lorsqu'il atteint 4,0 % pour les entreprises de plus de 2 000 salariés. Il dépasse 5,0 % dans les secteurs des télécommunications, de la cokéfaction-raffinage ou de la production et distribution d'électricité mais est inférieur à 1,8 % dans l'hébergement-restauration ou l'agriculture. Malgré cette hétérogénéité, le taux de participation financière des entreprises est relativement stable dans le temps.

Les taux d'accès à la formation et la durée par stagiaire varient également selon la taille des entreprises et leur secteur. Depuis 1974, le taux d'accès à la formation professionnelle – rapport du nombre de salariés ayant suivi une formation aux effectifs totaux – a considérablement augmenté, passant de 17 % à 43 % tandis que la durée moyenne par stagiaire diminuait de 62 à 29 heures. Globalement le nombre d'heures de formation par salarié a faiblement évolué : il était de 10,6 heures par salarié en 1974, a culminé à 15,8 heures en 1992 pour décroitre ensuite à 10,9 en 2003. Il s'est depuis stabilisé pour s'établir à 12,5 en 2011.

Les salariés peuvent accéder à la formation par différentes voies. Outre le plan de formation élaboré par l'entreprise, dont la première vocation est d'adapter les salariés aux postes de travail, le droit individuel à la formation (DIF) et la **période de professionnalisation** permettent aux salariés de développer leur professionnalité. Le DIF, introduit en 2004, octroie un crédit de 20 heures par an, cumulables jusqu'à 120 heures si elles ne sont pas consommées. De fait, l'accès au DIF (5,1 % des salariés dans les entreprises de 10 salariés et plus du secteur privé en 2011), comme le nombre d'heures utilisées (22,8 heures par bénéficiaire) se situent à un niveau relativement faible. Le régime de croisière du dispositif (un usage fréquent pour une durée de 20 heures ou autour de 120 heures pour un sixième des salariés) n'a jamais été atteint. Si le DIF avait pour objectif de réduire les inégalités d'accès de par son caractère individuel, la taille de l'entreprise comme la catégorie sociale du salarié jouent encore un rôle important. Autre dispositif résultant de la réforme de la formation professionnelle de 2004, la période de professionnalisation est mobilisée par 14,7 % des entreprises et concerne 2,2 % des salariés. Le nombre d'heures par bénéficiaire est stable avec 73,1 heures en 2011. Cette durée des périodes de professionnalisation apparaît faible relativement à l'objectif poursuivi, à savoir permettre de consolider significativement la carrière professionnelle des bénéficiaires. ■

Définitions

Période de professionnalisation : elle vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée, par des actions de formation alternant des enseignements théoriques et pratiques.

Pour en savoir plus

- « Le DIF : la maturité modeste », *Bref* n° 299-2, Céreq, mai 2012.
- *Quand la formation continue*, Céreq, 2009.
- « Annexe au projet de loi de finances pour 2013, Formation Professionnelle », www.*performance-publique.budget.gouv.fr*
- *www.cereq.fr*

Formation continue financée par les entreprises 3.5

1. Évolution du taux d'accès à la formation des salariés et de la durée moyenne des formations

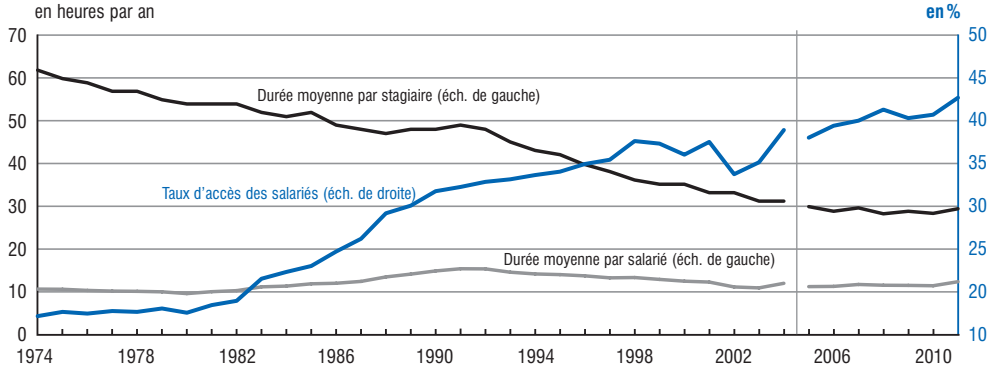

Champ : France, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.
Note : rupture de série entre 2004 et 2005 suite à un nouvelle méthode de redressement.
Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

2. Taux d'accès des salariés et durée moyenne des formations en 2011 selon la taille de l'entreprise

	Formation[1]		Droit individuel à la formation		Période de professionnalisation	
	Taux d'accès des salariés (%)	Nombre d'heures par stagiaire	Taux d'accès des salariés (%)	Nombre d'heures par stagiaire	Taux d'accès des salariés (%)	Nombre d'heures par stagiaire
10-19 salariés	15,0	26,5	1,9	23,0	1,2	70,1
20-49 salariés	23,4	26,4	2,7	21,9	1,6	81,8
50-259 salariés	38,5	25,8	3,9	22,6	2,1	71,8
250-499 salariés	48,0	25,7	4,9	22,5	2,1	81,0
500-1999 salariés	53,9	27,6	5,9	22,7	2,8	70,2
2000 salariés ou plus	58,6	34,3	8,5	23,1	2,7	69,9
Ensemble	**42,8**	**29,2**	**5,1**	**22,8**	**2,2**	**73,1**

1. Hors congé individuel de formation (CIF), alternance et contrat de professionnalisation, y c. le droit individuel à la formation (DIF) et période de professionnalisation.
Champ : France, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus.
Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

3. Taux de participation financière et taux d'accès à la formation des salariés en 2011 selon le secteur d'activité

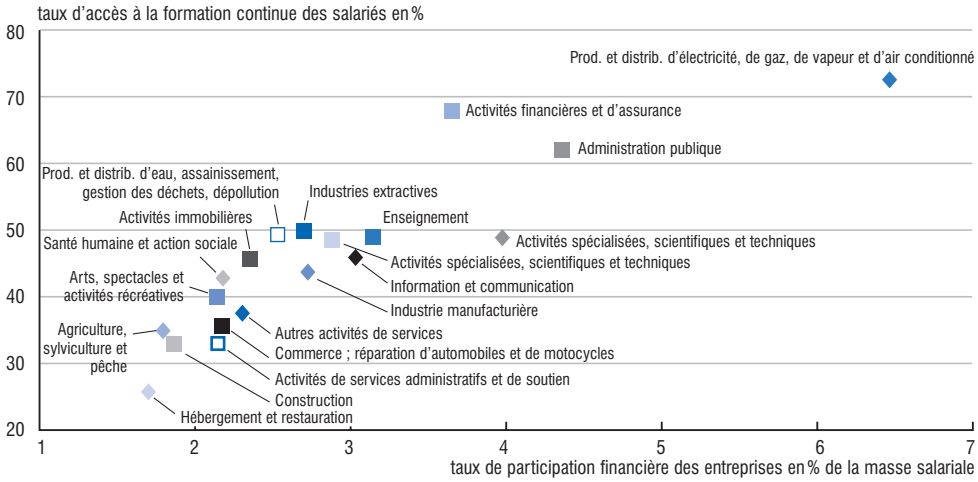

Champ : France, entreprises de droit privé de 10 salariés ou plus, formation hors congé de formation (CIF), contrat de professionnalisation ou alternance.
Source : Céreq, Déclarations fiscales des employeurs n° 2483.

Annexes

Glossaire

Activité

Les **actifs** regroupent les actifs occupés et les chômeurs. Les **actifs occupés au sens du BIT** ont exercé une activité au cours de la semaine précédant leur interrogation (y compris vacances, arrêt maladie ou congé de maternité).
Les **actifs récents** sont ceux qui sont sortis de formation initiale depuis un à quatre ans. À partir de 2003, les stagiaires sont classés en actifs occupés lorsqu'ils sont rémunérés, tandis que de 1975 à 2002, ils étaient considérés comme actifs occupés s'ils effectuaient le même travail que leur collègues, qu'ils soient rémunérés ou non.
Taux d'activité : le taux d'activité rapporte les actifs à l'ensemble de la population.

Chômage

Les **chômeurs au sens du BIT** sont ceux qui recherchent un emploi et ont effectué au moins une démarche active de recherche d'emploi au cours du dernier mois. Ils doivent être disponibles pour travailler dans les deux semaines. Sont aussi considérées au chômage les personnes qui ne travaillent pas et ne recherchent pas d'emploi car elles en ont trouvé un qui commence dans les trois mois.
Les **chômeurs au sens du recensement** sont les personnes qui se sont déclarées au chômage lors du recensement sans avoir déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ainsi que les personnes qui ne se sont déclarées ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Il ne s'agit pas du chômage au sens du BIT.
Chômage persistant, récurrent : les enquêtes Génération du Céreq recensent mois par mois la situation de chaque jeune : en emploi, au chômage, en reprise d'études ou en formation, en inactivité. Les techniques statistiques permettent de regrouper les jeunes qui ont connu des parcours proches. Cette démarche permet de faire émerger des trajectoires types telles que le chômage persistant ou récurrent (8 % des jeunes au cours des trois premières années de vie active).
Part au chômage : rapport du nombre de chômeurs à l'ensemble de la population de la même classe d'âge, y compris les inactifs.
Taux de chômage au sens du BIT : rapport du nombre de chômeurs BIT au nombre total d'actifs.
Taux de chômage au sens des enquêtes Génération : ce taux rapporte le nombre de personnes sans emploi et déclarant en rechercher un au nombre total d'actifs. Il n'est pas mesuré au sens du BIT.

Classifications-Nomenclatures

Catégorie socioprofessionnelle : les actifs en emploi sont répartis selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ; on distingue en plus au sein des ouvriers et des employés, les qualifiés et les non-qualifiés.
Nomenclature des spécialités de formation (NSF) : les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Elle sert à déterminer les domaines d'étude.
Secteurs d'activité économique : c'est le niveau en 38 postes de la nomenclature agrégée issue de la nomenclature d'activités françaises, NAF rév. 2, qui est utilisé pour détailler certains secteurs. Dans les tableaux de cette publication provenant de l'enquête Emploi, les intérimaires sont classés selon le secteur utilisateur.

Cnam

Le Conservatoire national des arts et métiers est financé par le ministère de l'Éducation nationale ; ses enseignements comprennent des cours de promotion sociale, dispensés le soir et le samedi, généralement publics et gratuits, conduisant à la délivrance d'unités de valeur et de diplômes du Cnam, ou préparant à des examens et titres à caractère professionnel.

Concepts des enquêtes « Génération 2004 »

Génération 2004 : elle est composé des jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2004.
Nombre de mobilités professionnelles entre 2007 et 2011 : cet indicateur est calculé sur les jeunes de la Génération 2004 qui ont eu au moins un emploi depuis 2007. Le nombre de mobilités professionnelles correspond au nombre de nouvelles périodes d'emploi déclarées depuis 2007.
Nombre de mois de chômage entre 2007 et 2011 : cet indicateur est calculé sur l'ensemble des sortants du système éducatif en 2004.

Contrats de travail

Contrat aidé : contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels que les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand ou du secteur non marchand. Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.
Principaux types de contrats aidés qui existent ou ont existé :

- *Contrat d'accompagnement dans l'emploi* (CAE) : dans le secteur non marchand, CDD destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Le CAE s'est substitué aux Contrats emploi solidarité en 2005. Depuis 2010, le CAE est la déclinaison dans l'emploi non marchand du Contrat unique d'insertion (CUI).
- *Contrat d'adaptation* : il a pour objectif de faciliter l'embauche des jeunes de 16 à 25 ans susceptibles d'occuper rapidement un emploi, via le principe de l'alternance entre occupation d'un emploi et formation. Il peut s'agir d'un contrat à durée déterminée (6 mois au minimum) ou d'un contrat à durée indéterminée. La formation doit être de 200 heures et peut se dérouler dans l'entreprise.
- *Contrat d'apprentissage* : contrat qui permet aux personnes de 16 à 25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle.
- *Contrat d'avenir* : dans le secteur non marchand, CDD à temps partiel destiné aux allocataires de minima sociaux tels que bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) etc.
- *Contrat de professionnalisation* : contrat destiné à permettre l'acquisition par les 16-25 ans et demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, qualification reconnue) en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles, au moyen d'une formation en alternance. Il s'est substitué en 2005 aux contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation.
- *Contrat emploi jeunes* (ou Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise) : dans le secteur marchand, contrat qui vise à favoriser l'embauche en CDI des jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi. Il a été abrogé fin 2007 ; les contrats signés courent jusqu'à leur terme.
- *Contrat de qualification* : contrat à durée déterminée concernant l'embauche de jeunes de moins de 26 ans dans le secteur marchand. Suivant le principe de l'alternance entre occupation d'un emploi et formation, il comporte l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre reconnu ; Il a été remplacé depuis 2004 par le contrat de professionnalisation.

- *Contrat d'insertion - revenu minimum d'activité* (CI-RMA) : dans le secteur marchand, contrat qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il a été abrogé fin 2009.
- *Contrat d'orientation* : c'est un contrat de travail à durée déterminée, non renouvelable, proposé par les entreprises à des jeunes de moins de 22 ans sans diplôme, et suivant le principe de l'alternance entre emploi et formation ; il est exonéré de cotisations patronales.
- *Contrat-emploi consolidé* (CEC) : créé en 1992, c'est un contrat de travail à temps partiel de 12 mois renouvelables dans la limite de cinq ans destiné notamment aux personnes qui, ayant bénéficié d'un ou plusieurs contrats emploi-solidarité, n'ont pas trouvé d'emploi à l'issue de ces contrats. Il pouvait être signé par les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations ; il a été supprimé en 2005.
- *Contrat-emploi solidarité* (CES) : il a été créé en 1990, afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. Ce contrat pouvait être signé par les collectivités territoriales, les établissements publics et les associations. Il a été supprimé en 2005.
- *Contrat initiative emploi* (CIE) : dans le secteur marchand, contrat qui vise à favoriser le retour à l'emploi durable des chômeurs de longue durée. Depuis 2010, le CIE est la déclinaison dans l'emploi marchand du Contrat unique d'insertion.
- *Contrat unique d'insertion* (CUI) : introduit en 2010, il se substitue à divers contrats (CIE, CAE, contrat d'avenir, CI-RMA). Il se décline en deux volets : dans l'emploi marchand (CUI-CIE) et dans l'emploi non marchand (CUI-CAE).

Contrat à durée déterminée (CDD) : contrat qui ne peut avoir ni pour effet, ni pour objet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Il ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et seulement dans les cas prévus par le code du travail :

- remplacement d'un salarié en cas d'absence, de passage provisoire au temps partiel, de suspension de son contrat de travail, de départ définitif précédant la suppression de son poste de travail ou d'attente de l'entrée en service effective d'un salarié recruté sous CDI ;
- accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ou travail saisonnier ;
- certains contrats aidés.

Contrat à durée indéterminée (CDI) : contrat de travail de droit commun. C'est la forme la plus usuelle de contrat de travail, passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

Contrat de travail temporaire (intérim) : contrat qui ne peut avoir ni pour objet, ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Il n'est utilisable que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, dénommée mission, et seulement dans les cas prévus par le code du travail. Le salarié sous contrat de travail temporaire, appelé intérimaire, est embauché et rémunéré par une entreprise de travail temporaire qui le met à disposition d'une entreprise utilisatrice pour une durée limitée. Les cas de recours prévus par la loi sont les mêmes que pour le CDD, sauf pour les contrats aidés pour lesquels l'intérim est exclu.

Contrat nouvelles embauches (CNE) : contrat à durée indéterminée, créé en août 2005. Il concerne les entreprises du secteur privé et les associations jusqu'à 20 salariés. Le CNE ne peut pas être conclu pour pourvoir les emplois à caractère saisonnier, ni dans les secteurs où le CDD est d'usage. Pendant deux ans, l'employeur peut rompre le contrat de travail sans motiver sa décision, moyennant une indemnité de rupture. Le CNE est abrogé en juin 2008 et les contrats existants requalifiés en CDI de droit commun.

Emplois d'avenir : instaurés fin 2012, ils concernent les jeunes de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les travailleurs handicapés), peu ou pas diplômés à la recherche d'un emploi. À titre exceptionnel, les jeunes résidant dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation régionale ou en outre-mer peuvent également accéder à un emploi d'avenir jusqu'au niveau bac+3 et s'ils sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an. Le contrat est un CDI ou un

CDD de 1 à 3 ans, de préférence à temps plein. Les employeurs perçoivent, pour une durée de 3 ans au plus, une aide égale à 75 % du Smic quand il s'agit de structures du secteur non marchand, ou 35 % du Smic pour les structures du secteur marchand.

Cumul emploi-études : situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans qui déclarent à la fois être en formation initiale et travailler au moment de l'enquête (actifs occupés au sens du BIT). Cette classe d'âge est habituellement divisée en trois tranches, 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans, pour une analyse plus fine. Cependant le nombre d'individus âgés de 25 à 29 ans, qui déclarent cumuler emploi et études dans l'enquête Emploi, est insuffisant pour fournir des résultats fiables.

Demandeurs d'emploi en formation : personnes sans emploi qui suivent un stage de formation de plus d'un mois, qu'elles soient ou non inscrites à Pôle emploi.
Part des demandeurs d'emploi en formation : nombre de demandeurs d'emploi en stage de formation en décembre de l'année issu de Brest, rapporté à l'effectif des chômeurs au sens du BIT augmenté des demandeurs d'emploi en formation, mesurés par l'enquête Emploi du 4e trimestre.

Diplômes et établissements d'enseignement

Bac SMS : baccalauréat sciences et techniques médico-sociales.
BEP : brevet d'études professionnelles.
BTS : brevet de technicien supérieur.
CAP : certificat d'aptitude professionnelle.
CEP : certificat d'études primaires.
DEA : diplôme d'études approfondies.
DESS : diplôme d'études supérieures spécialisées.
Deug : diplôme d'études universitaires générales.
Deust : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.
DAEU : diplôme d'accès à l'enseignement universitaire.
Diplômes d'établissement (ou diplômes d'université) : diplômes propres d'établissement dont la création et la délivrance peuvent être librement effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.
Diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire : CAP, BEP, baccalauréat et diplômes de niveau équivalent.
Diplômes supérieurs à visée professionnelle : notamment BTS, DUT, diplôme de grande école, licence pro, DESS ou master pro.
DUT : diplôme universitaire de technologie.
HDR : habilitation à diriger des recherches.
IUT : institut universitaire de technologie.
Licence professionnelle : diplôme de niveau bac+3 créé en novembre 1999. Mis en place en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme a été conçu pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes. L'année de licence professionnelle est accessible après une deuxième année de licence LMD, un BTS ou un DUT.
Master I et Master II : respectivement diplôme de première et de seconde année de master.
MC : mention complémentaire.
STS : sections de techniciens supérieurs.

Emploi

Les **emplois temporaires** regroupent les emplois intérimaires, contrats à durée déterminée, stages, contrats d'apprentissage et contrats aidés à durée déterminée.
Le **sous-emploi** est constitué des actifs occupés travaillant à temps partiel qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire lors de la semaine de référence sur laquelle porte l'enquête, qu'ils recherchent un autre emploi ou non. S'ajoutent à ces individus, ceux ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (« chômage technique ou partiel »). Cette mesure du sous-emploi a été adopté depuis le 1er trimestre 2008 pour se rapprocher du concept BIT.
Taux d'emploi : proportion de personnes en emploi, y compris les inactifs.

Taux de sous-emploi : part du sous-emploi dans l'ensemble des actifs occupés.

Formation

Formation continue : formation délivrée à des adultes et des jeunes engagés dans la vie active. Selon l'article L900-1 du Code du travail, la formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle comporte une formation initiale et des formations ultérieures destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. Ces formations ultérieures constituent la formation professionnelle continue.

Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

Premier degré : enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (MEN).

Second degré : collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du ministère de l'Éducation nationale.

Premier cycle de l'enseignement secondaire : classes de la sixième à la troisième, dispositif-relais, unité pédagogique d'intégration (UPI), classes préprofessionnelles (classe préparatoire à l'apprentissage ou CPA, classe d'initiation préprofessionnelle par alternance ou CLIPA, dispositif d'initiation aux métiers en alternance ou DIMA).

Deuxième cycle de l'enseignement secondaire : il s'agit des classes de lycée professionnel ou général.

Second cycle professionnel de l'enseignement secondaire : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V (voir niveaux de formation).

Second cycle général et technologique de l'enseignement secondaire : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

Niveaux de formation

Classification française de 1969 : elle distingue 6 niveaux de formation en fonction de leur durée. Les niveaux I et II correspondent aux sortants diplômés de l'enseignement supérieur long : ils possèdent un diplôme de grande école, une licence, une maîtrise, un diplôme d'études approfondies, un diplôme d'études supérieures spécialisées, un master ou un doctorat. Le niveau III porte sur les sortants diplômés de l'enseignement supérieur court : Deug, BTS, DUT ou encore diplôme paramédical ou social. Au delà du niveau III, le niveau de formation ne correspond pas nécessairement au niveau de diplôme : il désigne la dernière classe auquel le jeune a eu accès. Le niveau IV regroupe les élèves qui ont étudié en terminale ou dans une classe équivalente, qu'ils aient ou non obtenu le baccalauréat. Les sortants du niveau V ont suivi l'ensemble des années de préparation d'un CAP ou d'un BEP. Les non qualifiés des niveaux de formation VI et Vbis terminent leur formation initiale avant la dernière année de préparation d'un CAP ou d'un BEP, ou bien sortent de l'enseignement spécial secondaire.

Classification internationale type de l'éducation (Cite, Isced en anglais) : elle a été conçue par l'Unesco au cours des années 1970, puis a été révisée en 1997. C'est un outil construit pour produire dans l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation, en prenant à la fois en compte les niveaux et les domaines d'éducation. En France, les niveaux 0 et 1 de la Cite correspondent à l'enseignement pré-primaire ou primaire, les niveaux 2 et 3 à l'enseignement secondaire des 1er et 2nd cycles. Le niveau 4 de la Cite correspond à l'enseignement postsecondaire non supérieur (capacité en droit, DAEU, …). Le niveau 5 correspond aux formations supérieures ne menant pas à la recherche (BTS, DUT, licence, maîtrise, master, etc.) et le niveau 6 aux doctorats (hors santé). Afin d'affiner la nomenclature, deux dimensions complémentaires sont ajoutées. La première permet de préciser l'orientation pour laquelle a été conçu le programme (programme donnant accès à des études de niveau supérieur, programme donnant accès à des études plus courtes, programme dont le débouché est la vie

active). La seconde dimension complémentaire concerne la nature des enseignements, selon qu'ils relèvent des enseignements généraux, professionnels ou techniques.

Niveau à la fin de l'enseignement secondaire : il se définit par la classe atteinte et non par le diplôme acquis. Il est calculé à partir de recensements exhaustifs effectués auprès des établissements du secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

Part de sortants précoces : part des jeunes qui ne sont pas en formation et n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire (ni CAP, ni BEP, ni baccalauréat ou diplômes équivalents), parmi l'ensemble des 18-24 ans.

Période de professionnalisation : elle vise à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée, par des actions de formation alternant des enseignements théoriques et pratiques.

Salaire net médian : salaire tel que la moitié des actifs ayant un emploi gagne moins et que l'autre moitié gagne plus ; il s'agit ici du salaire mensuel net, toutes primes comprises.

Sortie de formation initiale : première interruption d'un an ou plus du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

Taux d'accès annuel à la formation : il est calculé en rapportant le nombre de personnes ayant accédé à au moins une formation durant les douze mois précédant l'enquête à la population prise pour référence (les 25-64 ans). La formation correspond ici à toutes les formes d'apprentissage organisé, impliquant la présence d'un formateur, y compris à distance. Cette définition de la formation, préconisée par Eurostat, est beaucoup plus large que celle utilisée dans l'enquête Emploi jusqu'en 2012. C'est pourquoi le taux d'accès annuel à la formation des 25-64 ans, qui était de 21 % en 2010 selon l'enquête Emploi passe à 51 % avec l'enquête AES 2012.

Taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle au cours d'une année : nombre de demandeurs d'emploi entrés en stage de formation au cours de l'année selon la Base régionalisée des stagiaires (Brest) rapporté à l'effectif moyen sur l'ensemble de l'année de chômeurs au sens du BIT augmenté de celui des demandeurs d'emploi en formation, estimé à l'aide de l'enquête Emploi.

Taux de scolarisation : proportion d'élèves d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, parmi l'ensemble des jeunes de cet âge.

Unédic

L'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce est une association loi 1901 dirigée par les partenaires sociaux (patronat/syndicats). Elle est chargée de la gestion de l'Assurance chômage.

Sources

Enquêtes annuelles du ministère de l'Éducation nationale auprès des CFA

Les effectifs d'apprentis au 31 décembre sont transmis chaque année par les Centres de formation des apprentis (CFA) de l'ensemble de la France, publics et privés, y compris les CFA agricoles. On recense les contrats en cours de validité. Depuis 2006, l'ensemble des informations se libellent au niveau individuel de l'apprenti et remontent sous forme de fichiers électroniques extraits des systèmes de gestion des CFA. Ce nouveau système d'information, mis en place progressivement depuis 2002 et baptisé Sifa, remplace l'enquête 51. Cette enquête se caractérisait par une collecte d'information basée sur des questionnaires papier.

L'enquête Emploi de l'Insee

Cette enquête vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. Elle s'inscrit dans le cadre de l'enquête Forces de travail (*Labour Force Survey*) défini par l'Union européenne (Eurostat). C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Le questionnaire porte sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation un an auparavant et la situation principale mensuelle sur les douze derniers mois. L'enquête s'adresse aux personnes de 15 ans ou plus résidant en logements ordinaires (c'est-à-dire hors foyers, cités universitaires, hôpitaux, prisons). L'enquête remonte aux années 1950 et a eu une périodicité annuelle jusqu'en 2002. Elle est depuis lors trimestrielle, avec une collecte réalisée en continu, c'est-à-dire toutes les semaines de l'année. Chaque trimestre, environ 67 000 logements sont enquêtés. Ils sont renouvelés par sixième chaque trimestre : un même logement est donc interrogé six fois de suite. Au final, les fichiers d'enquête comptent chaque trimestre 108 000 personnes de 15 ans ou plus répondantes, réparties dans 57 000 ménages.

Les enquêtes auprès de la Génération 2004 du Céreq

Elles permettent de suivre l'insertion professionnelle des jeunes. L'enquête Génération 2004 a comporté trois interrogations successives (2007, 2009, 2011) réalisées auprès de 33 000 sortants de formation initiale en 2004, issus d'un établissement de formation de France métropolitaine et âgés de moins de 35 ans. En 2009, environ 16 000 jeunes ont accepté de répondre au questionnaire d'enquête. En 2011, ils étaient un peu plus de 12 000. L'analyse porte dans cet *Insee Références* sur les jeunes ayant répondu à toutes les interrogations.
Les situations d'emploi, de chômage et d'inactivité sont fondées sur une déclaration de la situation professionnelle par l'enquêté et s'écartent donc de la définition du BIT. Pour chaque mois depuis la fin des études initiales, le jeune déclare sa situation principale : en emploi, sans emploi mais en recherchant un, sans emploi mais n'en recherchant pas, en formation, en reprise d'études à temps plein dans un établissement scolaire ou universitaire. Les périodes d'emploi et de non-emploi font l'objet d'un questionnement plus approfondi.

Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest)

Cette base rassemble depuis 2004 l'ensemble des personnes sans emploi effectuant un stage de formation, quel qu'en soit le financeur. Elle est construite par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'Emploi (Dares). Celle-ci mobilise, pour 2011, les données de rémunération des stagiaires (et de prise en charge au titre de la protection sociale) de Pôle emploi, de l'Afpa (association pour la formation professionnelle des adultes), de l'Agence de services et de paiement (ASP), des régions Bretagne, Haute-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes (qui ont internalisé la rémunération de leurs stagiaires).

Déclarations fiscales des employeurs n° 2483

Le financement de la formation continue par les entreprises est connu grâce à l'exploitation des déclarations fiscales 2483 des employeurs. Ces déclarations sont établies chaque année par les entreprises d'au moins 10 salariés, assujetties à l'obligation de développement de la formation professionnelle de leur personnel. Depuis la loi fondatrice de 1971, l'exploitation de ces déclarations fiscales est l'élément le plus ancien et le plus régulier dans la production statistique sur la formation professionnelle continue.

Cette source permet de fournir des indicateurs sur les dépenses des entreprises de 10 salariés ou plus et le volume physique des formations (nombre de stagiaires, durée des formations, espérance de formation…).

Dans la même collection

Parus

L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2013
Les entreprises en France, édition 2013
France, portrait social, édition 2013

À paraître

Trente ans de vie économique et sociale
Tableaux de l'économie française, édition 2014
La France dans l'Union européenne
Emploi et salaires, édition 2014

Imprimerie JOUVE - 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 Mayenne

Dépôt légal : décembre 2013